

LAUS

L'UNIVERSITÉ
SYNDICALISTE

MAIAG

Actualité

**Tous à Paris
le 10 octobre**

FIERS DE NOTRE
MÉTIER !!

REVALORISATION

ÉGALITÉ ET
AMBITION

Dossier

**Crise du
recrutement**

PAS CE COLLÈGE en 2016

Portrait

Frédéric Lordon

na!

-10%
SUR VOTRE
ASSURANCE AUTO*



**Votre vocation est d'enseigner,
la nôtre est de vous assurer.**

Parce que vous vous engagez pour les autres, GMF s'engage pour vous en vous proposant, par exemple, d'assurer votre véhicule même lorsque vous l'utilisez pour des déplacements professionnels, sans supplément de cotisation. Et pour aller plus loin, GMF propose des garanties spécifiques liées à votre métier d'enseignant : une protection juridique en cas de litige avec élèves ou parents, une garantie perte de revenu (traitement et primes) en cas d'arrêt maladie, ou encore un accompagnement et une assistance psychologique en cas d'agression verbale ou physique.

Rejoignez GMF - 1^{er} assureur des agents des services publics.

Pour en savoir plus rendez-vous sur www.gmf.fr/education-nationale

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Paris 775 691 140 - Siège social : 76, rue de Prony - 75857 Paris Cedex 17 et sa filiale GMF Assurances. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

GMF
ASSURÉMENT HUMAIN



44

Portrait
Frédéric Lordon



34 Fenêtre sur
La justice des mineurs

Édito

Le mur du son

Tandis que s'amoncellent les indicateurs présageant de nouvelles défaites, la fuite en avant semble perdurer. Oscillant tantôt entre les discours lénifiants sur l'amélioration à venir de la situation de l'emploi et la croissance, et les discours martiaux du Premier ministre, le gouvernement ne semble pas avoir conscience de la défiance croissante des citoyens à l'égard du monde politique. Il est vrai que le brouillage idéologique entretenu - l'adéquation désormais consolidée entre réformes et libéralisation - a de quoi décrédibiliser le débat démocratique.

Dernièrement, notre sémillant ministre de l'Économie, après avoir relégué dans les oubliettes de l'histoire les 35 heures comme le statut des fonctionnaires, caractérisait ainsi l'élection comme appartenant au « *cursus honorum* d'un ancien temps ».

Les démentis en provenance du chef de l'exécutif se sont fait attendre et si, du bout des lèvres, ce dernier assura qu'on ne remettait en cause ni les 35 heures, ni le statut des fonctionnaires, le cœur du propos présidentiel fut quand même de faire l'éloge d'Emmanuel Macron. Le projet de société porté par ce pouvoir se résumerait-il au primat d'une économie placée sous la férule de la finance, à la destruction des acquis sociaux et au déni de démocratie érigé en mode de gouvernement ? À ce titre, la vision du lycée portée par la Cour des comptes comme le projet d'école inhérent à la réforme du collège s'inscrivent pleinement dans cette

orientation, orientation que nous combattons en manifestant le 10 octobre.

Frédérique Rolet
cosecrétaire générale



21

Dossier
Crise du recrutement :
quelles réalités ?

SOMMAIRE

30 jours

Dans la classe

• Une exposition au CDI

Actualité

- Manifestation à Paris le 10 octobre
- Évaluation au collège
- Les projets de programme au collège
- Formation forcée pour la réforme
- Nouveaux EAP
- Fonction publique : les missions
- Idées fausses sur les fonctionnaires
- Protocole PPCR
- Le lycée cible de la Cour des comptes
- Retraités : l'aide à domicile

Éco/social

- Santé au travail
- Marches européennes contre l'austérité
- Économie : troisième crise

Dossier

- Crise du recrutement : quelles réalités ?

Métier

- Service civique
- Journée d'étude sur le métier enseignant

4

Catégories

- État VS
- CPE
- AED
- Non-titulaires

6

Sur le terrain

- Classes bilingues et latin

8

Fenêtre sur

- La justice des mineurs

Culture

- Livres/Revues
- Cinéma/Théâtre/Spectacles/Expositions

18

Entretien

- Erri de Luca

International

- Québec : grève dans l'éducation
- Tunisie : bras de fer pour les salaires

21

Droits et libertés

- Migrants
- Le FN en campagne électorale

28

Portrait

- Frédéric Lordon

30

32

34

36

40

42

43

44



© Jeanne Merj / Flickr.fr

Réfugiés : sortir de la crise

La crise humanitaire que connaissent les migrants provenant principalement de Syrie ou d'Erythrée a connu un tournant cet été. Le nombre d'exilés s'est accru du fait de l'aggravation de la situation dans leurs pays d'origine. La photo du corps d'un enfant syrien échoué sur une plage turque a suscité une vague d'indignation et un courant d'empathie sans précédent début septembre. En Allemagne, une partie significative de la population a décidé d'accueillir des réfugiés chez eux ou de les aider en leur apportant des vêtements ou de la nourriture. Des réseaux d'aide se sont constitués à l'initiative des citoyens français. En Autriche, des cheminots se sont mobilisés pour permettre aux migrants de circuler gratuitement. En Angleterre, une manifestation a réuni plusieurs dizaines de milliers de personnes en faveur d'un accueil décent. Il faut maintenant souhaiter qu'une solidarité européenne émerge sur ce sujet pour prôner la liberté de circulation sur le continent, refuser la politique des quotas ou l'accueil sélectif selon les causes d'immigration, voire – pire encore – selon leur religion. Condamner le traitement indigne et inhumain des réfugiés par le gouvernement hongrois et l'instrumentalisation politique de cette question en France, et exprimer un soutien sont des tâches prioritaires de l'heure.

2 sept. **Et moi et moi...** 12 millions d'élèves en France sur le chemin de l'école et moi.

3 sept. **Laisser des plumes**
Une bataille d'oreillers dégénère à West Point, 30 élèves blessés.

4 sept. **Plaisir de riche**
Le coavionnage s'installe en France.

5 sept. **Willkommen.** En Autriche, des milliers de réfugiés retrouvent l'espoir d'une Europe solidaire.

6 sept. **Ils perdent le Nord.** Scandale à Séoul : des karaokés proposent des chansons... nord-coréennes !

7 sept. **Plus belle la vie**
La mortalité infantile divisée par deux en 25 ans dans le monde.

8 sept. **Arrête !** Nicolas Sarkozy veut suspendre la libre circulation des Non-Européens.

9 sept. **Oh « g » aime**
Monsanto condamné pour l'intoxication d'un agriculteur français.

10 sept. **Pique sous**
Shanghai va fermer plus de 150 usines pour Disneyland.

11 sept. **Honteux.** Devedjian : les Allemands « nous ont pris nos Juifs, ils nous rendent des Arabes ».

12 sept. **Barre à gauche.** Grande-Bretagne : le radical Jeremy Corbyn élu à la tête du Labour.

15 sept. **Oban...it !** Hongrie : la frontière fermée, 60 migrants jugés pour avoir cisailé la clôture.

16 sept. **Quelle farce.** Les nouveaux allègements de charges pour les entreprises reportés au 1^{er} avril.

18 sept. **Mauvais calcul.** Najat Vallaud-Belkacem annonce une dictée et du calcul mental tous les jours.

19 sept. **Ça fonctionne pas.** Le ministre de l'Économie remet en question le statut des fonctionnaires.

20 sept. **Des sous dissous.** Redressement fiscal colossal pour Coca-Cola : 3 milliards de dollars.

21 sept. **Des pots de bilan**
Scandale chez Volkswagen avec des moteurs truqués.

22 sept. **Plein pot !** CAC 40 : la rémunération des patrons est répartie à la hausse en 2014.

24 sept. **Pas trompé l'éléphant**
Les ex-Fralib mettent en vente leurs boîtes de thé en supermarché.

25 sept. **Coup de force social.** Opération coup de poing pour forcer le maire d'Ormesson-sur-Marne à construire des HLM.

26 sept. **On compte (toujours) sur vous !** Il y a 30 ans, « une petite idée » de Coluche donnait vie aux Restos du Cœur.

27 sept. **Ça décolle pas.** L'ouverture de l'aéroport de Berlin prévue en 2010 reportée *sine die*. Encore un aéroport financé à perte par l'UE.

BILLET D'HUMEUR

Pas si mal à droite

Recadrage et déclarations enfiévrées d'« attachement » à la Fonction publique... L'exécutif se démène pour faire passer la pilule. Et le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il va devoir s'y employer ! Un ministre de « gauche » a osé dire que le statut des fonctionnaires n'est « plus adapté au monde tel qu'il va ». Passons sur le fait que Macron a lui-même fait partie de la cohorte des « inadaptés » au temps où le premier commis de la finance était encore inspecteur des impôts. Aurait-il le

même avis s'il n'avait pas échoué aux concours d'entrée à l'ENS et ensuite rejoint ce corps anachronique ? Le fond du problème, c'est qu'il rêve bel et bien d'un monde où les protections ne seraient assurées qu'aux concepteurs et autres innovateurs. Pour la piétaille, pas de durée de travail, pas de salaire minimum, pas de garanties collectives... Bref, la précarité généralisée dans un monde (re)devenu sans statut ! Cette vision de l'avenir a tout d'un grand bond en arrière. ■

Jean-François Claudon

N'oubliez pas

de respecter le droit d'auteur

quand vous diffusez des copies

de presse et de livres

- Indiquez les **références bibliographiques** des publications que vous utilisez
- Limitez vos copies à des **extraits**
- Déclarez les **œuvres** que vous copiez quand votre établissement vous le demande



Centre Français
d'exploitation
du droit de Copie

À consulter

- ▶ Vidéo promotionnelle par VIDEOBBP sur <https://vimeo.com/124758760>.
- ▶ Album en ligne sur la page Facebook du collège <https://www.facebook.com/Saffimbec>.
- ▶ Association France 44 : <http://france.44.free.fr>.
- ▶ Portail officiel du centenaire de la Première Guerre mondiale : www.centenaire.org.

Sensibilisation

Un programme de visites dans toute la France a permis, au cours de ces deux journées, de mettre le focus sur le centenaire de la Première Guerre mondiale et d'en rappeler le souvenir au grand public.

- ▶ <http://centenaire.org/fr/en-france/les-journees-europeennes-du-patrimoine-2015-et-le-centenaire>



La mission du centenaire de la Première Guerre mondiale organise, en 2015, avec le soutien du ministère de l'Éducation nationale, un concours de photos pour représenter et symboliser le conflit. Une photo par académie a été retenue. Elles seront exposées au festival du film de Compiègne, en novembre 2015.

- ▶ <http://centenaire.org/fr/espace-pedagogique/mobilisation-de-la-communaute-educative/la-photographie-du-centenaire-une>

Réactions

Une expo de « pro »

Quelques réactions des élèves qui ont participé au projet :

« Très belle exposition, j'adore ! On se croirait dans un musée. Grâce à ça, on rend hommage aux morts pour la France. » Florian, Troisième

« C'est une très belle expo, on devrait en faire plus souvent ! » Anaïs, Troisième

« L'exposition est super agréable à regarder et très touchante. Elle est digne d'un musée ! »

Yanis, Troisième

UNE EXPOSITION AU CDI

La Grande Guerre au collège

Des mois de travaux interdisciplinaires ont donné lieu à une puissante réalisation d'élèves : un « devoir » de mémoire dont tout le collège s'est emparé.

Lorsque l'on pénètre dans la pénombre de la salle, on est surpris de faire un bond de 100 ans dans le passé. On pénètre dans une tranchée qui sent la terre et le bois mort. On est assailli par les bruits de bombardements qui tournent en boucle dans les haut-parleurs. On entend au loin l'écho des chansons des Poilus... On plonge dès l'entrée au cœur des tranchées de la Première Guerre mondiale. L'exposition réalisée au collège Les Hauts-du-Saffimbec de Pavilly (76), en avril 2015, est l'aboutissement d'un travail pluridisciplinaire mené par dix enseignants dans le cadre du Centenaire de la Première Guerre mondiale, l'occasion de travailler différemment avec les élèves, mais surtout de marquer leur mémoire. Après une année de préparation, le projet « Grande Guerre au collège » a été mis en œuvre à la rentrée 2014 avec l'ensemble des classes de Troisième. En plus des cours donnés sur ce thème en

anglais, en arts plastiques, en français et en histoire, des sorties ont été organisées pour les élèves : visite d'expositions et de l'histoire de la « Grande Guerre » de Péronne, des champs de bataille de la Somme... Plusieurs maquettes ont été fabriquées par les élèves pour représenter les tranchées et toutes les classes ont effectué des recherches documen-

taires au CDI du collège afin de réaliser des panneaux thématiques.

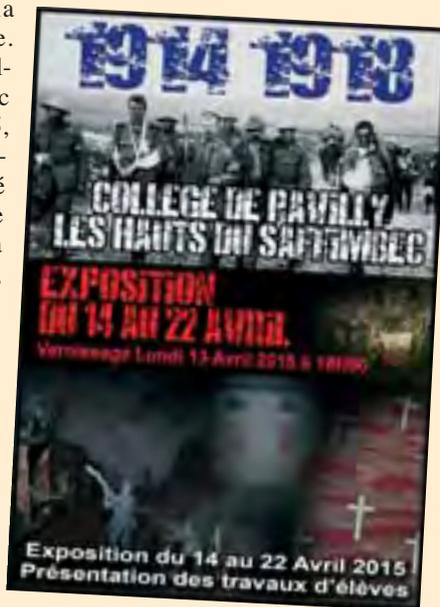
D'arrière-grand-père en petit-fils

Une collecte a été menée auprès des familles afin de rassembler des documents et objets de l'époque : plus de 50 pièces collectées, de la carte postale aux

casques de soldats. Surprenants et émouvants, ces souvenirs rappellent que toutes les familles ont été touchées par la guerre. Ainsi, cette correspondance retrouvée entre Ernest, arrière-arrière grand-père de Timothée, et sa femme Augustine, à qui il raconte l'horreur des tranchées : les poux qui dévorent le corps, la nourriture froide, la nuit couché trempé dans la boue, la tristesse, la peur de l'obus qui arrache les jambes et tue les camarades... La participation de M. Lemonnier, parent d'élève et président de l'Association « France 44 », a permis d'enrichir les vitrines de nombreux objets d'époques issus de

sa collection personnelle : obus, casques, uniformes de soldats, drapeaux...

Tout cela a été installé dans la salle polyvalente du collège, ouverte au public pendant onze jours. Entre les objets, les travaux d'élèves, les sons et les extraits vidéos, c'est un véritable musée temporaire qui a été mis en place au sein de l'établissement. ■



TÉMOIGNAGES

“On se croirait dans un musée”

Jacques Beaucamp, professeur d'histoire-géographie, est à l'initiative du projet. « La Grande Guerre a souvent été occultée, dans la mémoire collective, par la Deuxième Guerre mondiale. Aussi, cette exposition est une forme d'hommage à nos aïeux qui ont combattu, qui ont été blessés, qui sont morts sur les champs de bataille de la Marne, de Verdun, de la Somme et ailleurs... véritable carnage où la vie des hommes ne comptait pas, ou si peu... » Élèves, parents, élus locaux... tous ont salué le travail réalisé par les enseignants et leurs

élèves, et ont félicité l'effort muséographique mis en place dans le collège : « Une très belle mise en scène, pour faire vivre le devoir de mémoire », selon Guillaume Coutey, conseiller départemental. Les parents sont surpris de découvrir « un vrai petit musée, pour une vraie prise de conscience de nos enfants » (Serge, parent d'élève). Même constat du côté des élèves : « On se croirait dans un musée ! » commente Axelle, élève de Troisième. Scotchés dès l'entrée, les élèves n'en reviennent pas et restent muets face à tant de travail. De la Sixième à la



Troisième, rares sont ceux qui sont restés de marbre, et tous garderont en mémoire l'exposition réalisée par leur établissement. Désormais, le mot d'ordre parmi les élèves et leurs enseignants : « On recommence l'année prochaine ! »

Rubrique réalisée par Marie Dubsky, professeur documentaliste du collège Les Hauts-du-Saffimbec



mgen*

Bien plus
qu'une mutuelle
la
référence
solidaire

Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

MGEN Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale, n°775 885 296, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Plus, n°440 943 598, mutualités agréées aux dispositions du livre 3 du code de la Mutualité - MGEN Action Santé et Société, n°441 921 913, MGEN Centres de soins, n°477 901 714, mutualités agréées aux dispositions du livre 3 du code de la Mutualité.

mgen.fr
Mutuelle Santé
Prévoyance

ENSEMBLE DANS LA RUE POUR GAGNER !

Après trois journées de grève nationale et les multiples actions engagées par les personnels dans les établissements, le temps de la manifestation unitaire, à Paris, est venu. Réussir une démonstration de force et d'unité est essentiel pour contraindre le gouvernement à revoir sa copie éducative.

Qui, aujourd'hui, peut encore croire aux vertus de la réforme « collège 2016 » ? Plus le temps passe et plus la réalité montre la vacuité du discours ministériel cachée derrière des « mots-clés » qui ont pu faire illusion : accompagnement, égalité, autonomie et interdisciplinarité. À tel point que le ministère, engagé dans une course folle pour imposer sa réforme, oscille entre provocations en détournant la formation continue et « coups de menton ». Ainsi de plus en plus de voix, parmi les personnels mais aussi les parents d'élèves, s'élèvent pour faire entendre raison à un gouvernement qui s'enferme.

Affirmer notre fierté d'enseignant d'une discipline scolaire

Le combat des personnels contre cette réforme est une impérieuse exigence qui s'enracine dans leur professionnalisme et leurs convictions. Ils le mènent parce qu'ils ont de l'ambition pour leurs élèves et au nom d'une conception de leur mission à l'opposé de ce que la réforme produira : inégalités croissantes entre les élèves, les établissements et les personnels, destruction



progressive de la structuration disciplinaire du collège, augmentation de la charge de

travail, développement des hiérarchies, imposition grandissante de prescriptions remettant en cause notre liberté pédagogique... Tout cela pour quoi ? Pour une école construite sur les recommandations de l'OCDE, peu soucieuse des dimensions culturelles des apprentissages ? Pour une école qui obéit aux injonctions de la Cour des

TOUTES ET TOUS À PARIS !

- Départ 13 h 30 de Port-Royal
- Arrivée métro rue du Bac

LA MOBILISATION CONTINUE...

Gravelines (Nord)

Les enseignants du collège Pierre-et-Marie-Curie de Gravelines ne désarment pas : « La réforme qui nivelle par le bas notre conception de l'enseignement ne passe décidément pas ! » estiment les enseignants. Une vingtaine, avec quelques parents conscients des méfaits de la réforme, étaient en grève et poursuivent la mobilisation. Tous les quinze jours, le vendredi matin de 7 h 45 à 8 heures, ils manifestent devant le collège



pour dire leur refus de cautionner cette réforme. « Refusons de devenir les zélés du système, refusons d'être professeurs-relais, formateurs ! De l'ambition pour nos élèves, pour nos enfants ! »

Bobigny (Seine-Saint-Denis)

Réunis en assemblée générale le 18 septembre 2015 à 8 heures avec leurs sections syndicales SNES-FSU, FO, SUD et CNT, les enseignants et personnels d'éducation du collège Jean-Pierre-Timbaud de Bobigny ont pris acte de l'entêtement de la ministre à imposer sa réforme malgré la grève nationale du 17 septembre.



À l'unanimité de l'AG, ils ont décidé de reconduire la grève pour obtenir l'abrogation de la réforme ; ils en ont informé leurs organisations syndicales, les parents et les enseignants des établissements alentour.

En cohérence, ils refuseront toute anticipation (réunion de préparation et formation) de la réforme.

Pierre-Bénite (Rhône)

Au pied de la Montagne Noire, les collèges de Saint-Chinian et de Cessenon-sur-Orb (Hérault) ont répondu présent à l'appel intersyndical du 17 septembre, et ce malgré la difficulté générale de mobiliser 15 jours après la rentrée. En effet, sur les deux collèges, 19 enseignants sur 22 étaient en grève ! « Malgré le mépris et le passage en force de la ministre, la détermination des enseignants et leur profond mécontentement restent intacts, face à une réforme imposée et dangereuse pour les élèves et le service public d'éducation. »



comptes dont l'obsession purement comptable ignore les notions de solidarité, de justice et d'émancipation ? Son dernier rapport sur le lycée en est un parfait exemple tandis que le ministère refuse toujours de publier un bilan des réformes du lycée. Marcher dans Paris samedi, c'est aussi affirmer que nous sommes fiers de nos métiers, que nous avons compris la réforme et que le changement ne peut passer que par l'adhésion de ceux qui le mettent en œuvre.

Manifester et résister

Gagner pour nos élèves, pour nos métiers et pour l'avenir du second degré passe aussi par l'action collective, au quotidien dans les établissements en refusant, ensemble, la mise en place anticipée des dispositifs de

la réforme, en dénonçant le plan de « formatage » prévu par le ministère pour mettre au pas les enseignants sous la houlette de quelques « missionnaires » chargés de faire découvrir à leurs collègues, soi-disant récalcitrants aux changements, le bien-fondé des nouveaux dispositifs et des bonnes pratiques imposées par la réforme.

Combattre cette réforme est sans doute un devoir quand on a choisi un métier de l'éducation avec la conviction que le service public d'éducation doit rester un pilier de la République.

Réussir la manifestation nationale de ce samedi 10 octobre est donc une nécessité pour gagner. Alors le SNES-FSU vous donne rendez-vous samedi à Paris. ■

Roland Hubert

Mobilisation sur les réseaux sociaux



Suivez la mobilisation sur la carte interactive à cette adresse : <http://cartecollege.fr/> Elle permet à tous les enseignants et parents d'élèves de s'inscrire en mentionnant leur établissement. Ils peuvent alors signaler leurs actions : AG, réunion, distribution de tract, communiqué parent-enseignant... Ils recevront également une alerte pour les mobilisations près de chez eux. L'intérêt de cet outil est de visualiser la mobilisation et de contribuer à son développement.

Un événement Facebook a été créé spécialement pour le **10 octobre** <https://www.facebook.com/events/976955322391468/> Alors cliquez sur « j'y vais », partagez cette page dans vos contacts, invitez vos amis à y participer. Sur cette page figurent les informations pratiques pour le déplacement à Paris : horaire de train, rendez-vous, etc. Les balises Twitter pour la manifestation sont **#sam10manif** associée à **#collège2016**

Des parents d'élèves aussi

Plusieurs fédérations départementales de la FCPE ont décidé de s'associer à la manifestation nationale du 10 octobre. Parents et enseignants entendent dire NON à une réforme qui donne une part trop importante d'autonomie aux collèges, ce qui creuse encore les inégalités. La FCPE 13, première fédération de parents d'élèves, partage les objectifs d'un collège démocratique et juste. Dans son bulletin, elle appelle « *parents et professeurs à débattre ensemble des moyens d'améliorer l'existant. Notre système éducatif, bien qu'ouvert à tous, est en effet, dès l'école, trop inégalitaire et ségrégatif. La réforme collège 2016 se présente comme une tentative louable de résoudre les problèmes que révèle le collège actuel mais elle peine à convaincre* ».

Et de poursuivre « Si le collège ne peut plus être un petit lycée, il ne peut pas non plus devenir une école primaire continuée. Par ailleurs, l'autonomie des établissements que prône le ministère risque d'accroître les inégalités entre les familles, en fonction de l'établissement dans lequel elles scolarisent leurs enfants et d'accroître les ruptures dans la continuité des apprentissages pour les élèves amenés à changer de collège ».

La fédération de Paris sera aussi dans le cortège.

Dans les Yvelines

Grève réussie le 17 : et après, on continue. 53 % de grévistes au collège du Bois d'Aulne de Conflans-Sainte-Honorine, 76 % au collège Paul-Bert de Chatou ! Afin de continuer à informer et mobiliser, les militants du SNES-FSU Versailles (78) organisent des distributions de tracts dans les gares du département, à destination des parents d'élèves, entre le 22 et le 28 septembre, et les collègues se réunissent dès 7 heures du matin pour se joindre aux tractages, informer et mobiliser pour la manifestation du 10 octobre.

Narbonne : grève au lycée Docteur-Lacroix

Ils ont voté la grève à 85 %. Les enseignants du lycée général Lacroix de Narbonne ont cessé le travail ce mardi pour dénoncer les sureffectifs de leur établissement. 1 300 élèves dans une structure prévue pour 1 100 et des classes surchargées avec 36 ou 37 élèves. Le lycée Lacroix bourré à craquer « craque ». 200 élèves en trop pour l'infrastructure, cela se ressent à tous les niveaux. Manque de chaises et de tables, cantine insuffisante, et surtout des classes à 36 ou 37 élèves. Un sureffectif qui met en péril, selon les enseignants, la qualité de l'enseignement.



Collège de Thenon (Dordogne)

Les enseignants du collège Suzanne-Lacore se mobilisent avec des parents d'élèves pour obtenir une classe supplémentaire en Troisième, les effectifs dans les deux classes actuelles étant respectivement de 31 et 32 élèves. La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) explique que 72 places étaient toujours vacantes au collège, que le sureffectif dans les classes de Troisième était un problème d'organisation interne et qu'il s'agissait donc pour l'établissement scolaire de répartir ces moyens sur les différents niveaux. Les enseignants pensent donc répartir les 13 élèves de Troisième en « trop » sur les autres niveaux. « *Idéal pour préparer le lycée ! Mais la consigne, c'est la consigne !* » déclarent les professeurs. « *Nous ne savons pas encore quels élèves nous allons sacrifier. Peut-être selon leur niveau scolaire ou à l'issue d'un tirage au sort ?* »

LIVRET SCOLAIRE, DNB : MAIS OÙ ONT-ILS ÉTÉ CHERCHER ÇA ?

La grande réforme de l'évaluation des élèves amorcée l'année dernière avec la conférence nationale a fait pschitt. Exit la réflexion sur le sens de l'évaluation et sa place dans les apprentissages. Mais bienvenue au DNB « plus complet » et à son nouvel outil technocratique : le « livret scolaire du CP à la Troisième ».

Présenté le 30 septembre, le nouveau livret scolaire intègre pour chaque discipline les « éléments du programme travaillés durant la période », ainsi que le détail de l'accompagnement personnalisé, des EPI et des Parcours (avenir, citoyen et PEAC). Il devra être visé par les responsables légaux. En fin de Sixième et de Troisième, il intègre la « maîtrise » (insuffisante, fragile, satisfaisante ou très bonne) de chacune des huit composantes du socle.

Tout un programme !

Le contrôle continu du DNB est remplacé par un savant calcul à partir des niveaux de maîtrise du socle. Les épreuves terminales écrites intègrent désormais, en plus du français, de l'HG-EMC et des mathématiques, une nouvelle épreuve pluridisciplinaire de sciences expérimentales et de technologie, intégrant un « exercice de programmation ».

Elles s'accompagnent d'une épreuve orale passée la même semaine que les écrits, et portant sur un projet réalisé en EPI ou dans un parcours. L'actuelle épreuve d'histoire des arts est donc supprimée.

Pris la main dans le socle

Arts plastiques, éducation musicale, langues vivantes et EPS ne sont donc présents au DNB que par le biais des domaines du socle, dont l'évaluation sera illisible pour les élèves et leur famille. Le latin, le grec et les langues régionales donnent lieu à bonus. Pour couronner le tout, une « cérémonie républicaine de remise des brevets » est organisée le premier mercredi de l'année scolaire, en présence d'élus. Au final, le système est tout aussi complexe que le précédent, pas plus lisible pour les



Clément Martin

élèves et leurs familles, mais sera source de travail supplémentaire dans les collèges, tant pour les bulletins trimestriels que pour les bilans du socle. À l'image de la réforme du collège. Quand comprendront-ils que charger la mule des personnels n'est pas la solution aux difficultés du collège ? ■

Valérie Sipahimalani

PROGRAMMES : TROP ANCRÉS DANS LA RÉFORME

Les projets de programmes du collège devraient être présentés au Conseil supérieur de l'éducation des 7 et 8 octobre. Des délais inacceptables !

Pour le SNES-FSU, un tel calendrier est inacceptable : comment imaginer qu'un travail sérieux en lien avec les enseignants puisse être mené en seulement dix jours sur un document de 375 pages ?

Concertation tous azimuts

La façon dont se sont déroulées les commissions spécialisées école et collège cette semaine en est l'illustration : mépris pour les représentants des personnels entassés dans une salle trop petite, les documents sur les genoux puisqu'il n'y avait pas de tables disponibles ; renvoi

par l'administration à des arbitrages ultérieurs au plus haut niveau sur les amendements qu'elle juge par ailleurs trop nombreux. Si ces programmes sortent de la logique du socle de 2006 (double prescription socle/programmes), que le SNES-FSU avait dénoncée, ils posent problème car la plupart des disciplines manquent de repères annuels. Il faudra donc de nombreuses réunions locales pour répartir les contenus dans chaque cycle. Ils sont censés ouvrir la voie à « plus de responsabilité professionnelle, individuelle et collective ».

Supprimer toute référence à la réforme

Or, pour le SNES-FSU, être enseignant - concepteur, ce n'est pas passer son temps à se mettre d'accord avec les autres enseignants sur les contenus à enseigner à tel ou tel niveau de classe. C'est échanger sur les différentes manières de faire réussir les élèves (diversification des pratiques, possibilités de travaux en groupe dans toutes les disciplines, forma-

tion continue digne de ce nom...), dans le cadre de programmes comprenant des repères annuels et nationaux forts.

Le SNES-FSU déposera des amendements à ces projets de programmes, visant notamment à supprimer toute référence à la réforme du collège rejetée par les personnels : horaire globalisé en sciences et technologie en classe de Sixième, choix de contenus dans le cadre des conseils de cycle et du conseil école-collège, interdisciplinarité présente au cycle 4 uniquement sous la forme d'EPI. Les réponses de la ministre à cette exigence de rupture seront déterminantes dans l'appréciation que le SNES-FSU exprimera au CSE.

Pour le SNES-FSU, il est inacceptable que le ministère envisage de mettre en place les programmes des quatre niveaux du collège en même temps dans toutes les disciplines à la rentrée 2016. Il appelle les personnels à le dire haut et fort, en particulier lors de la manifestation nationale du 10 octobre à Paris. ■

Sandrine Charrier



Clément Martin

**UNE BANQUE
CRÉÉE PAR
DES COLLÈGUES,
ÇA CHANGE TOUT.**



MA BANQUE EST DIFFÉRENTE, CEUX QUI LA GÈRENT SONT COMME MOI.

Le Crédit Mutuel Enseignant est une banque authentiquement coopérative dédiée au monde de l'éducation, de la recherche et de la culture. Il développe un service de bancassurance sur mesure et place depuis toujours la qualité de son offre au cœur de ses préoccupations.

Crédit  Mutuel
Enseignant

RÉFORME DU COLLÈGE : RÉSISTER AU FORMATAGE

Alors que la réforme du collège est contestée de toutes parts, le ministère reste sourd aux critiques et entend, pour toute réponse, imposer ses vues par le biais d'un plan de formation/formatage qui peine à se mettre en place dans les académies.

C'est dans la rue que les personnels ont démontré le 17 septembre, s'il en était besoin, que cette réforme du collège ne passait décidément pas. Sur le terrain, certains chefs, soucieux de préserver la paix dans leur établissement, évitent le sujet. D'autres, plus zélés, n'hésitent pas à convoquer les premiers conseils pédagogiques pour tenter de convaincre les équipes. Les analyses du SNES-FSU se confirment : les premiers conflits naissent et la réforme, à l'épreuve du réel, révèle toutes ses contradictions, son inutile complexité et son potentiel dévastateur pour la cohésion des équipes. Le plan de formation proposé n'est de toute façon pas une réponse acceptable pour la majorité des collègues. Ces derniers sont légitimement opposés aux mises en concurrence inhérentes aux dispositifs inopérants (AP, EPI) conçus par l'administration.

Plan de formation à la peine

Chaque académie organise le plan de formation de huit jours imposé par la ministre à tous les collègues affectés en collège à cette rentrée.



© Clément Martin

Si des nuances apparaissent dans le calendrier selon les académies, certaines proposant même des formations pendant les vacances, le schéma hiérarchie vertical et descendant apparaît nettement : les cadres ont été formés ou le seront sous peu et ils tentent désormais de recruter des volontaires parmi les membres des conseils pédagogiques pour devenir « formateurs-relais ». Les premières remontées

semblent indiquer que, face au manque d'entraînement, les désignations autoritaires sont de mise. Le SNES-FSU appelle les collègues à refuser de se porter volontaires pour ces formations et à manifester leur mécontentement en participant, avec collègues, parents d'élèves et associations de spécialistes, à la manifestation nationale organisée le 10 octobre à Paris. ■

Vincent Belleguette

REFUSONS TOUTE ANTICIPATION

Soucieux de convaincre et de jouer le dialogue social, le recteur de Rennes a présenté le 29 septembre aux représentants des personnels la mise en œuvre de la réforme. Les collègues sont prévenus mais sûrement pas rassurés : ils n'en n'ont pas fini avec les réunions in-ter-mi-na-bles !

Dans chaque collège, deux à cinq enseignants, volontaires et formés d'ici à janvier, assureront sous le contrôle des IPR et des formateurs académiques trois jours de formation à l'interdisciplinarité pour leurs propres collègues. Deux journées sur les nouveaux programmes sont aussi prévues. Aucun temps banalisé n'est en revanche accordé car « aucune heure de cours ne sera supprimée,

le temps scolaire pour les élèves doit être préservé ». Deux dispositions prévues au BO (rattrapage du lundi de Pentecôte et de deux demi-journées afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par l'autorité académique) seront mobilisées. Pour les trois autres journées, le recteur s'est refusé à préciser ses intentions mais s'est engagé à respecter le cadre réglementaire, ce qui exclut tout autre recours aux mercredis après-midi, aux vacances, aux soirées. Dégager le temps de formation pendant les DNB blancs ou les stages des Troisièmes en entreprise serait une piste hallucinante sur laquelle les syndicats des chefs d'établissement auraient été amenés à se positionner, sans enthousiasme ni conviction selon nos informations.

Formation « formatage »

Le contenu de la formation interdisciplinaire se concentrerait sur « le cœur de métier » (différenciation pédagogique, évaluation des élèves, pédagogie par projet). Le recteur ne

veut pas croire que « la négociation » de la DGH pour organiser les EPI ou l'AP l'emporterait dans ces formations « au plus proche du terrain ». Pourtant on sent les Principaux assez pressés de définir les projets d'EPI ou d'AP afin d'y voir plus clair dans la DGH. La nouvelle organisation des enseignements (LV2 sans classe bilangue, latin et breton non financés, fin des dédoublements réglementaires, de la DP3...) pourrait en effet entraîner des mesures de carte scolaire ou des compléments de service. « La clé est la bonne compréhension de la réforme par les chefs d'établissement qui devront agir avec anticipation et subtilité » et le recteur de poursuivre « nous comptons sur l'intelligence collective des équipes et le jeu de l'interdisciplinarité pour éviter toute catastrophe en RH (ressources humaines) ». Chacun appréciera...

Une seule solution : dire STOP et monter dans les TGV que le SNES-FSU Bretagne a réservés pour Paris le 10 octobre ! ■

Gwenaël Le Paih



© David Montjou/Fotolia.fr

ÉTUDIANT APPRENTI PROFESSEUR : NI AVENIR, NI APPRENTISSAGE

Le ministère remplace à cette rentrée 2015 les Emplois d'Avenir Professeur (EAP) par les Étudiants Apprentis Professeurs (EAP deuxième génération). Cela ne permettra ni de démocratiser l'accès à nos métiers ni de lutter contre la crise de recrutement.

Le ministère a présenté aux organisations syndicales le 16 septembre le dispositif « Étudiant-Apprenti-Professeur ». L'affichage est « d'entamer très tôt une formation professionnalisante et de se préparer efficacement aux concours de recrutement de personnels enseignants » et « de réduire les inégalités sociales et les discriminations ». Ce dispositif prévoit que les apprentis obtiennent la licence tout en passant deux demi-journées en établissement contre un salaire compris entre 889 € (61 % du SMIC) en L2 jusqu'à 21 ans et 1 180,59 € (81 % du SMIC) en L3 pour les plus de 21 ans, non cumulable avec une bourse.

Sous le seuil de pauvreté...

Pour les plus jeunes en L2, le salaire de 889 € est donc à - 10 % sous le seuil de pauvreté

de 987 €. Pour les boursiers échelon 7 de moins de 21 ans, le revenu proposé est de 24 % inférieur aux 1 171,50 € perçus comme EAP première génération. Point de démocratisation donc.

...avec risque d'échec

Le temps d'activité des EAP2 est certes diminué par rapport aux EAP1. Mais aucune université ne peut construire des emplois du temps libérant deux demi-journées : ne pouvant pas suivre tous les cours, les EAP2 risquent d'échouer. Aucun cadrage ne précise les contenus de la préprofessionalisation : sans retour théorique et réflexif, l'observation sur le terrain ou la pratique accompagnée ne constituent pas une formation. Par ailleurs, 800 EAP2 sont prévus en maths, lettres, anglais et allemand : la crise dans les autres



© Clément Martin

disciplines, dont l'éducation musicale ou les sciences de l'ingénieur, est niée. Le dispositif EAP2, comme l'EAP1, ne permettra donc pas de lutter efficacement contre la crise de recrutement. En revanche, contournant le statut de la Fonction publique – puisque le contrat d'apprenti est de droit privé –, il s'oppose à la conception portée par le SNES-FSU des prérecrutements et des aides financières aux étudiants. ■

Caroline Lechevallier

Publicité



Depuis plus de 100 ans, les autonomes membres de l'Union apportent un soutien associatif, solidaire et immédiat à tous les personnels de l'enseignement public en ce qui concerne :

Les risques professionnels

Mis en cause, diffamés...
Insultés, menacés, agressés...
Inquiets à la suite d'un accident d'élève...
Incertains quant à vos responsabilités.

Conseils,

Documentation,

Consultations juridiques,

Mise à disposition gratuite d'un avocat,

Soutien lors des actions en justice ...

Renseignez-vous :

www.uniondesautonomes.fr

Qu'est-ce que l'Union des Autonomes ?

Au printemps 2008, des associations départementales ont décidé de refuser, après le vote de leurs adhérents en Assemblées Générales, le projet d'offre commune de leur ancienne Fédération (FAS) avec la MAF.

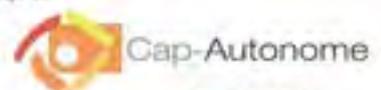
Elles ont rejeté l'assujettissement et la centralisation des traitements des affaires de droit pénal à un système assurantiel qui transforme totalement la nature des valeurs fondamentales de nos associations.

Elles se sont regroupées avec les Autonomes de la Seine et du Lot et Garonne qui avaient déjà quitté la Fédération et ont créé l'Union des Autonomes.

01 64 10 90 74

uniondesautonomes@orange.fr

Les associations membres de l'Union des Autonomes sont présentes dans chaque département



ET LES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, MONSIEUR MACRON ?

Janvier 2015. Traumatisée par les attentats, la France loue ses fonctionnaires, policiers municipaux, forces de l'ordre, pompiers ou urgentistes.

Elle se tourne vers ses enseignants pour qu'ils redoublent d'efforts dans la transmission des valeurs de la République. Missions régaliennes ou sociales, fonctionnaires d'État, de l'hospitalière, de la territoriale ou assimilés, grandes catastrophes ou modestes moments de la vie quotidienne, les exemples de l'utilité sociale des fonctionnaires et des agents sous statut ne manquent pas ! Et pourtant, en septembre 2015, un membre d'un gouvernement socialiste prétend que « *le statut des fonctionnaires n'est plus adapté au monde tel qu'il va (...)* et surtout, *n'est plus justifiable compte tenu des missions* ».

Qu'est-ce que le statut ? Héritier d'une conception militaire de la Fonction publique, le statut est d'abord un carcan rigide par lequel l'employeur impose sa volonté à l'agent. Le fonctionnaire n'est pas dans une relation contractuelle avec son employeur. Il est dans une relation de subordination à celui-ci, qui peut modifier les conditions d'emploi de façon unilatérale. La puissance publique s'arroge ainsi des droits hors du commun.

Garant de l'intérêt général

C'est surtout dans la deuxième moitié du XX^e siècle, après la guerre et l'Occupation, que la Nation fait le choix d'un statut



© Alexander Raths/Fotolia.fr

moderne qui reconnaît aux fonctionnaires des droits et des responsabilités nouvelles dans la conduite de leur mission, dans l'organisation de leur service, dans la relation avec les citoyens. Le statut est alors pensé comme le garant de l'intérêt général parce qu'il assure la Nation d'un service public d'égal accès, continu, neutre, adaptable, tout en offrant des contreparties aux agents (sécurité de l'emploi, droit au poste, droit à la carrière).

Dans la conception politique de Macron et consort, ce n'est pas l'État qui se porte garant de l'intérêt général, car celui-ci découle du jeu des intérêts particuliers. Ne va-t-il pas

jusqu'à prophétiser : « *Les jeunes générations veulent devenir entrepreneurs, pas fonctionnaires ou politiciens!* »

Pas besoin de statut, ni de code du travail d'ailleurs. En remettant en cause la « hiérarchie des normes » dans le code du travail, en permettant que le contrat de travail déroge à l'accord de branche ou à la loi, on fait primer de même l'intérêt particulier sur l'intérêt général.

Écouter Emmanuel Macron, c'est se donner les moyens de comprendre le projet politique à l'œuvre actuellement. C'est comprendre sa nocivité. C'est se préparer à le mettre en échec. ■ **Laurent Tramoni**

TOUJOURS DES IDÉES FAUSSES

Le sondage⁽¹⁾ publié le 24 septembre montre une population jugeant utile le travail des fonctionnaires à 79 %, mais soutenant à 62 % l'idée qu'il conviendrait de mettre fin à « l'emploi à vie ».

Garantie de l'emploi

Faudrait-il considérer qu'au XXI^e siècle l'insécurité soit la norme sociale ? Nombre d'études montrent que les pays les plus performants sont ceux qui assurent le plus de droits aux travailleurs. Et les employeurs publics ont les moyens de reclasser les agents dont les emplois sont supprimés. Mais plus fondamentalement, le droit à la carrière et la garantie de l'emploi des fonctionnaires ont été construits pour assurer au citoyen que les agents publics



agissent bien en toute impartialité, à l'abri des pressions, des lobbies idéologiques, économiques et de la corruption. Ces conditions garantissent que leurs repères sont bien ceux de l'intérêt général.

Trop de fonctionnaires ?

Seuls 17 % des sondés jugent qu'il n'y a pas assez de fonctionnaires, 55 % qu'il y en a trop.

Mais majoritairement (56 %), ils voudraient qu'ils travaillent 39 heures par semaine payées 39. Là aussi le modèle social doit être interrogé : quand il y a 5,5 millions de chômeurs, est-il pertinent d'augmenter le temps de travail de ceux qui en ont un ? Ce partage inégal du travail et des richesses serait-il indépassable ?

Pour le SNES-FSU, il est impératif de répondre aux idées fausses. Pourquoi les orientations alternatives n'intéressent-elles pas les faiseurs d'opinion ? ■

Anne Féray

(1) Sondage Opinionway pour *Le Figaro*.

PROTOCOLE D'ACCORD PPCR LE MANDAT DE SIGNER

Conformément à l'avis de la grande majorité de ses syndicats, la FSU s'est mandatée à 70,4 % des voix pour signer le protocole d'accord. Elle a considéré en même temps que la situation très dégradée de la Fonction publique exigeait de poursuivre les actions revendicatives.

A l'issue de la consultation des personnels, le bureau national du SNES avait conclu en faveur d'une signature de la FSU et mandaté en ce sens sa délégation au sein du comité délibératif (CDFN) de la fédération.

Une longue négociation

Au terme d'un long processus d'échanges au cours duquel la FSU est intervenue faisant valoir les attentes des personnels et les besoins de leurs professions, le texte final du protocole d'accord était assez éloigné des premières propositions du gouvernement. En effet, les orientations managériales avancées pour la gestion des personnels ne faisant pas accord avaient été renvoyées à des discussions ultérieures. Les premières propositions de rénovation des grilles de rémunération avaient été revues suite au courrier unitaire des fédérations syndicales adressé au Premier ministre, à l'initiative de la FSU. Les nouvelles propositions

ont ainsi retenu des améliorations en début et en fin de carrière, une première étape de transformation des indemnités en points d'indice et acté le principe d'un déroulement de carrière sur au moins deux grades pour tous.

Pour que les personnels en bénéficient

Il reste incontestable que ces mesures ne font pas le compte, notamment du fait du gel du point d'indice qui se poursuit depuis cinq années ; elles ont aussi été envisagées dans un calendrier ne prévoyant aucune mesure immédiate et repoussant leur financement au-delà de 2016. Pour la FSU, le sens de sa signature est d'enregistrer au bénéfice des personnels les mesures obtenues par l'intervention syndicale tout en amplifiant l'action contre les politiques de réduction de la dépense publique qui continuent d'avoir cours. ■

Anne Féray

UNE CONSULTATION POUR IMPLIQUER LA PROFESSION

2 653 collègues du second degré ont répondu à la consultation organisée par plusieurs syndicats de la FSU dont le SNES sur le protocole PPCR. Occupations professionnelles de la rentrée, actualité marquée par la réforme du collège peuvent expliquer en partie une participation trop faible même si, au-delà des seuls répondants, de nombreux collègues ont pu à cette occasion mener le débat.

La technicité du dossier des rémunérations et des carrières peut aussi rebuter, mais c'est précisément le refus de se laisser enfermer dans un débat d'experts et la volonté de faire intervenir les personnels qui ont fondé ce choix d'une consultation largement ouverte.

LES GRANDES TENDANCES

Sur la signature du syndicat, les répondants ont émis 49 % d'avis favorables et 27 % de défavorables.

Des lignes claires se dégagent aussi du reste des réponses : l'accord est très large (80 %) pour dénoncer un calendrier de mise en œuvre trop étalé dans le temps. Sont également rejetées, à un peu plus de 50 %, des mesures salariales qui seraient réservées à une partie seulement de la profession, telle que pourrait l'être un GRAF (grade à accès fonctionnel).

Reconstruction des grilles et revalorisation du point d'indice arrivent en tête des revendications prioritaires, citées à plus de 90 %. Enfin, pour faire avancer les revendications salariales, la grève recueille 50 % d'avis positifs et 50 % d'avis négatifs, alors que campagne d'opinion, tractage et rassemblements ont plus largement (autour de 80 %) les faveurs des personnels.



© Franck Thomasse / Fotolia.fr

FAUTE D'ACCORD

Six organisations (FSU, CFTD, UNSA, CFTC, CFE-CGC, FA-FP) totalisant 46,7 % des suffrages aux élections professionnelles ont décidé de signer le protocole d'accord. Mais trois (CGT, FO et Solidaires) représentant 48,5 % y sont défavorables.

Le 30 septembre, le gouvernement annonçait qu'il passerait outre la règle de l'accord majoritaire et appliquerait le protocole. Tout en confirmant son mandat en faveur de la signature, la FSU a redit son attachement au principe majoritaire

pour la conclusion d'une négociation. Pour la FSU, la concertation que le gouvernement conduira sur les mesures qu'il entend mettre en œuvre doit impérativement se faire avec toutes les organisations syndicales représentatives.

« COÛT DU LYCÉE » : LA COUR DES COMPTES... FAUX !

Trop d'heures de cours pour les élèves ; pas assez d'heures d'enseignement pour les profs, trop d'options, trop de langues, trop d'épreuves au bac, trop de « petits » lycées (et trop de lycées tout court), pas assez d'élèves par classe... tel est le diagnostic que la Cour des comptes vient de publier.

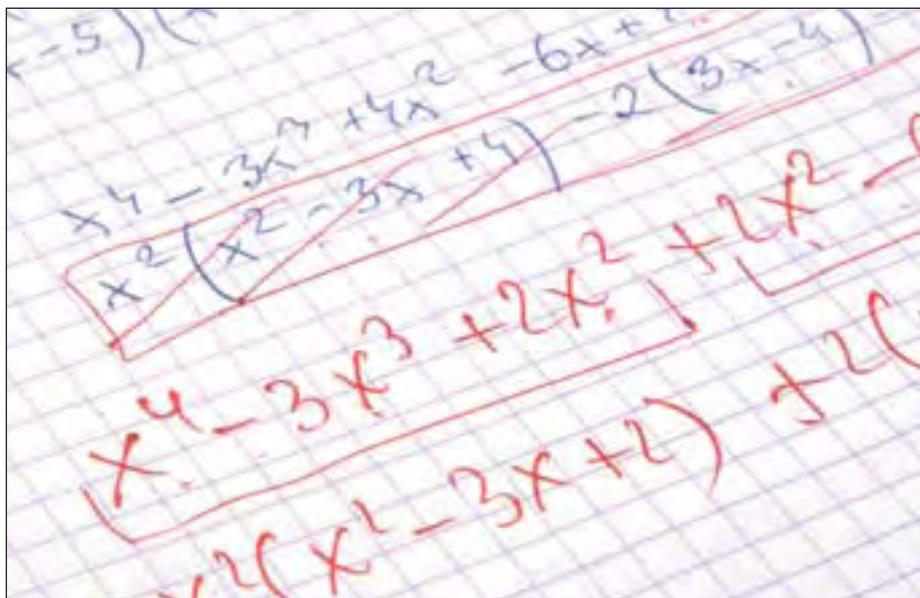
Diagnostic qui expliquerait que le lycée français « coûte » trop cher (plus cher que dans le reste de l'OCDE et plus cher que l'enseignement primaire), et qu'il ne soit pas « efficace ». De ce diagnostic découlent des préconisations que l'on devine rapidement : réduire le nombre de spécialités, en voie techno et en voie professionnelle, diminuer les heures de cours, les options, les LV, le nombre d'épreuves au bac, le nombre de lycées... et augmenter le temps de travail des profs.

Tellement d'oublis

Il y aurait beaucoup à dire sur une institution comptable qui ne perçoit la dépense que comme un « coût », sans voir qu'une dépense est aussi un investissement... Erreur « comptable » de base, mais l'obsession idéologique de la Cour des comptes, qui la pousse à vouloir tailler partout dans les dépenses publiques, ne l'aide pas à mener une analyse très rigoureuse.

La Cour des comptes annonce le chiffre « choc » de 26 milliards d'euros pour le coût total du lycée, en « oubliant » que cela représente à peine 1,2 % du PIB : une société qui finance des études en lycée pour 90 % de ses jeunes, en leur offrant des formations porteuses de culture et débouchant sur des qualifications, fait-elle vraiment un mauvais choix ?

Et surtout, la Cour « oublie » d'insister sur l'évolution de la dépense publique d'éduca-



tion rapportée au PIB : entre 2010 et 2013, la dépense moyenne pour un élève de LEGT a diminué de 6,4 % (alors qu'elle ne diminuait « que » de 1,07 % tous niveaux confondus). La France n'a pas consacré une part croissante de sa richesse à l'éducation, ni au lycée ni ailleurs : au contraire !

Diminution de fait

Et si la France rétablissait une dépense d'éducation à son niveau de 1995, cela ferait... 20 milliards d'euros supplémentaires qui

pourraient être consacrés au premier degré, au second degré, et au supérieur...

En réalité, ce qui « coûte » cher à la France, ce n'est pas de vouloir faire accéder plus de jeunes aux études. Ce qui coûte cher à la société française, c'est l'abandon de toute politique volontariste d'élévation des qualifications, de démocratisation des savoirs et des diplômes, ce sont les 140 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans qualification. ■

Romain Gény

LYCÉES : UN EXEMPLE SIGNIFICATIF

À partir d'une enquête portant sur 21 établissements de l'académie de Lyon, le bilan de rentrée dresse le tableau d'une dégradation générale des conditions d'enseignement.

Beaucoup de lycées voient leurs effectifs par classe grimper en flèche. On constate une grande hétérogénéité des fonctionnements pour l'accompagnement personnalisé. Dans certains établissements, cela nécessite un « référent AP » rémunéré en IMP ! L'AP se fait la plupart du temps en groupes, mais pas sur toutes les heures. Ce sont souvent les professeurs de la classe qui s'en chargent, sauf quand il sert de variable d'ajustement dans les services. Dans les lycées, peu nombreux, où l'EMC

existe dans les séries technologiques, il a été financé de diverses façons : en utilisant des collègues qui n'atteignent pas leur maximum de service ou en sous-dotant l'AP en Seconde, ou encore en supprimant les groupes dans les autres disciplines. Sans compter d'autres procédés opaques...

Échec de l'autonomie

Globalement, la gestion du parc informatique est jugée désastreuse. Dans certains lycées seu-



lement, des personnels de la Région interviennent ou sont présents à demeure pour la maintenance. Les lycées ont expérimenté l'échec du renforcement de l'autonomie. Beaucoup de S1 profitent des questionnaires de rentrée pour insister sur le dysfonctionnement des enseignements d'exploration, terrain propice aux déréglementations. ■ Claire Guéville

L'AIDE À DOMICILE FACE À L'AUSTÉRITÉ

Le centre d'étude de l'emploi vient de publier une enquête sur les métiers de l'aide à domicile. Ces conclusions montrent les effets négatifs du manque de moyens alloués.



© Alexander Flahs/Fotolia.fr

Le secteur s'est développé autour de deux objectifs : poursuivre une politique sociale de maintien à domicile de personnes fragilisées, et créer des emplois dans un secteur en expansion (531 000 personnels actuellement) et dont le profil-type est le suivant : femme, peu diplômée, âgée, employée en CDI à temps partiel, peu rémunérée. Mais il subit de plein fouet les effets des restrictions dues à l'austérité : le financement de l'APA ne suit pas la croissance du nombre de bénéficiaires (20 000 en deux ans) et les conseils départementaux sont asphyxiés financièrement par les coupes budgétaires. Nombre de structures d'aide à domicile, à majorité à but non lucratif, sont fermées ou en redressement judiciaire.

Gestion à la tâche

L'objectif des financeurs publics est de maintenir le ratio personnels qualifiés/personnels non qualifiés. Ainsi, les associations sont-elles confrontées à des injonctions contradictoires : gérer des situations de travail nécessitant des personnels qualifiés et limiter le niveau de qualification de leurs salariées pour des motifs budgétaires. Les profession-

nels exercent des activités qui ne relèvent ni de leur qualification ni de leur champ d'intervention, avec des conséquences lourdes pour ces personnels et les personnes âgées concernées. Les conditions de travail et le service rendu au patient se dégradent, le temps d'intervention est limité aux « besoins vitaux ». Le nombre de « visites » à domicile augmente, multipliant ainsi les déplacements et la fatigue, et ce alors que les rémunérations dans le secteur sont particulièrement faibles. « C'est une gestion à la tâche », confie une salariée, et « le relationnel et tout ce qui est important dans le travail [...] n'est pas capitalisé ». C'est le sens du métier qui disparaît et les fondements de l'aide à domicile.

La loi sur le vieillissement ne va guère améliorer la situation, même s'il est prévu d'augmenter un peu l'APA (mais quand ?), sans pour autant unifier les rémunérations des personnels qui restent inégalitaires (de 17 à 25 € de l'heure !). Surtout, la loi ne dit rien sur les nécessités de formation, de qualification et de statut protecteur de ces personnels, qui doivent être plus nombreux pour assurer leurs missions dans de bonnes conditions. ■

Marylène Cahouet

LOI SUR LE VIEILLISSEMENT : LE COMPTE N'Y EST PAS !

Votée à l'Assemblée en seconde lecture avant son passage au Sénat, la loi suscite un constat unanime chez les syndicats, les professionnels, les personnes concernées et leur famille : elle ne répond pas au « défi de la révolution de l'âge » ni aux attentes.

L'insuffisance des financements prévus, assurés par 645 millions d'euros de la CASA - versée par les seuls retraités imposables -, est criante. Pourtant, le communiqué de presse gouvernemental se félicite du choix « d'un financement solidaire », en ajoutant « fondé sur une ressource dédiée, la CASA » ! Il assure aussi que « les services d'aide à domicile seront modernisés et professionnalisés », en contradiction avec la réalité (cf. article ci-dessus). Une loi donc qui prend peu en compte les difficultés de tous ordres, des familles, des aidants, des personnels et des premiers concernés.

initiatives
AU CŒUR DE VOS PROJETS

Donnez-vous les moyens de
RÉUSSIR VOS PROJETS
★ PÉDAGOGIQUES ★

À vos côtés depuis + de 20 ANS

- Des programmes de levées de fonds **CLÉS EN MAIN** adaptés à tous les besoins de financement
- ZÉRO RISQUE :** des actions en toute sécurité
 - Reprise des investissements*
 - Pas d'avance d'argent
 - 100% SATISFAIT ou REMBOURSÉ*
- Besoin d'un conseil ?
Contactez nous au **02 43 14 30 00**
(du lundi au vendredi de 9h à 18h30)
ou sur **initiatives.fr**

Catalogues sur simple demande !

Le Transat Jacques Vabre du bateau initiatives-cœur à suivre avec les élèves sur initiatives.fr

Pourquoi est-il essentiel que vos élèves soient bien assurés ?

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.


MON PREMIER ASSUREUR

Tous nos engagements sur **mae.fr**

18-29 ans

600 € pour se loger

Un sondage CSA indique que le budget logement des 18/29 ans s'élève en moyenne à 600 € par mois, 770 € pour les propriétaires et 530 € pour les locataires. Ces derniers bénéficient, pour 48 % d'entre eux, d'aides publiques (APL, ALF ou ALS) et, pour 22 %, d'une aide parentale. Le budget logement représente en moyenne 34 % de leurs revenus mensuels nets. 90 % de cette tranche d'âge souhaitent devenir propriétaires et cela, pour 65 % d'entre eux, avant 30 ans. Ce souhait se heurte à divers obstacles : revenus insuffisants pour emprunter (46 % d'entre eux), manque de stabilité de leur situation professionnelle et personnelle (40 % ne disposent pas d'un CDI), épargne insuffisante (pour 36 %), alors que 28 % attendent d'avoir une situation personnelle stable.

Pétrole

Onde de choc

Pour la première fois depuis 40 ans, les États-Unis sont devenus en 2014 le premier producteur de pétrole mondial devant l'Arabie saoudite et la Russie, grâce, surtout, à l'exploitation du pétrole de schiste. La très rapide montée en puissance des États-Unis sur les marchés de l'or noir a déjà provoqué une onde de choc mondiale. À commencer par la chute des prix du baril de 60 % en un an, liée à une surproduction estimée à 1,5 million de barils par jour. Cependant, l'OPEP avec l'Arabie saoudite entend défendre ses parts de marché et se refuse à réduire ses quotas de production pour soutenir les prix, misant sur une baisse à terme d'une production américaine peu rentable au prix actuel du pétrole.

Grèce

100 Md€ d'économies pour l'Allemagne

L'instabilité en zone euro, liée notamment à la crise grecque, a conduit les investisseurs à privilégier les obligations d'État allemandes et dans une moindre mesure françaises, américaines ou néerlandaises, faisant baisser leurs rendements. L'institut Leibniz pour la recherche économique a calculé que le gouvernement allemand avait, en payant moins d'intérêts, économisé depuis 2010 l'équivalent de 3 % de PIB, soit 100 Md€ !

SANTÉ AU TRAVAIL

Le travail peut-il devenir supportable ?

Les salariés, notamment les agents de la fonction publique, sont de plus en plus affectés par les risques psychosociaux (RPS). En 2013, un accord sur leur prévention a été adopté. Il y a effectivement une véritable urgence à progresser sur cette question, mais il s'agit d'un chantier complexe.

Le livre⁽¹⁾ publié en 2014 par Yves Clot et Michel Gollac permet d'y voir plus clair. Les auteurs, spécialistes du travail et respectivement psychologue et sociologue, proposent un essai à deux voix, délibérément engagé, pour identifier et comprendre les pièges et les impasses de certaines formes de prise en charge des RPS, et pour cerner les enjeux et les conditions d'une reprise en main du travail par les salariés eux-mêmes.

Pièges et impasses des prises en charge individuelles

La première partie de l'ouvrage est consacrée à une critique approfondie et sévère de toutes les stratégies qui reposent sur l'adaptation des travailleurs à leur travail. Les accords sur le stress ou les RPS sont pourtant clairs : les relations sociales au travail et l'organisation peuvent être facteurs de risques en interaction avec le subjectif. Mais les approches individuelles ont tendance à l'emporter, sous l'impulsion notable des employeurs. Il s'agit alors d'aider les salariés à gérer leur stress, de repérer les plus « fragiles » pour les soigner (avec psychologues ou psychiatres) et éventuellement les exfiltrer, et de rechercher dans de nouvelles pathologies et dans l'individu des insuffisances – voire des faiblesses – qui permettraient jusqu'à l'explication des suicides. Pourtant, ces actions sont particulièrement inefficaces, impossibles à généraliser (il va être difficile de mettre un psy derrière chaque travailleur...) et éthiquement discutables.

Ces critiques n'ont pas vocation à nier l'apport de la psychologie, mais permettent d'affirmer que nous avons besoin de « plus de psychologie pour prendre au sérieux la fonction psychologique du social dans la vie subjective ». C'est donc le social et le travail qu'il faut soigner.

Quelles organisations pour rendre le travail supportable ?

S'appuyant sur de nombreuses études, Y. Clot et M. Gollac constatent, parmi d'autres résultats, que

les organisations du travail « apprenantes » des pays nordiques sont moins nocives que d'autres. L'analyse précise l'importance déterminante du contexte institutionnel et social, mais on note aussi que la mise en débat régulière de l'organisation du travail qui les caractérise est également au centre du paradigme de la Clinique de l'activité développée par Y. Clot.

Les auteurs proposent de suivre cette piste pour rendre le travail plus supportable. Ils rappellent les principaux concepts, la méthodologie et les apports de la Clinique de l'activité, mais l'analyse est sans concessions : ils en soulignent aussi toutes les difficultés, obstacles ou effets pervers. La capacité d'ex-

pression sur le travail est notamment inégalement répartie dans l'entreprise, des effets de domination peuvent surgir. L'expression n'est par ailleurs pas une fin et doit déboucher sur un droit pour les salariés à participer aux décisions qui concernent leur travail. Mais cela doit se faire en évitant la récupération par un management qui n'y verrait qu'un moyen d'intensifier le travail. La vigilance est de mise et la Clinique de l'activité porte bien un projet – jamais gagné une fois pour toutes – de démocratie dans le travail.

C'est en définitive un ouvrage qui invite à un débat

précisément instruit et profondément politique sur les actions à mener autour du travail. La transformation du travail nécessite une interaction entre le micro et la macro, elle implique des transformations institutionnelles, mais par ailleurs « la démocratie au travail peut être une solution, un moyen de limiter les dégâts provoqués dans la santé et la nature par des décisions unilatérales, un moyen de préserver notre qualité de vie à tous ». ■

Hervé Moreau



(1) *Le travail peut-il devenir supportable ?* De Michel Gollac et Yves Clot, Armand Colin (23 avril 2014).

« Oxi ! Enough ! Construisons une autre Europe ! Oui à la solidarité sans frontières ! »

L'Union européenne a montré un bien sinistre visage avec sa volonté de détruire avec brutalité et cynisme l'espoir apporté par la Grèce d'une alternative aux politiques d'austérité, avec l'encouragement donné aux courants xénophobes par des États qui n'ont cessé de désigner des boucs émissaires (les Grecs, les migrants) pour construire une Europe forteresse insensible aux drames humanitaires.

Au cours de l'été, sous l'impulsion des migrants, avec le soutien de larges secteurs de l'opinion dans certains pays européens, la forteresse a volé en éclats, et le retour des barbelés aux frontières signe un échec flagrant du projet européen. Le résultat des nouvelles élections en Grèce montre que la bataille contre l'austérité est loin d'être terminée. Ces problèmes sont les nôtres, ce ne sont pas des questions extérieures à nos frontières. La destruction austéritaire (bientôt le code du travail, le statut des fonctionnaires), le repli xénophobe menacent la perspective de luttes émancipatrices.

Pourtant en France, la tentation du repli derrière d'illusoire barrières nationales est particulièrement présente comme en témoigne la faiblesse des manifestations de solidarité avec les Grecs en juin, et aujourd'hui avec les migrants.

Mobilisations et convergences

Pourtant dans la société civile, il y a de multiples initiatives qui demandent à converger, et beaucoup de révolte. Le projet des Marches européennes cherche à établir des liens entre des mobilisations locales et nationales et la construction de convergences européennes. Conçues par les mouvements espagnols, partie prenante d'une société très dynamique, elles sont fondées sur l'idée d'une auto-organisation locale (choix des thèmes et des formes de mobilisation) avec des trajets en bus (deux cars d'Espagnols pour la France) entre les villes étapes. Elles sont organisées au niveau européen par l'Altersommet, avec le soutien d'autres réseaux (Attac Europe, Transform, Blockupy...). En France, un comité de coordination s'est mis en place au niveau national. La FSU en fait partie. Les marches partent de Gibraltar le 1^{er} octobre et traversent l'Espagne (Cadix, Séville, Madrid, Barcelone, Saragosse) et entrent en France le 7 octobre à partir d'Andorre.

Les villes étape en France : Toulouse (7 octobre), Montpellier et Marseille (8 octobre), Grenoble et Clermont (9 octobre), Paris (10 et 11 octobre), Calais sur les migrants (12 octobre), Metz (13 octobre), Luxembourg-paradis fiscal



(14 octobre) avec action conjointe Français-Belges-Allemands.

Se renseigner auprès du S3 du SNES-FSU pour les activités prévues et y participer.

Construire une autre Europe

Ensuite trois jours d'action à Bruxelles. Le 15 : encerclement symbolique du sommet européen. Le 16 : conférences thématiques dont la plus importante devrait être la conférence européenne et citoyenne sur la dette organisée par Attac Europe et le CADTM (Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde). Une mobilisation aussi à Namur organisée par les associations de lutte contre la pauvreté. Le soir à Bruxelles, meeting sur quelles perspectives pour l'Union européenne. Le 17 : manifestation à Bruxelles. Des cars partiront de Paris et d'autres villes du Nord et de l'Est.

Pour Paris, les réservations se font en ligne : <https://france.attac.org/se-mobiliser/avec-les-grecs-contre-l-austerite-pour-la-democratie/article/contre-l-austerite-toutes-et-tous-a-bruxelles-le-samedi-17-octobre-2015>. ■

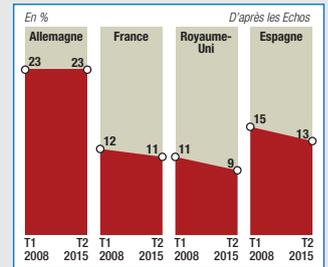
Daniel Rallet

LES MARCHES EN FRANCE

• Toulouse : mercredi 7 • Marseille : jeudi 8, avec des escales à Montpellier et Nîmes • Grenoble : vendredi 9, avec la jonction avec la marche venant de Grèce et d'Italie • Île-de-France : samedi 10 et dimanche 11 • Calais : lundi 12, avec la jonction avec la marche venant d'Irlande et de Grande-Bretagne • Metz : mardi 13.

Industrie

Part de la production industrielle dans le PIB



L'industrie française a détruit 446 000 emplois depuis 2008 (756 000 détruits pour l'Espagne, 600 000 pour l'Italie, mais 129 000 créés en Allemagne).

Population

Un quart issu de l'immigration

Selon l'OCDE, plus de 25 % de la population vivant en France est issu de l'immigration (soit né à l'étranger, soit descendant d'au moins un parent immigré), contre 18 % en moyenne dans l'OCDE et 16 % dans l'Union européenne. L'OCDE souligne les difficultés particulièrement importantes rencontrées par les immigrants récents (arrivés depuis moins de cinq ans) avec, notamment, un taux d'emploi inférieur de près de 25 points à celui de la population née en France, contre 12 points seulement en moyenne dans l'UE.

Cadres

1 sur 4 a changé de travail

Selon une étude de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC), la mobilité des cadres s'est accrue en 2014 : 7 % ont changé d'entreprise (+1 pt en un an) et 21 % ont évolué en interne (+3 pts), à la suite d'un changement de poste (10 %) ou d'un changement important de son contenu (11 %). Les changements d'entreprise sont à 20 % à l'initiative de l'employeur, à 52 % à l'initiative du cadre concerné, les autres départs étant présentés comme « concertés ».

Pollution de l'air

100 milliards

La pollution atmosphérique « n'est pas qu'une aberration sanitaire, c'est une aberration économique », indique une commission d'enquête sénatoriale. Elle coûterait plus de 100 Md€ par an à la France : entre 68 et 97 Md€ par an de coût sanitaire (prise en charge des pathologies, particules fines, oxydes d'azote, etc.) et 4,4 Md€ de coût non-sanitaire (impact de l'absentéisme professionnel sur la productivité, baisse des rendements agricoles, perte de la biodiversité, entretien des bâtiments dégradés, etc.).

Suite page 20 >>>

>>> Suite de la page 19

COP 21

Pas gagné !

La réunion des 196 pays membres de la Convention de l'ONU sur le climat s'est terminée début septembre, sur un résultat mitigé, à moins de 100 jours du sommet de Paris qui doit déboucher sur un accord permettant d'atteindre l'objectif, reconnu comme pertinent par la communauté internationale, d'un réchauffement de la planète en deçà de 2 °C en 2100. Les engagements que se fixent, pour l'instant, les pays à l'horizon 2030 conduisent à une trajectoire de réchauffement supérieur à 3 °C. Répondre au défi climatique va nécessiter de gros efforts supplémentaires.

FMI

Inégalités vs croissance

À en croire une étude du FMI, les économistes néolibéraux, thuriféraires des politiques de M. Thatcher et R. Reagan, partisans des baisses d'impôts pour les hauts et très hauts revenus avaient tout faux : les avantages des plus riches ne « ruissellent » pas vers le bas. Cette étude montre en effet qu'une augmentation de + 1 % de la part des revenus détenue par les 20 % les plus riches est associée à une moindre progression du PIB (- 0,08 pt sur cinq ans). En revanche, une augmentation de même importance (+ 1 %) de la part des revenus détenue par les 20 % les plus pauvres est associée à une croissance plus forte de 0,38 pt sur cinq ans. Et C. Lagarde de conclure : « *contrairement aux idées reçues, les bienfaits d'une hausse du revenu viennent d'en bas et non d'en haut* »...

Exil fiscal

Multiplié par 3 en 5 ans

Parmi les contribuables dont le revenu fiscal de référence est supérieur à 100 000 € (265 382 € en moyenne), il y a eu 3 744 départs à l'étranger en 2013, soit 40 % de plus qu'en 2012. Concernant les revenus supérieurs à 300 000 €, la tendance est encore plus marquée : 659 expatriations en 2013, soit 46 % de plus qu'en 2012. Enfin, pour les redevables de l'ISF, on a décompté 714 départs, soit 15 % de plus qu'en 2012. Des rythmes de hausse bien plus rapides que pour le nombre global de Français qui s'expatrient (+ 6 % par an en moyenne).

ÉCONOMIE MONDIALE

La troisième crise financière a commencé...

Alors que tous les indicateurs sont au rouge sur la santé de l'économie mondiale (tendances déflationnistes, faiblesse de l'investissement, croissance en berne...), les gouvernements ne semblent pas prendre la mesure de la gravité de la situation : déni de réalité ou fuite en avant ?

Depuis août 2007, première crise financière dont la traduction a été la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, les pays capitalistes développés ont connu une profonde récession – surtout aux États-Unis – qui marquait l'ouverture d'une crise systémique. Les gouvernements, malgré des G20, une nouveauté, n'ont pas pris la mesure de cette crise, aux dimensions d'une véritable crise de civilisation. Faute de réponse, l'acte II est intervenu en mars 2010 et a touché cette fois prioritairement les pays de la zone euro mettant en cause direc-

© Fotolia.fr / Truefeelpix



ttement la monnaie unique, une monnaie incomplète. De là date le surendettement de la Grèce, cible de la spéculation. L'acte III de cette crise a commencé à Shanghai à la fin du mois d'août 2015. La chute de la Bourse a eu immédiatement des échos dans les Bourses du monde entier. Les répercussions internes à la Chine seront sans doute limitées dans un premier temps. Le gouvernement chinois a réglementé les opérations possibles en Bourse – même s'il a été dépassé par le « *shadow banking* », une finance non réglementée – et a interdit aux banques d'intervenir sur ces marchés financiers. L'onde de choc est pourtant perceptible. Cette chute renforce l'incertitude qui se traduit par des oscillations inquiétantes des cours des Bourses.

Conséquences en chaîne

L'attention particulière accordée aux décisions de la FED (Réserve fédérale des États-Unis) s'explique par ce contexte de crise encore sous-jacente. Si la FED décide d'augmenter ses taux d'intérêt, une crise obligataire en résultera. Les propriétaires d'obligations – des parts d'emprunt – à taux zéro ou négatif s'empresseront de vendre et la chute est probable. Le dollar serait réévalué au détriment des monnaies de tous les pays émergents qui subissent la baisse drastique des cours des matières premières – à l'exception du cacao dont les cours montent – et la récession. Il pourrait en résulter une nouvelle crise de l'endettement. Le tout dans un cli-

mat de corruption qui remet fortement en cause la légitimité des équipes au pouvoir. La Chine connaît, elle aussi, une diminution importante de sa croissance. Son modèle économique est en train de changer. La « *Great Recession* » aux États-Unis de 2008-2009 l'a obligée à orienter le moteur de la croissance non plus sur les exportations mais sur la création d'un marché intérieur. Cette transition est longue et se manifeste par des crises profondes de surproduction.

Vers un krach boursier

Du coup, le FMI comme l'OCDE revoient leurs prévisions de croissance mondiale à la baisse. Ce serait moins de 3 % avec un recul important du commerce mondial. De quoi alimenter les doutes et l'incertitude. Les marchés financiers connaîtront donc un krach entraînant la faillite des banques qui ont continué dans la voie de la création d'innovations financières. D'ores et déjà les nuages s'accumulent sur les « petites » banques. La chute même limitée de la Bourse de Shanghai est un détonateur suffisant pour prendre conscience que la hausse des cours n'est pas validée par la création des richesses. Mis à part les dirigeants chinois qui ont pris des mesures pour lutter contre la spéculation, aucun gouvernement des pays capitalistes développés ne semble avoir pris conscience de l'arrivée de la crise financière. Autant d'aveuglement laisse pantois, atterré. Il faudrait réglementer, et vite, les marchés financiers au lieu de casser le code du travail... ■ Nicolas Bénéès

DOSSIER

Crise du recrutement

Quelles réalités ?



Dossier réalisé par Fabienne Bellin, Caroline Lechevallier, Frédérique Rolet, Xavier Marand, Hervé Moreau et Thierry Pétrault

L'augmentation du nombre de postes ouverts aux concours dans les corps des professeurs du second degré a mis en lumière une crise de recrutement majeure. Par exemple, les CAPES de maths, de lettres, mais aussi le CAPET de sciences de l'ingénieur ne font pas le plein.

La Direction des études et de la prospective du ministère (DEPP) ne s'en alarme pas, arguant un retard statistique de trois ans dans la corrélation entre évolution du nombre de postes aux concours et évolution du nombre d'inscrits. Pourtant, la crise de recrutement est bien réelle dans le second degré. Pour preuve la désaffection des étudiants pour certains concours de l'agrégation. Les causes sont profondes : dévalorisation du métier par les responsables politiques voire par des ministres de l'Éducation nationale eux-mêmes, conditions de travail qui se dégradent chaque année un peu plus, évolution de la rémunération cantonnée à l'avancement d'échelon ou à l'avancement de grade, ce qui conduit à une perte régulière de pouvoir d'achat. Pour le SNES-FSU, il y a urgence à ce que le ministère revalorise nos métiers, nos carrières et nos conditions de travail, mette en place des vrais prérecrutements, moyen de financer les études de ceux qui souhaitent intégrer les métiers de l'enseignement. Outre l'état des lieux du recrutement, ce dossier vous donne les éléments d'appréciation et d'analyse de la crise du recrutement et des revendications que porte le SNES-FSU pour en sortir.



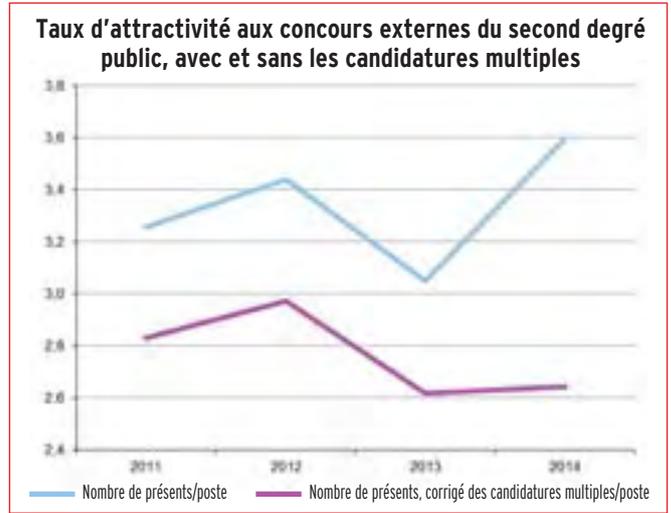
Recrutements

Encore insuffisants

Si les recrutements sont en augmentation, ils restent notoirement insuffisants pour combler les besoins. Le taux d'attractivité a lui aussi diminué.

La note de la DEPP n° 20 de juin 2015 analyse les résultats des concours 2014. Le nombre d'admis aux concours externes a augmenté de 76 % par rapport à 2013 du fait des deux sessions (exceptionnelle et renouvelée) et en tenant compte des doubles admissions. Cependant, au regard de l'augmentation du nombre de postes, le taux d'attractivité réel corrigé des doubles inscriptions a diminué depuis 2011 de 2,8 à 2,6 présents par poste. Or, ce sont quatre présents/poste qui sont nécessaires pour espérer recruter tous les postes. De fait, 26 % des postes sont restés vacants en 2014, contre 18 % en 2013 en tenant compte des admissions multiples. D'après la comparaison des résultats bruts (donc sans prise en compte des doubles admissions) publiés sur le site du ministère, les résultats des concours externes pour 2015 sont aussi caractérisés par une augmentation, par rapport à 2013, des présents (+ 30 %) et

des admis (+ 18 %), mais elle aussi insuffisante au regard du nombre de postes (+ 19 %). De fait, le nombre de postes non pourvus augmente de 1 529 (14 %) en 2013 à 1 876 (15 %) en 2015. Admis ne signifie pas affectés dans le second degré puisque certains lauréats sont placés en report de stage, d'autres dans l'enseignement supérieur ou dans le privé. Le ministère le prend en compte dans le calibrage des postes ouverts aux concours. Ainsi, traditionnellement, le rendement des concours considéré comme normal est de 90 %, soit neuf lauréats affectés dans le second degré pour dix postes ouverts aux concours. Les rendements sont donc insuffisants depuis 2010. En 2014, le faible rendement est imputable à la session exceptionnelle fortement déficitaire (30 % des postes non pourvus) et au fait que 2 444 lauréats de 2014 tous concours confondus avaient été placés en report de stage.



Source : MENESR-DEPP (note n° 20 de juin 2015) / Système de gestion OCEAN

Tableau des rendements aux concours internes et externes enseignants du second degré hors PLP et EPS

Années	Rendement global
2008	90,90 %
2009	90,20 %
2010	89,20 %
2011	82,08 %
2012	82,08 %
2013	89,30 %
2014	72,69 %
2015	82,10 %

Ainsi, traditionnellement, le rendement des concours considéré comme normal est de 90 %, soit neuf lauréats affectés dans le second degré pour dix postes ouverts aux concours. Les rendements sont donc insuffisants depuis 2010. En 2014, le faible rendement est imputable à la session exceptionnelle fortement déficitaire (30 % des postes non pourvus) et au fait que 2 444 lauréats de 2014 tous concours confondus avaient été placés en report de stage.

Embellie à relativiser

Ainsi 7 950 stagiaires lauréats des concours externes enseignants (hors PLP et EPS) ont été affectés à la rentrée 2015, soit un rende-

Le nombre de postes non pourvus est passé de 1 529 en 2013 à 1 876 en 2015

ment de 79,5 %. Si on prend l'ensemble des concours externes et internes le rendement est de 82,1 % en 2015.

L'embellie de 2015 (82,1 % par rapport à 72,69 % en 2014) est à relativiser. En 2015, seuls 1 715 lauréats ont été placés en report de stage, ainsi l'excédent de 729 lauréats permet à la session 2015 d'avoir un rendement en augmentation mais encore insuffisant. ■

Des disciplines sinistrées

Les résultats globaux masquent le fait que la crise de recrutement ne touche pas toutes les disciplines et, par conséquent, celles qui sont touchées le sont plus durement. Dans ces disciplines, les admis et affectés augmentent aussi mais le taux de postes perdus y est très important et les rendements faibles. En 2015, 32 % (758) des postes ouverts aux concours n'ont pas été pourvus en mathématiques, 47 % (170) en lettres classiques, 16 % (284) en lettres modernes, 24 % (431) en anglais, 23 % (115) en allemand, 31 % (81) en éducation musicale, 16 % (83) en sciences industrielles de l'ingénieur. Depuis 2011, ce sont ainsi



3 324 postes perdus en mathématiques, 877 en LC, 1 002 en LM, 1 625 en anglais, 502 en allemand, 305 en éducation musicale et 367 en SI. Sur le terrain, 1 052 stagiaires ont été affectés en 2015 soit un rendement de 52 %, 1 493/85 % en lettres modernes, 159/44 % en lettres classiques, 208/79 % en éducation musicale, 1 366/76 % en anglais et 368/72 % en allemand. Ces déficits de recrutements par concours s'ajoutent aux sous-recrutement entre 2002 et 2012. Les besoins d'enseignants sur le terrain sont donc énormes dans ces disciplines, pour preuve la longue liste d'annonces sur Pôle emploi. ■

Chiffres

25 000

En 2016, le ministère va ouvrir 25 000 postes aux concours de recrutement d'enseignants et de CPE.

5 %

Seuls 5 % des enseignants français pensent que leur métier est valorisé par la société.

Salaire

Le professeur certifié a un salaire d'embauche de 1 341 euros nets quand le diplômé d'une école de commerce de province commence avec 2 300 euros nets en moyenne. Soit 1,1 SMIC, à niveau bac + 5 !

- 80 %

En 2011, le nombre de candidats était 80 % plus bas qu'en 1997 !

Créations d'emplois dans l'Éducation

Histoire d'une promesse

L'engagement de créer « en cinq ans 60 000 postes supplémentaires dans l'éducation » est sans doute celui qui a été le plus emblématique de la campagne de François Hollande lors de la présidentielle.

Cette promesse déclenche alors un concert d'indignations dans les rangs de la droite. « *Propos irresponsables* » pour Luc Chatel, « *promesses folles* » pour le ministre du Travail Xavier Bertrand, « *... mais où va-t-on trouver l'argent ? C'est l'argent des Français...* » pour Nicolas Sarkozy... Peu importe pour eux les dégâts causés par les 80 000 suppressions du quinquennat à réparer, la perspective d'accueillir plusieurs dizaines de milliers d'élèves supplémentaires tous les ans pendant au moins quinze ans, la nécessité de lutter contre les sorties du système éducatif sans formation... Tout cela a évidemment un coût important. Mais, pour le SNES-FSU, éduquer et former la jeunesse est un investissement indispensable pour la société de demain et cela nécessite aussi de prendre des mesures radicales pour permettre le recrutement de nombreux nouveaux enseignants. Non seulement il faudra recruter pour couvrir désormais tous les emplois

laissés vacants par les départs à la retraite (et non plus un sur deux comme au temps de la RGPP), mais il faudra aussi recruter pour couvrir les nouveaux emplois promis.

Où en est-on des emplois ?

Depuis 2012, 35 000 emplois ont été créés dans l'éducation. Sur les 60 000 emplois annoncés, 54 000 concernent l'enseignement scolaire et ont fait l'objet d'une programmation d'ici 2017. À ce jour, 31 600 emplois ont été créés dans l'enseignement scolaire : environ 24 300 emplois d'enseignants stagiaires, 4 150 emplois d'enseignants titulaires et 3 150 autres personnels. Les stagiaires étant à mi-temps devant les élèves, il faut donc deux emplois de stagiaires pour l'équivalent d'un poste à temps plein devant les élèves. Ainsi les nouveaux emplois créés conduisent-ils à une augmentation de l'équivalent de 16 000 postes d'enseignants à temps plein pour l'ensemble des premier et second

degrés public et privé. Soit environ 7 000 pour le second degré public qui compte près de 8 000 établissements...

La promesse est-elle encore réalisable ?

Il reste environ 22 500 emplois à créer sur les deux budgets 2016 et 2017 pour parvenir aux 54 000. Les orientations budgétaires de juillet dernier prévoient 8 561 créations. Cela signifie qu'il faudra créer 14 000 emplois nouveaux sur la seule année 2017 : la réalisation de l'engagement du candidat Hollande suscite donc de plus en plus le doute.

Mais, au-delà du coup d'accélérateur budgétaire que cela suppose, l'effort à faire en matière de recrutement est considérable. Or, la crise de recrutement est toujours là. Les moyens pour y faire face, non. ■



© Clément Martin

60 000 emplois, 60 000 postes ou 60 000 recrutements ?

Comment s'y retrouver ?

Cette promesse de campagne suscite depuis plus d'un an des analyses des plus contradictoires. 35 200 postes créés à ce jour d'après le ministère, à peine 4 000 disent certains commentaires politiques.

Il faut dire que la communication gouvernementale ne fait pas preuve de la plus grande rigueur. Qu'on en juge : « *Je propose – et j'en prends toute la responsabilité – un plan de recrutement de 60 000 personnels de l'École sur les cinq prochaines années [...]* » (févr. 2012). « *Depuis 2012, plus de 35 200 postes supplémentaires ont été créés. [...] Nous irons jusqu'au bout de ces recrutements, il y en aura bien 60 000 de plus à la fin 2017* » (sept. 2015).

Loi d'orientation : 60 000 emplois

En utilisant les termes de « *recrutements* » et de « *postes* », F. Hollande, dans ses déclarations, laisse alors entendre (les dernières annonces de sa ministre font de même) que d'ici 2017 il y aurait l'équivalent de 60 000 personnes supplémentaires travaillant à temps plein dans les établissements.

Or, comme on l'a vu plus haut, les emplois d'enseignants votés aux budgets 2013, 2014 et 2015

ne se traduisent pas par autant de moyens à temps plein sur le terrain. La plupart d'entre eux sont des emplois de stagiaires qui budgétairement correspondent à un temps plein mais n'apportent dans les établissements que l'équivalent d'un mi-temps d'enseignement, ces stagiaires étant en formation sur le deuxième mi-temps.

Et donc, même si les 60 000 emplois sont créés d'ici 2017, il n'y aura pas 60 000 postes à temps plein de plus qu'en 2012.

Par ailleurs, lorsque les stagiaires recrutés une année *n* deviennent titulaires l'année suivante, ils occupent alors les emplois de titulaires devenus vacants du fait des départs à la retraite ou les emplois de titulaires nouvellement créés.

Prendre en compte les départs

Mais les emplois de stagiaires qu'ils occupaient l'année *n* ne disparaissent pas avec leur titularisation ; ils sont occupés par une nouvelle génération de stagiaires.

La réalisation de l'engagement du candidat Hollande suscite donc de plus en plus le doute

Le calibrage des recrutements de l'année *n* doit donc prendre en compte les départs prévisibles (retraites, démissions, départs vers d'autres fonctions...) et les créations d'emplois de titulaires prévus à l'année *n+1*.

Les difficultés à pourvoir les postes aux concours notamment dans le second degré, conduisent au recrutement de contractuels. De plus, tous les emplois prévus au budget ne sont pas consommés comme la Cour des comptes l'a relevé. Élément absent de la communication ministérielle, mais qui explique aussi que même avec des créations d'emplois, la situation se dégrade encore dans les collèges et les lycées. ■

Coût de la vie

Augmentation du coût de la vie étudiante et diminution de la bourse.

15 à 20 %

Les enseignants français sont moins payés de 15 à 20 % par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE.

78 %

C'est le taux de couverture des postes aux concours en 2014 contre 86 % en 2013. Parmi les 4 600 postes restés vacants, 3 200 relèvent du CAPES.

18 600

En 2014, 18 600 fonctionnaires de l'Éducation nationale ont pris leur retraite, en moyenne à 60,7 ans. 82,5 % d'entre eux étaient enseignants ; les enseignants du second degré sont en moyenne âgés de 61,9 ans lors de leur départ.

Une crise de vocation ?

Un profond déclasserement salarial

Avec une perte de 10 % de leur pouvoir d'achat depuis 2000, et des stagiaires rémunérés à 1,1 SMIC, la rémunération des métiers de l'enseignement et de l'éducation n'est pas attractive.

En France, le salaire moyen d'un professeur est inférieur de 31 % à celui d'un cadre de la fonction publique, qui touche davantage de primes, et de 38 % à celui d'un cadre du secteur privé⁽¹⁾. De 2000 à 2014, le traitement net d'un enseignant a perdu deux mois de sa valeur en euros constants. En cause, la faible revalorisation du point d'indice puis son gel depuis 2010 et l'augmentation de la retenue pour pension liée à la réforme des retraites. Ce constat, l'OCDE le fait à sa manière en indiquant que

Deux mois de salaire perdus depuis 2000



© Fotolia.fr / Patryssia

la France partage avec la Grèce et le Japon le triste privilège d'avoir vu le salaire réel des enseignants diminuer d'environ 10 % depuis 2000, alors que l'ensemble des autres pays a revalorisé leur situation, afin de rendre le métier attractif pour les jeunes diplômés.

En 2010, avec l'élévation du niveau de recrutement, les débuts de carrières avaient été revalorisés : les stagiaires étaient classés à l'échelon 3 de la grille de rémunération. Ainsi un certifié stagiaire percevait 2 000 euros bruts par mois, un agrégé 2 264. Avec la réforme du recrutement entrée en vigueur en 2013, le gouvernement a supprimé cette avancée, au prétexte d'un recrutement en fin de M1 et de la décharge de service, ce qui a entraîné une diminution de 14 % du salaire des stagiaires sur l'année. Ainsi du 1^{er} septembre au 30 novembre, les stagiaires sont classés à l'échelon 1 de la grille de rémunération puis du 1^{er} décembre au 31 août à l'échelon 2. Les lauréats du CAPES commencent ainsi à 1,11 SMIC soit 1 616 euros bruts. ■

(1) D'après le rapport annuel sur l'état de la Fonction publique, DGAFP 2013.

Enseignants : les mal aimés ?

En 2012, un sondage du CSA commandé par le ministère de l'Éducation nationale montrait que 19 % des Français avaient une image très positive du métier enseignant et 62 % plutôt positive, soit un total de 81 %.

46 % seraient tout à fait fiers que leur enfant devienne enseignant, 30 % plutôt fiers, soit 76 %. Selon 77 % des sondés, les enseignants méritent une plus grande reconnaissance sociale. Pourtant, d'après une étude de l'OCDE de juin 2014, seuls 5 % des enseignants français pensent que leur métier est valorisé par la société, ce qui est bien moins que la moyenne des pays de l'OCDE (31 %). Il faut dire que les politiques sont souvent méprisants. Claude Allègre avait décidé de « dégraisser » le mammoth, s'en était pris aux professeurs quasiment traités de fainéants. « Les professeurs ne travaillent que sept mois, sept mois et demi. Ils font leurs dix-huit heures de cours en deux jours et puis s'en vont » disait N. Sarkozy en 2012. Et la ministre actuelle considère qu'au collège « les élèves s'ennuient. »

Pénibilité du métier

La liste des obstacles est longue

L'enseignement n'attire pas assez de jeunes. Pour remédier à cette véritable crise des vocations qui touche très durement certaines disciplines, il faut partir des réalités du métier, des conditions de son exercice et de sa place dans la société.

Tous les métiers ont leurs aspérités, leurs contraintes, et c'est souvent lorsqu'il surmonte avec succès les difficultés et les imprévus que l'individu peut trouver du plaisir à l'exercice de sa profession. Rencontrer une difficulté dans son travail est une situation normale. Ce qui ne l'est pas en revanche, c'est la récurrence du travail empêché, c'est le manque de ressources, c'est la perte de sens du travail – réforme après réforme –, c'est lorsque le travail devient de plus en plus difficile à vivre au point de faire perdre la santé, et parfois de manière durable.

Remontées CHSCT et enquêtes ministérielles...

Cette pénibilité s'exprime et remonte de plus en plus fréquemment aux CHSCT, à l'occasion des visites d'établissements, des retours de fiches de registres (SST ou DGI), ou par une saisie directe des représentants SNES et

FSU de cette instance. Elle est aussi visible dans les enquêtes de la DARES et du MEN : parallèlement à l'intensification du travail qui touche toute la fonction publique, plus de 40 % des enseignants affirment « ne pas ressentir la fierté du travail bien fait » et manquer de moyens.

... confirmées par le vécu

L'impression de toujours courir après des tâches que l'on ne parvient plus à faire comme on le souhaiterait se généralise, car de multiples contraintes se cumulent : classes surchargées qui empêchent de bien connaître et faire participer chaque élève, emplois du temps morcelés qui ne permettent pas une préparation sereine des cours, profusion de réunions qui font disparaître les temps d'échanges informels parfois plus pertinents, services partagés sur plusieurs établissements qui isolent les collègues qui en sont victimes, tension avec la hiérarchie, les parents et les élèves... la liste des



© Clément Martin

Cette pénibilité s'exprime et remonte de plus en plus

obstacles est longue et leur superposition place certains enseignants dans une situation qui peut devenir vite insupportable. ■

Stagiarisation

L'année de stage ou le parcours du combattant

À la rentrée 2010, l'élévation du niveau de recrutement, appelée communément « mastérisation », s'est accompagnée de la suppression de la formation professionnelle des lauréats des concours pendant l'année de fonctionnaire stagiaire.

Placés à temps plein, les stagiaires se déclaraient à 70,8 % fatigués et à 60,5 % débordés, d'après l'enquête menée par le SNES-FSU en 2012/2013. Avec les 3 heures d'allègements de services consentis par V. Peillon en 2013/2014 : 66,2 % se déclaraient encore fatigués et 53,5 % débordés. Ces conditions difficiles ont été un élément de plus dans l'aggravation de la crise de recrutement.

Allègement de service mais pas du temps de travail !

En 2014/2015, la moitié des stagiaires ont été placés à mi-temps et ont pu bénéficier d'une formation professionnelle. Pourtant, dans l'enquête SNES-FSU 2014/2015, alors que seuls 34 % des sondés étaient à temps plein, 72,6 % des sondés se déclaraient toujours fatigués et 48,2 % débordés. L'allègement de service ne s'est pas traduit sur le terrain par une amélioration du vécu des stagiaires. En effet, les stagiaires sont confrontés aux mêmes problématiques que les titulaires car ils sont moyens d'enseignement alors qu'ils n'ont jamais enseigné et ont besoin de se former. Le



© Clément Martin

service peut se traduire différemment sur le terrain selon ceux qui ont deux niveaux de classe (50 %), trois (16,7 %), quatre (6,9 %) ou cinq (2 %) à prendre en charge.

Des conditions de stage à améliorer

Le nombre de classes a aussi une influence : 25 % en ont deux, 25,2 % trois, 14 % quatre et 35,8 % cinq et plus. Enfin, l'autre partie du mi-temps est consacrée à la formation, voire à la validation du master pour 16 % d'entre

Les conditions de stage sont à améliorer pour rendre le métier attractif

eux. Ainsi 59 % de l'ensemble des sondés travaillent plus de 40 heures par semaine, 20,8 % plus

de 50 heures. Le temps de transport est une autre source de fatigue. 52,3 % ont plus de 30 minutes de trajet domicile/établissement et 16,3 % plus d'une heure. À cela peut s'ajouter les transports entre l'établissement d'exercice et le lieu de formation qui représentent de une à deux heures pour 40,4 % d'entre eux.

Les conditions de stage sont donc à améliorer pour que l'entrée dans le métier soit plus sereine et la formation bénéfique. ■

Aide aux étudiants

Vache maigre dans le supérieur augure mauvaise récolte aux concours

Alors que la crise de recrutement perdure, le ministère rogne sur les budgets de l'enseignement supérieur et les aides aux étudiants.

De 2012 à 2014, le budget de l'enseignement supérieur a perdu 400 M€. Les 1 000 emplois budgétaires créés chaque année sont en réalité utilisés par les universités pour payer les enseignants en poste ou le chauffage. Année après année, les horaires de licence et master sont rognés, les TD dénaturés par la hausse des effectifs, ou remplacés par des cours en amphi, notamment en ESPE. Même dans des disciplines en crise de recrutement, des formations sont « mutualisées », fermées ou décréées « à capacité d'accueil limitée ».

Alors qu'on attend 9 % d'étudiants de plus à l'Université d'ici 2022⁽¹⁾, l'État prévoyait en juin 2014, 1,6 milliard d'€ de coupes supplémentaires dans le budget du supérieur sur la période 2015-2017. En avril 2015,

100 millions ont été prélevés sur les fonds de roulement et en juin 2015, 93,3 millions.

Paupérisation

Depuis 2012, le coût de la vie étudiante⁽²⁾ a bondi de +8,4 %, dont +1,1 % à la rentrée 2015 : c'est cinq fois plus que l'inflation pour le reste de la population. Or, le gouvernement ne prévoit qu'une revalorisation de 0,2 % des bourses étudiantes. Le plan social étudiant promis, avec allocation d'autonomie sous condition de ressources, est en panne. Les finances des collectives territoriales sont en baisse (exemple : baisse de 60 millions d'euros de l'enveloppe destinée au logement étudiant dans les financements État/Région en 2015). Or le coût moyen d'une année d'études représente plus de 800 €/mois pour un étudiant

locataire, soit 50 % du revenu médian⁽³⁾, coût insupportable pour nombre de familles. C'est pourquoi aujourd'hui 50 % des étudiants, boursiers ou non, sont salariés pendant l'année universitaire, au risque d'échouer.

À cela s'ajoute, pour ceux qui visent nos métiers, la suppression des aides spécifiques pour les candidats aux concours, et du droit à bourse supplémentaire pour les boursiers. De ce fait, l'accession au master est rendue plus difficile. Or, il y a nécessité d'élévation des niveaux de qualification pour répondre aux besoins d'emplois plus qualifiés dans la société. Des aides sont donc nécessaires. ■

(1) D'après la DEPP.

(2) Enquête rentrée 2015 de l'UNEF.

(3) 50 % de 1 730 € bruts/mois en 2014.

« Le nombre de postes offerts a augmenté plus vite que le nombre de candidats »

Catherine Moisan est directrice de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service du ministère chargé des Études statistiques. Elle a accepté de répondre à nos questions autour des éléments scientifiques qui permettent d'analyser la situation du recrutement des enseignants du second degré.



L'US Mag : *En quoi le travail de la DEPP contribue-t-il à l'analyse de la situation du recrutement des enseignants du second degré ?*

La DEPP a pour mission d'apporter des informations objectives et un éclairage, notamment par le biais de notes d'information publiques, nécessaires à la prise de décision dans les différents champs de compétences du ministère de l'Éducation nationale. Elle élabore, en lien avec le cabinet ministériel, son propre programme de travail mais tient également compte des demandes des différentes directions ou des recteurs et bien sûr de l'actualité.

Son analyse des résultats aux concours de recrutement intervient dans un délai de six mois à un an après la publication des résultats bruts par le ministère. En matière de concours et donc de recrutement, la dernière analyse a été publiée en juin 2015.

Outre une « fiche d'identité » des candidats, elle contient un certain nombre d'indicateurs qui permettent de tracer l'évolution et de mesurer l'attractivité des concours ou de calculer les taux de couverture, les pourcentages de postes pourvus.

Une note de juin 2014 retrace pour la première fois un travail d'analyse rétrospective des concours externes dans le second degré depuis 1987. Ce travail met en regard l'évolution du nombre de postes offerts aux concours et celui du nombre de candidats présents. Il met clairement en évidence que la courbe des « présents » suit la même évolution, avec un décalage de trois ans, que celle des postes.

Ce regard est intéressant. La pompe se réamorçe peu à peu mais avec un décalage. Ce constat permet donc d'envisager une nouvelle hausse du nombre de candidats pour 2016.

L'US Mag : *Quels outils la DEPP construit-elle pour évaluer les flux de population enseignante, de population élèves ? Comment sont prises en compte les évolutions des politiques éducatives : suppression du redoublement, réforme des structures...*

La DEPP publie des prévisions à deux ans sur l'évolution du nombre d'élèves. À la fois sur un plan démographique, mais également en tenant compte de l'évolution des taux de passage, des réformes de structure... À la différence des remontées académiques, plus immédiates, notre modèle prend plus de temps pour prendre en compte davantage de paramètres. Cet indicateur intervient bien entendu dans le calibrage du nombre de postes.

Pour les données enseignantes, nous nous appuyons sur les données d'EPP, les données OCEAN (inscription des candidats aux concours) et divers fichiers que nous croisons. La DGRH et la DAF réalisent également leurs propres prévisions notamment pour les départs à la retraite. Nous comparons alors nos statistiques pour confronter nos

modèles et obtenir les données les plus fiables. La prévision des départs à la retraite est un exercice difficile. S'il est simple de recenser la population concernée, la façon dont se font les choix individuels est difficilement prévisible.

L'US Mag : *Par quels processus le nombre de postes mis aux concours est-il déterminé ?*

Pour ce qui nous concerne, nous ne participons pas à ce processus mais contribuons seulement à la prise de décision. Le rôle de la DEPP, dans la mesure où elle aide à prévoir le nombre de départs en retraite, se limite à donner un éclairage à la DGRH et à la DAF.



L'US Mag : *Quelle analyse porte la DEPP sur cette crise de recrutement ?*

Pour notre part nous ne parlons pas de crise de recrutement. Si je m'en tiens effectivement aux statistiques, le nombre de candidats à l'ensemble des concours enseignant est passé de 116 000 en 2011 à 170 000 en 2015. Il y a plus de candidats, plus de présents et plus d'admis. Une telle augmentation montre qu'il n'y a pas de crise d'attractivité. Rappelons tout de même que la baisse du nombre de postes offerts a été spectaculaire ! Entre 2003 et 2011, pour le second degré, ils ont été divisés par deux (16 000 à 8 000) faisant chuter fortement le nombre de candidats !

Comme je l'ai précisé précédemment nous sommes actuellement dans la phase de réamorçage de la pompe. Mais le nombre de postes offerts a augmenté plus vite que le nombre de candidats, le nombre de présents par poste est resté stable entre 2011

et 2014 (hors candidatures multiples) et le taux de couverture (nombre d'admis rapporté au nombre de postes) reste limité : tous les postes ne sont pas pourvus. Même si d'autres facteurs sont à prendre en compte, l'amélioration devrait se poursuivre dans les prochaines années. En effet, la situation s'améliore en 2015 : en 2011, nous recensons seulement 26 500 candidats présents contre 62 100 cette année. Concernant le CAPES, il existe des différences importantes entre les disciplines. Certaines, comme les mathématiques, les lettres modernes et l'anglais, restent déficitaires. Malgré cela nous estimons que le nombre de candidats va continuer à augmenter. Il faudrait atteindre un nombre de candidats présents double de celui du nombre de postes offerts. Pour l'instant, c'est le cas globalement mais pas dans toutes les disciplines.

En ce qui concerne le taux de « fuite », il est actuellement difficile de dissocier les départs momentanés, les démissions et les retraites. C'est un sujet qui mériterait effectivement une étude. Pour autant, nos statistiques démontrent qu'aujourd'hui les recrutements sont plus importants que les départs. ■

Quelles mesures ?

Les fausses bonnes solutions contre la crise de recrutement

Pour élargir le vivier, certains proposent un CAPES/T concours CPE se déroulant à la fin de la licence, suivi de deux années de stage concomitantes au master. Quand on voit la pression subie par les stagiaires en responsabilité devant valider le M2, deux ans à ce rythme ne semble pas raisonnable. Par ailleurs, cela induit une sélection pour accéder à un master très enfermant. *Quid* des étudiants qui s'engagent vers la recherche puis se réorientent : devront-ils recommencer un master ? Par ailleurs, un CAPES/T en fin de licence entraînerait un décrochage sans précédent avec l'agrégation et risquerait de recréer les catégorisations qui existaient dans les années 80 avec les professeurs de collège (les PEGC) et les autres. Enfin, le risque est grand d'un déclassé salarial, le niveau de recrutement ayant une influence sur la rémunération.

Des apprentis ou des précaires au lieu de prérecrutements

D'autres proposent une admissibilité en M1 et admission en M2. Outre le même écueil que précédemment d'une juxtaposition master/stage, ce schéma a le défaut majeur d'obliger les candidats à s'engager sur un

Le risque est grand d'un déclassé salarial, le niveau de recrutement ayant une influence sur la rémunération



© Clément Martin

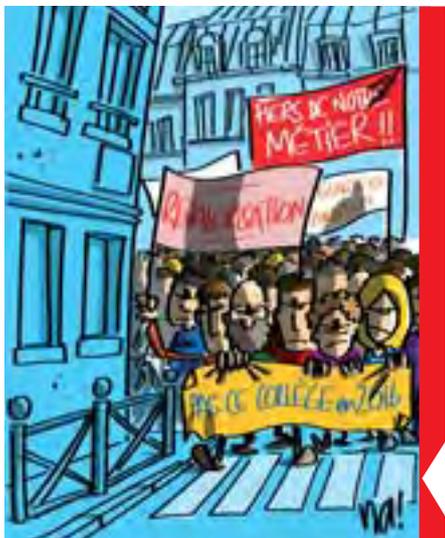
concours en deux ans, en oubliant que ceux qui ne seront pas admis devront recommencer un cycle de deux ans !

Le ministère propose, lui, de rémunérer de 889 à 1 181 euros (soit 61 à 81 % du SMIC), non cumulables avec la bourse, des étudiants en licence dans le cadre du dispositif de l'apprentissage, en échange de demi-journée d'observation ou de pratique accompagnée en établissement (étudiant apprenti professeur). Pour les étudiants en M1-MEEF, le ministère propose de les rémunérer au SMIC contre

12 semaines (soit un tiers temps) de service en responsabilité. Amputant gravement les horaires universitaires, ces dispositifs déportent la formation vers un mimétisme des gestes professionnels. Inefficaces en termes de réussite universitaire des étudiants, ils remettent en cause le fait que les enseignants et CPE sont concepteurs de leur métier. L'État systématise ainsi le salariat étudiant, l'entrée dans le métier par la précarité et contourne le statut de la Fonction publique puisque ce sont des contrats de droit privé. ■

Les vraies bonnes propositions du SNES-FSU pour recruter

La crise de recrutement est un problème aux origines complexes allant de l'image du métier aux conditions de vie étudiantes et de début de carrière, aux condi-



tions de travail (salaire, pénibilité), en passant par les conditions de recrutement et de prérecrutement.

Pour lutter contre cette crise, le SNES-FSU propose de :

- ▶ revaloriser les salaires : augmentation du point d'indice, rattrapage salarial, reconstruction de la grille ;
- ▶ revaloriser les conditions de travail : réduction du nombre d'élèves par classe, diminution du temps de service, prise en compte des temps de concertation dans le service ;
- ▶ mettre en place des prérecrutements : les étudiants se destinant tôt à nos métiers passeraient un concours pour être rémunérés avec prise en compte pour le reclassement et la retraite. Ils s'orienteraient vers les filières amenant aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, passeraient les concours et signeraient un engagement quin-

Rendre attractif nos métiers et prérecruter

quennal avec l'État. Dans le cadre de la formation universitaire, les stages seraient des objets d'études, de confrontation et de réflexion par rapport à la théorie ;

- ▶ revaloriser et élargir les bourses pour aller vers l'allocation d'autonomie, rétablir les aides spécifiques aux candidats aux concours et faciliter l'accès au logement permettraient à tous les étudiants d'accéder au master ;
- ▶ affecter les fonctionnaires stagiaires à tiers temps sur le service de leur tuteur, ce qui réglerait les problèmes d'affectation, et donnerait du temps au tuteur pour faire des visites-conseils. Le temps libéré permettrait de se former, d'avoir un retour réflexif sur sa pratique ;
- ▶ affecter les néotitulaires, après l'année de stage, à mi-temps avec une formation adaptée à leurs besoins, puis à deux tiers la deuxième année ;
- ▶ donner des moyens pour reconstruire une formation continue de qualité en concertation avec les personnels. ■

SERVICE CIVIQUE. Les missions des jeunes volontaires du service civique viennent d'être définies. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'elles sont floues et pléthoriques ! La vigilance des personnels est de mise.

Le ministère se porte volontaire !



© Fotolia.fr / Vladimir Floyd

Le MEN a décidé de recruter 150 000 Volontaires du service civique (VSC) d'ici 2017 pour assurer certaines missions : la prévention du décrochage, l'information et l'orientation, la prévention des conduites addictives, la promotion de la citoyenneté, le développement durable... Des fiches de postes ont été réalisées. Sachant que ces jeunes de 18 à 25 ans peuvent être recrutés sans condition de diplômes et qu'ils sont payés 573 euros par mois, on ne peut que

s'étonner du contenu des tâches qui vont leur être confiées !

Dérives à craindre

La fiche « information et orientation », indique que le volontaire devra « préparer ou organiser des rencontres avec des professionnels ou des établissements, « tutorer » des élèves pour l'élaboration de leur projet, aider les parents dans le renseignement des fiches dialogues et des dossiers, aider les jeunes pris en charge par les PSAD à définir leurs projets ». Même avec l'accompagnement d'un CO-Psy, cette fiche de poste risque fort de créer de la confusion sur les rôles des interlocuteurs auprès des élèves et des familles, et d'engendrer des difficultés de positionnement.

Le SNES-FSU a déjà alerté le MEN sur les risques de dérives. Le métier de CO-Psy est un vrai métier qui exige une qualification de psychologue et une formation. Il est très étonnant que le MEN qui planche justement sur les référentiels ne l'ait pas perçu !

Sur le champ éducatif, l'accompagnement de projets artistiques, culturels et sportifs, mais aussi citoyens, est préconisé comme la « contri-

bution à l'organisation du temps libre des internes ». Pendant huit mois, ces jeunes, recrutés en binôme, ne doivent rien de moins qu'animer des projets face aux élèves, en appui aux équipes, et construire des partenariats. L'accord des personnels impliqués dans le tutorat comme celui des équipes concernées par les projets sont indispensables. Les VSC ne doivent en aucun cas cacher la forêt des besoins en moyens pérennes dans les équipes de vie scolaire, ou être une réponse à un manque de CPE comme le rectorat de Montpellier l'a déjà proposé.

Que croit le ministère ?

Pense-t-on réellement que les VSC vont pouvoir exercer des activités qui font partie des missions des CO-Psy, des infirmiers, des CPE ou des AED ?

La vigilance est nécessaire face à ces prescriptions avancées par des responsables qui ne connaissent rien à la réalité de nos métiers et au quotidien des établissements. S'y opposer fermement dans les CIO et sur les champs de l'orientation et du décrochage scolaire est une nécessité. ■

Valérie Héraud,

Marie-Agnès Monnier

JOURNÉE D'ÉTUDE ORGANISÉE PAR LE SNES-FSU ET LE CNAM

Faire son métier contre vents et marées

Les métiers de l'enseignement deviennent de plus en plus difficiles. Les orientations et les nombreuses réformes imposées par l'institution tendent à les transformer en profondeur, de l'extérieur, sans tenir compte du travail réel ni de son sens pour celui qui l'exerce.

La journée d'étude qui aura lieu le 12 novembre, salle du SNUipp, 12, rue Cabanis (Paris 14^e, métro Glacière), mobilisera professionnels et chercheurs pour réfléchir ensemble aux voies et moyens de développer le pouvoir d'agir des acteurs, leur permettre de reprendre en main leur métier et d'en retrouver le sens. Elle sera l'occasion de faire un point d'étape sur les démarches en cours depuis plusieurs années dans le cadre du partenariat SNES-FSU/CNAM, les résultats obtenus, les développements possibles... et nécessaires.

Depuis plusieurs années, le SNES-FSU mène réflexion et projets en lien avec des chercheurs sur les effets des réformes successives sur la réalité du



© Fotolia.fr / Punto Studio Foto

Intervenants

Jean-Yves Bonnefond (chargé d'enseignement, psychologie CRTD-CNAM), **Yves Clot** (professeur des Universités, psychologie CRTD-CNAM), **Christine Félix** (maître de conférence, sciences de l'éducation ERGAPE, Université Aix-Marseille), **Françoise Lantheaume** (professeure des Universités, Université Lyon 2, laboratoire éducation, cultures, politiques), **Patrick Mayen** (professeur des Universités, didactique professionnelle, Agrosup Dijon) et les membres des divers collectifs métier mis en place dans les académies.

travail au quotidien et sur les personnels. Au-delà de la dénonciation de la « crise du travail » liée aux nouvelles formes de management, qui n'épargne pas le monde de l'éducation, il propose aussi, dans le cadre d'un partenariat avec le CNAM, la mise en place de collectifs afin de permettre aux professionnels de reprendre la main sur le métier.

Pour participer, inscrivez-vous en envoyant un courriel à l'adresse suivante : metier@snes.edu, ou corinne.canivez@snes.edu. La participation à cette journée donne droit à autorisation d'absence pour stage de formation syndicale, qui doit être déposée au moins 30 jours à l'avance. Le modèle de lettre vous sera communiqué à votre inscription. Les frais de transport seront pris en charge pour les syndiqués.

Alice Cardoso

Programme en ligne : www.snes.edu/Faire-son-metier-contre-vents-et-marees.html

Educattec Educative

Le salon professionnel de l'éducation primaire,
secondaire & de l'enseignement supérieur



18, 19 & 20
NOV. 2015

Paris-Porte de Versailles



- Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
- Audiovisuel
- Ressources pédagogiques
- Edition numérique
- Sciences & Physique & Technologie
- Services & Matériel pour le secteur éducatif

Avec le soutien de



Partenaire Officiel

Un événement



CAPN. La dernière CAPN a été l'occasion de représenter et soutenir au mieux les stagiaires agrégés face aux insuffisances de l'administration.

CAP de titularisation

La Commission paritaire nationale examinant les refus de titularisation dans le corps des professeurs s'est tenue fin septembre. Les élu-e-s du SNES-FSU ont défendu la situation des collègues concernés. Ils ont dénoncé le fait que des collègues certifiés se voient refuser leur titularisation dans le corps des agrégés. Ils ont informé les stagiaires s'étant adressés à eux des suites données à leur situation.

Des conséquences graves

Ces CAPN ont permis de soulever le problème de la tenue trop tardive des CAPA de titularisation dans certaines académies : l'administration a invoqué l'impossibilité de faire « remonter » plus tôt les avis tardifs délivrés par les ESPE. Les conséquences de cette incurie administrative sont graves, notamment pour certains stagiaires dans les académies d'Île-de-France, dont le ministère a refusé la titularisation fin septembre alors que ces collègues ont déjà pris leur poste dans leur établissement, et parfois même déménagé pour le rejoindre. Le ministère

entend les renvoyer dans leur académie d'origine pour effectuer l'année de renouvellement de leur stage ! Les élus du SNES-FSU ont exigé que la situation de ces collègues soit régularisée au mieux de leurs intérêts. À notre demande, le ministère s'est engagé à réaliser un bilan de la formation et de l'évaluation des stagiaires : cette étude devra servir de base pour les prochaines directives ministérielles à destination des académies. ■

Claire Pous, Serge Deneuveglise



ÉTAT VS : ATTENTION AUX RETARDS !

Suite à la publication il y a plus d'un an du nouveau décret sur les ORS des professeurs du second degré, les modifications nécessaires de l'application informatique permettant la saisie, le calcul du service et l'édition de l'état VS dans les établissements n'ont pas été anticipées par le ministère, qui indique qu'elle devrait être fonctionnelle début octobre. C'est donc dans la première quinzaine d'octobre que seraient édités les état VS pour cette année scolaire 2015-2016. Il convient d'être très vigilant sur l'exactitude des informations portées sur l'état VS. Plus d'informations sur le site Internet du SNES : www.snes.edu.

CPE. Entre les nouveautés sur le terrain et la récente circulaire de mission, l'actualité du métier est dense. Raison de plus pour participer à la 3^e Rencontre des CPE qui aura lieu en novembre.

Débattre pour construire

Pour la troisième fois, le SNES-FSU organise à Paris ses « Rencontres nationales pour le métier de CPE », le mercredi 18 novembre 2015. Cette initiative s'adresse aux CPE de toutes les académies métropolitaines. Le matin, nous débattons autour d'une problématique professionnelle « La jeunesse et ses engagements », éclairée par deux universitaires, Anne Barrère et Valérie Becquet. L'après-midi sera consacrée à l'actualité toute récente de la circulaire de missions et des revendications syndicales pour le métier.

Engagez-vous, qu'ils disaient...

Enseignement moral et civique, semaines de l'engagement, conseil de la vie collégienne, parcours citoyen, mobilisation autour des valeurs de la République... Dans un contexte d'insertion sociale incertaine, la jeunesse est de plus en plus enjointe à s'engager, à l'école ou ailleurs... C'est même devenu un élément de l'évaluation scolaire. L'école est-elle encore le lieu d'expression de l'engagement ? Quelles

en sont les formes ? Autant de questions qui émailleront ce rendez-vous.

L'actualité catégorielle nourrira l'après-midi, avec Xavier Marand, secrétaire général adjoint, et le secteur national CPE. La nouvelle circulaire de missions sera-t-elle le point d'appui attendu pour asseoir l'identité professionnelle des CPE ? Des tensions

professionnelles demeurent, relayées par des revendications syndicales, en particulier celle urgente de l'amélioration des conditions de travail par la création d'emplois.

Pour plus de détails : www.snes.edu, rubrique CPE, actualités. Venez nombreux et inscrivez-vous rapidement auprès de votre section académique ! ■ Valérie Héraud



AED. Comme l'ensemble des personnels, les assistants d'éducation ont des droits à faire valoir. Les premiers mois de l'année constituent souvent l'occasion de les rappeler aux chefs d'établissement.

S'opposer à l'arbitraire

Avec la rentrée revient le traditionnel moment de flottement où les équipes de vie scolaire prennent leurs marques. Attention toutefois à faire respecter ses droits. Voici un rapide tour d'horizon des sujets sensibles de la rentrée :

• La période d'essai

Chaque année, des assistants d'éducation dont le contrat a été renouvelé sont soumis à une nouvelle période d'essai. Celle-ci est strictement illégale. En effet, on ne peut imposer aux AED une deuxième période d'essai, puisqu'ils l'ont effectuée dès leur premier contrat. Cela vaut aussi pour les AED qui changent d'établissement, car l'employeur – l'Éducation nationale – reste le même.

• Quid de la journée de prérentrée ?

Pour la journée de prérentrée, la direction de l'établissement peut solliciter les AED sur une durée plus longue que celle prévue initialement dans leur emploi du temps. Il n'est pas rare de rencontrer des chefs qui vous expliquent que cette journée n'est pas à décompter des heures de travail, qu'elle serait « cadeau » ! Cependant, ce jour n'est rien d'autre qu'un jour de travail comme un autre. Par conséquent, les heures supplémentaires

effectuées doivent être récupérées. Cette année, la rentrée a été avancée au 31 août. Pour les AED dont le contrat est renouvelé au 1^{er} septembre, les heures effectuées ce jour l'ont été dans le cadre du contrat 2014-2015. Si les AED ont effectué l'intégralité des heures prévues dans leur contrat 2014-2015, il leur faut négocier avec leur chef d'établissement le rattrapage de ces heures sur le contrat 2015-2016. Le rôle du représentant du SNES-FSU de l'établissement est essentiel afin de les accompagner. Ne restez jamais seul face au chef d'établissement !

• Une pause déjeuner, deux cas de figure !

Il existe deux configurations possibles concernant la pause déjeuner. Soit elle est comprise dans les heures de travail effectives ; auquel cas, elle est limitée à 30 minutes maximum et doit se dérouler dans l'établissement. Soit elle est décomptée des heures de travail. Dans ce cas, sa durée est de 45 minutes minimum



et peut se dérouler à l'extérieur de l'établissement. Attention ! Dans cette dernière éventualité, la nécessité de service ne peut être invoquée afin de faire revenir un AED dans l'établissement pendant sa pause. C'est à toute la communauté éducative de rester vigilante au respect des droits des AED. En cas de question ou de problème, n'hésitez pas à contacter le secteur AED. ■

Augustin Cluzel

NON-TITULAIRES. La liste des récriminations de cette catégorie n'en finit pas de s'allonger. La FSU appelle les agents à se mobiliser le 15 octobre pour dire non à la précarité qui les frappe !

Journée nationale d'action

Sous la pression syndicale, le gouvernement a finalement déclaré l'urgence concernant le projet de loi Sauvadet en décidant un examen à l'Assemblée nationale en octobre pour prolonger de deux ans le dispositif des recrutements réservés. À notre connaissance, ce texte permettra d'organiser deux sessions supplémentaires et donnera à plus de candidats la possibilité de se présenter. Cependant, il ne concernera que les contractuels occupant des emplois permanents au 31 mars 2013 et ayant quatre ans d'ancienneté, dont deux avant le 31 mars 2013. Il est donc clair que ce texte ne permettra pas de « titulariser le plus grand nombre de non-titulaires », objectif pourtant affiché par le gouvernement !



De plus, il ne résoudra en rien les causes d'exclusion des agents non titulaires que dénonce la FSU, à savoir les contrats imposés à temps incomplet, la multiplication des emplois occasionnels, les emplois saisonniers pas vraiment saisonniers, etc.

Défendre ses droits... et en gagner

L'action du 15 octobre permettra aux non-titulaires de tous les secteurs de la fonction publique de dénoncer médiatiquement la précarité de leur situation et d'exiger des pouvoirs publics qu'ils corrigent les injustices dont ils sont victimes. Ils pourront, en apportant leurs témoignages personnels, agir enfin pour bénéficier d'un vrai plan de titularisation, mais aussi revendiquer leurs droits : droit au réemploi, droit à la rémunération sur la base d'un contrat de travail à temps plein, droit à une véritable formation. Ce sera aussi l'occasion de débattre des conditions d'emploi sécurisées pour les AED, leur permettant de réussir leurs études ou construire un débouché à la fin des six ans, des conditions permettant que les contrats en emplois aidés facilitent des parcours d'insertion et la reconnaissance des AESH comme fonctionnaires. ■

Nadine Krantz

Rendez-vous à 9 h 30 au Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne
157, avenue Jean-Lolive, Pantin,
métro : Église de Pantin (ligne 5), RER E, station Pantin

Classes bilingues et latin



© Clément Martin - réservoir photo

« HALTE À L'ÉLITISME CONSERVATEUR ! » C'est le titre d'une tribune de soutien à la réforme du collège parue dans *Le Monde* en mai dernier et signée entre autres par les sociologues Christian Baudelot, Roger Establet et François Dubet, et par l'historien Benjamin Stora. Pourquoi des intellectuels réputés qui ont pu être nos interlocuteurs se retrouvent-ils aujourd'hui du côté du gouvernement ?

Élitisme au collège, vraiment ?

Ces personnalités reconnues dans le milieu de l'éducation ont déjà échangé par le passé avec des syndicats enseignants comme le SNES-FSU qui sont soucieux de défendre un projet éducatif égalitaire, inclusif, et porteur d'une culture commune pour tous les élèves, quelles que soient leurs origines sociales.

Selon eux, les options bilingue allemand et latin ont avant toute chose une fonction sociale utilitariste : celle d'instaurer une hiérarchie scolaire et de sélectionner une élite d'élèves au sein même d'un collège prétendument unique, par la constitution de fait de classes de niveau. Ils voient ainsi dans les mesures avancées par la ministre Najat Vallaud-Belkacem l'opportunité de faire avancer la démocratisation scolaire, grâce à la mise en place d'une deuxième langue dès la Cinquième et des EPI « culture de l'antiquité » qui s'adresseraient à toutes et tous. Cependant, derrière leur slogan, il faut se demander ce qu'est la réalité de l'enseignement en classe bilingue allemand et en latin aujourd'hui, mais aussi la réalité que recouvre la

réforme au-delà des bonnes intentions affichées pour la rendre légitime aux yeux de l'opinion publique.

Dans l'éducation prioritaire

Regarder de près ce qui se passe dans le périmètre de l'éducation prioritaire en termes d'enseignement du latin et de l'allemand bilingue



© Michael Brown/Fotolia.fr

apparaît comme une porte d'entrée pertinente pour mieux déconstruire le mythe de l'élitisme de ces options. Selon la DEP, le dispositif de l'éducation prioritaire concerne 514 100 élèves de collège en 2014-2015, soit environ 20 % des élèves de collèges publics en France. Il n'existe pas d'indicateur fiable pour dénombrer la proportion d'élèves inscrits en bilingue allemand dans ces établissements, d'autant plus que les moyens horaires dédiés sont souvent pris sur la marge d'autonomie. S'il en va de même pour le latin, on sait en revanche que sur les plus de 300 000 latinistes en collège, 24,7 % d'entre eux proviennent de CSP moyennes et 23,9 % de CSP défavorisées, dont une majorité en REP et REP+.

Mixité sociale

Latin et bilingue allemand (mais aussi espagnol) sont bien présents en éducation prioritaire. Il faut en effet admettre qu'ils peuvent jouer le rôle de vitrine pour des chefs d'établissement soucieux de conserver une mixité sociale et de prévenir l'évitement scolaire via l'inscription



Romain Gentner

Professeur d'allemand au collège REP+
Georges-Politzer de La Courneuve

L'US Mag : *Que peux-tu nous dire sur les bilangues dans ton établissement ?*

Les bilangues sont une vingtaine d'élèves par niveau. Chaque classe avait jusqu'à cette année 3 heures d'allemand, mais cette année les Sixièmes et Cinquièmes n'ont que 2 heures. Le chef d'établissement a décidé d'anticiper la réforme. On a retenu deux fois la DHG au CA mais il a fini par l'imposer. Le problème, c'est que petit à petit, la LV1 allemande a été supprimée au bénéfice de la bilangue. Et il n'y aura pas de retour en arrière. Le passage de la LV1 à la bilangue pouvait être considéré comme élitiste car les élèves devaient être suffisamment « scolaires » pour suivre 3 heures de cours de plus que les autres. Les bilangues sont un choix formulé par certaines familles pour que leurs enfants soient dans les bonnes classes, mais en même temps, il permet de juguler l'évitement vers le privé. Et la réalité est plus ambiguë qu'il n'y paraît à première vue : l'an dernier, dans mon REP+ de La Courneuve, ville socialement très défavorisée, 53 élèves de CM2 souhaitaient s'inscrire en allemand bilangue pour la Sixième. Le recrutement a été large et pluraliste, et la composition des classes est hétérogène et ne comprend qu'une partie d'élèves de « classe moyenne ».

L'US Mag : *Que penses-tu de la réforme ?*

La réforme accroîtra les inégalités entre élèves en cassant les cadres nationaux et en renforçant le pouvoir des chefs d'établissement. Concrètement, être prof d'allemand avec la réforme, ça veut dire, dans la plupart des cas, se retrouver obligé de travailler sur plusieurs collèges, de compléter son service sur au moins un établissement (voire deux) car cela ne fera pas plus de 7,5 heures de cours par collège. Ils présentent la LV2 en Cinquième comme une mesure de démocratisation : pour tous, plus tôt ! Mais c'est très discutable... Avec 2 h 30, l'exposition à la langue ne sera pas suffisante chaque semaine pour un apprentissage pertinent. Ce qui peut passer pour une bonne idée en permettant à toutes et tous de commencer une deuxième langue plus tôt est en fait une fausse bonne idée parce qu'il n'y a pas assez d'heures.

L'US Mag : *De quoi l'enseignement des langues vivantes et de l'allemand a-t-il besoin selon toi ?*

Concrètement, je pense que la suppression du dispositif bilangue affaiblira le maillage de l'enseignement de l'allemand qu'il avait permis de maintenir. Mais je ne suis pas partisan du *statu quo* : il faut avoir une vraie réflexion sur les moyens à attribuer pour un apprentissage des langues efficace, avec une pluralité de choix possibles et une offre diversifiée. Et en particulier, l'apprentissage de l'allemand doit être ouvert à toutes et tous !

dans le privé ou les demandes de dérogation des familles appartenant aux CSP les moins défavorisées de leur secteur. Cependant, dans les faits, les élèves optionnaires ne sont quasiment jamais regroupés dans la même classe mais plutôt répartis sur plusieurs. Faute de réforme ambitieuse pour lutter contre les inégalités et la ségrégation scolaires, ces options ont souvent permis d'assurer une hétérogénéité et une absence de classes de niveau où la totalité des élèves serait en échec. Un mélange qui a pu, dans une certaine mesure, profiter aux élèves les plus en difficulté. Même le SGEN-CFDT, en la personne de Frédéric Sève, favorable à la réforme, reconnaît que les « classes latin ont permis à des établissements en zone défavorisée de rester attractifs » (cf. *Ouest France*, 17 avril 2015). Dans ce cas de figure, on est loin de l'image d'Épinal d'élèves issus d'établissements parisiens de bonne réputation réclamant le maintien de leurs privilèges.

Une réforme en trompe-l'œil

L'exemple du rôle ambivalent du latin et de la bilangue allemande en éducation prioritaire invite à chercher ailleurs les causes profondes et structurelles de l'élitisme scolaire et du système méritocratique à la française. Et surtout à s'interroger honnêtement sur les capacités de la réforme du collège à lutter contre. Si l'objectif est réellement de démocratiser l'enseignement des langues anciennes et d'au moins deux langues vivantes pour favoriser l'appropriation d'une culture commune et la réussite de tous les élèves, le moins que l'on puisse dire est que la réforme du collège n'améliorera pas la situation existante, bien au contraire.

Passer de 3 heures de LV2 sur deux ans à 2 h 30 sur trois ans pour l'ensemble des élèves est tout à fait insuffisant, et vraisemblablement contre-productif car cela entraîne une diminution de la pratique sur la semaine. D'autre part rien n'est proposé pour institutionnaliser et prendre en charge financièrement les voyages scolaires à l'étranger, ce qui pénalise lourdement les élèves issus des milieux défavorisés.

Or, on sait bien le rôle fondamental que joue l'immersion pour permettre des progrès en compétences langagières. Les parents d'élèves issus de milieux favorisés continueront, eux, à payer des stages linguistiques périscolaires à

leurs enfants. Quant aux EPI de « culture de l'antiquité », ils ne sont absolument pas assurés de toucher tous les élèves de collège, et dépendraient des choix faits et des priorités décidées à l'interne de chaque établissement, dans un contexte de gestion de la pénurie de moyens. Ce qui est certain, en revanche, c'est que l'enseignement des lettres classiques (latin

et grec), qui concerne environ 20 % des élèves de collège, disparaîtra en tant que discipline. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Contre l'instrumentalisation de la bilangue et du latin pour justifier la position du gouvernement, l'enjeu de langues vivantes et anciennes ouvertes à toutes et tous passe d'abord par l'abrogation de la réforme du collège. ■ Grégory Bekhtari

TÉMOIGNAGE DE NELLY HERVOUET, PROFESSEURE DE LETTRES CLASSIQUES AU COLLÈGE REP+ STENDHAL À NANTES

Cette réforme ne va pas du tout dans le sens du latin pour tous. Dans les REP+, les priorités vont aux dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, ce qui est logique. À Nantes, il n'y a déjà plus que deux REP+ sur quatre qui proposent du latin. Si elle passe, la réforme va renvoyer le maintien de notre discipline aux choix locaux et faire porter cette responsabilité sur les épaules de personnels déjà isolés. Le professeur de latin se retrouve seul à lutter et cela risque de générer des conflits avec les autres enseignants, même si dans mon cas plusieurs collègues sont prêts à mettre en place un projet de co-intervention avec moi dans le cas malheureux où la réforme ne serait pas abrogée. Mais le financement serait pris sur la marge d'autonomie, donc rien n'est

assuré. Et, dans tous les cas, le dispositif serait précaire et son renouvellement chaque année non garanti. Que devient-on en tant que prof de lettres classiques aujourd'hui ? Ce projet affecte fortement notre identité professionnelle et provoque de la souffrance au travail. On nous parle d'élitisme, mais je ne comprends pas ce discours-là : au moins 50 % de mes élèves viennent des milieux les plus populaires. Si on ne prend pas tout le monde, sans distinction de résultats scolaires ou d'origines sociales, on ferme l'option. Mes élèves sont exclus des élites ! Et pourtant hier ils étaient peinés d'entendre la sonnerie de fin de cours retentir. C'est pourquoi je veux que le latin reste accessible à ce public.

La justice des mineurs



© EvgeniiAnd / Fotolia.fr

LA FRANCE A CÉLÉBRÉ, LE 2 FÉVRIER DERNIER, le 70^e anniversaire de l'ordonnance de 1945 ; ce texte, guidé alors par des motifs humanistes, pose les fondements de la justice des mineurs en affirmant la primauté de l'éducatif sur le répressif. Mais au cours des années 2000, l'ordonnance de 1945 a été dénaturée par des lois qui renforcent le contrôle et conduisent à l'enfermement de la jeunesse.

Répression ou éducation ?

« **O**n n'est pas un mineur aujourd'hui, en 2006, comme on l'était en 1945. » Par ces mots, Nicolas Sarkozy remet en question ce texte fondateur de la justice des mineurs qui, au prétexte qu'il date de 1945, ne serait plus adapté à la jeunesse actuelle. Il adopte, dans un discours populiste, les idées sécuritaires d'une droite qui voit dans la jeunesse une nouvelle « classe dangereuse » (la « racaille »...) et qui refuse de considérer les politiques menées (discriminations, stigmatisations, inégalités économiques et sociales) comme les causes de la déshérence d'une partie de la jeunesse.

Vers une réponse répressive

L'ordonnance de 1945 pose comme principe la priorité de l'éducation et la spécialisation de la justice pénale des mineurs ; elle crée la fonction de juge des enfants, des procédures et des instances spécialisées et adaptées ; elle prévoit un panel de réponses judiciaires graduées (voir encadré ci-contre). Au début des années 2000, avec les lois Perben, cette philosophie se modifie en profondeur : les modifications législatives (2002, 2004, 2007, 2011) ont peu à peu rapproché la justice des mineurs de celle des majeurs. Création des jugements à délai rap-

proché (ce qui raccourcit d'autant le temps propice au travail éducatif avec le jeune entre sa mise en examen et son jugement) ; banalisation des mesures de contrôle comme

Les réponses judiciaires

► **Mesures de milieu ouvert** : la plupart des adolescents vivent avec leur famille, certains peuvent être placés ou incarcérés. Le suivi repose sur des entretiens individuels, familiaux, des accompagnements (insertion sociale et scolaire, santé, audiences judiciaires...).

Il existe trois catégories :

- **mesures d'investigation** (évaluation des situations avec psychologue et assistant social) ;
- **mesures éducatives** : elles peuvent être ordonnées avant ou après jugement. Exemple : mesure de réparation, liberté surveillée, mise sous protection judiciaire ;
- **mesures de probation** : contrôle judiciaire, sursis avec mise à l'épreuve, travail d'intérêt général, aménagement de peine (bracelet électronique, par exemple). En cas de non-respect des obligations et des interdictions liées à ces mesures, le jeune risque l'incarcération.

► **Placement en centre éducatif fermé** (doublé obligatoirement d'une mesure de probation), en foyer éducatif, en famille d'accueil, en foyer de jeunes travailleurs...

le contrôle judiciaire ; création des tribunaux correctionnels pour mineurs, « l'excuse atténuante de minorité » écartée pour les 16/18 ans (pas de réduction de peine liée à la minorité)... Depuis 2002, la volonté politique des gouvernements successifs est d'accroître la sévérité de la justice des mineurs afin de punir davantage la jeunesse en difficulté, en généralisant notamment les dispositifs de contrôle.

Pour le SNPES-PJJ, il s'agit d'une impasse éducative. Natacha Grelot, cosecrétaire nationale du SNPES-PJJ (voir encadré en page 35), explique : « depuis 2002 et la première loi Perben, deux axes sont mis en place : d'une part, la spécialisation de la justice des mineurs est attaquée très fortement (notamment avec la volonté de juger vite) et d'autre part, l'enfermement et la mise à l'écart sont banalisés. Non seulement les adolescents peuvent être incarcérés dans les quartiers pour mineurs des prisons ou en établissement pénitentiaire pour mineurs (EPM), mais en plus ils peuvent être placés en CEF (centres éducatifs fermés) : leur omniprésence banalise la privation de liberté, et la logique inhérente de surveillance permanente crée des situations d'extrême tension entre les jeunes et les éducateurs. Le place-

Trois questions à **Françoise Dumont**, présidente de la LDH

© DR

La délinquance juvénile augmente-t-elle ? Est-ce la conséquence d'une pénalisation plus importante de certains comportements ?

Cette question de l'augmentation de la délinquance des mineurs est récurrente dans le débat public. Tout comme son rajeunissement, l'un et l'autre visant à démontrer que les jeunes d'aujourd'hui sont pires que ceux d'avant. Les choses ne sont pas si simples. La proportion de vols par exemple a nettement diminué. En sens inverse, ont augmenté les violences physiques non mortelles, l'usage de stupéfiants, la police des étrangers, les infractions à personnes dépositaires de l'autorité publique... Se sont notamment multipliés les délits pour « outrage et rébellion », constatés lors des contrôles d'identité. C'est pour cette raison que la LDH s'est résolument investie dans la campagne visant à ce que les policiers délivrent un récépissé lors des contrôles. Par ailleurs, au gré des diverses lois sécuritaires votées au cours des dix dernières années, de nouveaux délits sont apparus. Certains visent particulièrement les jeunes, le stationnement dans les halls d'immeuble en est un exemple.

Existe-t-il un lien entre échec scolaire et processus délinquant des adolescents ?

« Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons » lançait Victor Hugo au début du

XIX^e siècle. Le contexte n'est plus le même et la majorité des jeunes sont scolarisés jusqu'à environ vingt ans. Cette statistique recouvre néanmoins des réalités très diverses avec, dans notre pays, un lien particulièrement fort entre inégalités sociales et inégalités scolaires.

L'échec scolaire joue un rôle dans l'entrée en délinquance des jeunes : d'abord par le biais du décrochage, qui entraîne chez beaucoup une forme de désocialisation, mais ensuite par des orientations non choisies qui aboutissent à ce que le jeune se retrouve dans une filière qui n'a pas grand sens pour lui. On ne répétera jamais assez la nécessité de prévenir cet échec.

Qu'est ce qui permet à un jeune de sortir de son parcours délinquant ?

Le rôle joué par les familles, les pairs, les acteurs institutionnels, la nature du regard porté sur le jeune, tout cela est évidemment important. Mais la question de l'insertion professionnelle est décisive. À l'époque des « Blousons noirs », les jeunes garçons partaient faire leur service militaire, entraient à l'usine ou à l'atelier, puis se mariaient. Depuis les années 1980, le marché du travail est tel que ce schéma ne fonctionne plus et qu'on assiste probablement à un recul de l'âge de la sortie de la délinquance, avec un vieillissement de celle-ci.

ment dans ces structures aggrave souvent la situation pénale des jeunes : présentés comme une alternative à l'incarcération, ces centres n'ont pas fait diminuer le nombre de jeunes incarcérés. Bien au contraire, désormais il faut ajouter aux jeunes en prison ceux placés en CEF et pour beaucoup, le CEF est seulement une étape avant leur incarcération.

Quant à la rapidité, elle est liée à l'illusion que « taper » vite et fort (sanction plus sévère lorsque la procédure est rapide à l'instar des comparutions immédiates pour les majeurs) est un gage dans la lutte contre la récidive : c'est la sanction et elle seule qui ferait réagir l'adolescent. Au SNPES, nous défendons le principe adverse : c'est le travail éducatif, la prise en compte de sa problématique et de son parcours de vie qui permet au jeune d'évoluer, et cela nécessite du temps et une relation de confiance ».

Missions de la PJJ

Parallèlement, les missions des éducateurs-PJJ ont changé : alors qu'ils prenaient en charge les jeunes en danger et les jeunes ayant commis des délits, leurs missions actuelles ont été recentrées uniquement sur les mineurs délinquants. Cette double compétence était pourtant en cohérence avec la réalité, car très souvent les jeunes qui transgressent sont des adolescents en grande difficulté familiale et sociale pour lesquels une mesure de protection de l'enfance a déjà été mise en place. C'est un changement de périmètre qui répond à des objectifs budgétaires (contraintes liées à la RGPP) et une modification de la nature même du travail de l'éducateur qui s'éloigne radicalement du volet « prévention ». C'est un autre regard posé sur l'enfance délinquante : il y aurait deux catégories de jeunes en difficulté, ceux à protéger et ceux à punir ! « Les CEF (cinquante et un centres en France) sont actuellement un outil central de la justice des mineurs, insiste N. Grelot. Ils fonctionnent au détriment des foyers éducatifs (où les places manquent), ce sont des gouffres financiers en budget et en personnels et le choix est fait de privilégier ces structures. Les foyers éduca-

tifs accueillent les jeunes dans un lieu « ouvert », les éducateurs travaillent sur leur insertion sociale et professionnelle en lien avec les dispositifs de droit commun (Éducation nationale, mission locale, Pôle emploi...). Au SNPES/PJJ, nous demandons la transformation des CEF en foyers éducatifs. C. Taubira, à son arrivée au ministère de la Justice, a émis de sérieuses réserves en disant que les CEF ne constituait pas la réponse à la délinquance des jeunes... avant d'être rapidement « recadrée » par le ministre de l'Intérieur de l'époque, M. Valls... »

Quelle réforme de la justice ?

Depuis 2012, la ministre Christiane Taubira tente d'imposer une réforme à sa majorité et de donner un élan nouveau à la justice des mineurs ; elle milite notamment pour la sup-

pression des Tribunaux correctionnels pour mineurs (TCM), promesse du candidat Hollande qui tarde à se réaliser. Si l'intention est bonne, si la volonté politique de la garde des Sceaux est réelle pour renouer avec les principes qui ont présidé à l'ordonnance de 1945, la réalisation de la réforme n'est pas chose aisée et le projet de loi n'est toujours pas abouti. Il serait inscrit au calendrier parlementaire au premier semestre 2016. Dans un contexte de renforcement des mesures sécuritaires, dans un climat de suspicion et de peur de l'autre, alors que le Front National engrange des adhésions, les pressions sont nombreuses et sa majorité politique ne l'aide pas. Pourtant il y a urgence à réformer la justice pénale des mineurs.

« C. Taubira porte un regard bienveillant sur cette jeunesse, ce qui nous change des années de stigmatisation, mais elle ne semble pas avoir de marge de manœuvre. Le projet de réforme qui nous a été présenté en décembre 2014 est un texte de compromis, dit N. Grelot. Il ne revient pas, par exemple, sur l'existence des CEF. La réforme doit défendre sans ambiguïté la primauté de l'éducatif. Et ce nouveau texte ne doit pas abroger l'ordonnance de 1945 : son cadre, sa portée symbolique, sa valeur historique constituent encore une protection pouvant limiter les ardeurs à faire disparaître un droit spécifique. C'est pourquoi nous revenons, au SNPES-PJJ, que cette ordonnance ne soit pas abrogée, mais expurgée de toutes les dispositions sécuritaires adoptées depuis 2002. » ■

Véronique Ponvert

SNPES-PJJ-FSU : DES PERSONNELS POUR LA JEUNESSE

La PJJ est une sous-direction du ministère de la Justice. Les éducateurs ont pour mission d'accompagner les adolescents mineurs et jeunes majeurs dans le cadre de mesures prononcées par les juges (surtout les juges des enfants, mais aussi juge d'instruction, parquet). Ils travaillent en pluridisciplinarité avec des psychologues, des assistants sociaux, des professeurs techniques. Les personnels de la PJJ exercent en milieu ouvert, en



foyers éducatifs, dans les centres d'insertion, auprès des tribunaux. Mais ils exercent aussi, depuis 2002, en centres éducatifs fermés, en prisons (quartiers mineurs et établissements pénitentiaires pour mineurs). Ils interviennent dans le cadre de l'EN auprès des jeunes scolarisés ; ils participent au travail d'équipes pluriprofessionnelles avec le chef d'établissement, le CPE, le professeur principal, les personnels sociaux et de santé...

À LIRE

Notre sélection

► BARBARIE BIEN PENSÉE...



Les guerres d'aujourd'hui ne sont plus des confrontations d'États mais des affrontements privés pour asseoir un pouvoir sur un territoire et sur les consciences. Larry Tremblay, à travers trois personnages, des jumeaux Aziz et Ahmed - interchangeables donc, à leur convenance - et un enfant créé pour le théâtre, Sony incarné par Aziz, parle de l'embrigadement des fils permis par le père au nom d'un dogme religieux que personne ne veut remettre en cause. L'un des deux jumeaux doit mourir ainsi en a décidé le chef de guerre Soulayed pour venger la mort des grands-parents des deux jumeaux. Personne ne s'interroge pour savoir qui a fait exploser la maison. Ahmed se fera exploser tuant des enfants de son âge, 9 ans. Aziz en pourra choisir que la porte de l'exil pour découvrir la réalité. Le théâtre sera sa roue de secours pour clamer au monde la réalité de cette guerre étrange où les motivations s'évanouissent pour laisser toute la place à la barbarie.

L'écriture poétique mais aussi le sens du théâtre, de la mise en scène donne à ce « roman » une force inespérée. *L'orangeaie*, c'est son titre et l'environnement calme du début des deux enfants, devrait être lue dans toutes les écoles. **N. B.**

• *L'orangeaie*, Larry Tremblay, La Table Ronde, 181 p.

► SORTIR DU SUCCÈS



Sans doute a-t-il dû digérer le succès de *Jan Karski* (Prix Interallié 2009) et l'exposition médiatique qui s'en est suivie. Il a choisi de passer cette période de « dépression post-partum » à Florence, dans les dernières

années de l'ère Berlusconi. Dans *Je cherche l'Italie*, Yannick Haenel nous fait partager ses extases devant les œuvres d'art de la cité toscane, mais surtout son spleen baudelairien amplifié par le contexte politique. Il décrit avec force et poésie ses moments de solitude à Florence l'été dans la chaleur, évoque de façon convaincante ses lectures (*Bataille*) et son travail d'écrivain. Est-ce pour autant un livre politique ? Peut-être, si on considère que l'érémisme et la recherche de sens révolutionnaire dans des graffitis sont des formes de résistance à la crise et au chaos berlusconien. Il semble plutôt que ce que cherche Haenel dans ce récit magnifiquement écrit est moins l'Italie que lui-même. C'est pendant cette période qu'il écrit *Les renards pâles*, assez mal reçu par la critique, qu'il faut relire à la lumière des circonstances dans lesquelles il a été conçu.

Sylvie Chardon

• *Je cherche l'Italie*, Gallimard/L'Infini, 208 p. ; *Les renards pâles*, Gallimard, 192 p.

L'ÂME DU RWANDA

Travail de mémoire

Lire un ouvrage de Scholastique Mukasonga, c'est plonger dans un univers imprégné d'histoires et d'Histoire. Un univers fait de chair et de sang, de vraies personnes, emportées par le destin. Née en 1956 au Rwanda, de parents tutsis, S. Mukasonga a vécu la montée de la violence et de l'ostracisme en direction des Tutsis, puis avec sa famille le déplacement forcé et la misère dans la région inhospitalière de Nyamata. Elle a dû s'enfuir au Burundi pour finir ses études. Une grande partie de sa famille a été massacrée lors du génocide de 1994. Elle vit actuellement en France.

Chacun de ses livres raconte son pays d'origine, sa famille, la vie quotidienne durant son enfance...

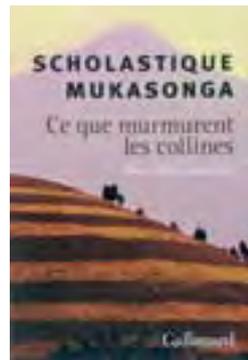
Ce que murmurent les collines, recueil de six nouvelles, n'échappe pas à cette règle. Elle nous offre un tableau du Rwanda sans nostalgie mais plein de tendresse pour les êtres humains, allant de la découverte des sources du Nil au mépris pour les Pygmées, en passant par les superstitions, l'assimilation malicieuse de la culture dispensée par les prêtres blancs, la difficulté d'accéder aux livres, la valeur d'une vache ou le pouvoir des rois tutsis.

C'est un regard triple qu'elle porte sur son pays. Le regard d'une Rwandaise sur la colonisation par les Allemands puis les Belges, ses effets nocifs sur les conflits ethniques, la contradiction entre tradition et assimilation des comportements des blancs, le racisme et le rôle de l'église omniprésente. Lorsqu'elle raconte la peur, les humiliations, la violence des soldats hutus mais aussi la solidarité, c'est le regard d'une minorité

opprimée. *Notre-Dame du Nil* (prix Renaudot 2012) et *La femme aux pieds nus* décrivent avec retenue, émotion et précision cette période. Enfin, elle pose un regard de femme sur une société dont celle-ci est le pivot tout en n'ayant que peu de droits et beaucoup de devoirs. Ce regard ne juge pas, il est là pour décrire un fonctionnement dans sa complexité et excelle à décrire le quotidien, souvent avec humour. Ces trois regards s'expriment à travers un ton personnel, simple, parfois inspiré du conte africain, toujours empreint d'amour pour son pays natal et d'une grande force, celle des victimes pour lesquelles elle écrit. Ses récits sont dépourvus de haine. Ils regardent le passé mais veulent rendre l'avenir meilleur et, insensiblement, ils communiquent au lecteur l'envie d'en savoir plus sur le Rwanda.

Comme d'autres écrivains, tels Amadou Hampaté Bâ ou Joseph Boyden, elle accomplit son devoir de mémoire avec un talent qui fait d'elle « l'ambassadrice de la mémoire tutsi ». Le dernier chapitre du recueil raconte un cauchemar qui « obsède ses nuits », traduit la culpabilité du survivant et explique son sentiment de responsabilité vis-à-vis des morts, de ses morts. Sentiment qui lui fait dire : « *Je n'écris jamais en tant qu'individu, mais pour celles et ceux qui ne peuvent le faire. Et cela dans une langue universelle, le français, simple et accessible à tous* ». ■ **C. Pillé**

• *Ce que murmurent les collines*, Scholastique Mukasonga, Gallimard, coll. Continents noirs.



Le coin du polar

Si l'on en croit *Les Échos* du 24 août 2015, une « lutte au couteau sur le marché des polars » aurait lieu à cause, disent-ils, de la « bonne santé » de cette partie de la littérature. On en publie toujours plus... La tâche d'en rendre compte ne sera pas facilitée...

Paris sous Louis XVI. J.-F. Parot, par l'intermédiaire de son alter ego Nicolas Le Floch, continue son histoire de Paris. Il en arrive à 1784. Hiver rude, dégel plus rude encore. Les colères s'attisent. Le peuple a faim. Les puissants - comme en tout temps - vivent comme des colons, « *tomorrow is another day* », vivons et exploitons sans souci. *La pyramide de glace* est un point de départ pour raconter une fois encore des affaires autour de la Reine, présentée comme naïve, et d'un Roi qui voudrait secourir les pauvres mais est incapable d'imposer ses décisions. Les sosies de Marie-Antoinette se découvrent comme autant de clones pour des violences faites aux femmes en forme d'exutoire qui ne comprend plus le monde qui l'entoure. En décrivant Paris, l'auteur indique le basculement d'un monde. Il s'inspire visiblement de notre actualité. Le présent permet d'ouvrir les portes du passé... Parot a su donner de la profondeur à son personnage qui vieillit avec nous, en même temps que son style s'est construit.

L'Écosse. Cette nation - qui n'est pas encore un État - est à la mode. Sa victoire électorale repose une

fois encore la question de son indépendance. Elle a aussi ses chroniqueurs. Le premier d'entre eux, William McIlvanney et sa trilogie *Laidlaw*, du nom de son inspecteur de police. *Étranges loyautés* est un jeu dans les souvenirs et la mémoire pour se réapproprier le passé pour comprendre la mort d'un frère. Une plongée aussi vers les rêves fracassés de jeunes gens en quête d'un avenir différent du passé de leurs aînés ; *Laidlaw* est une visite dans les bas-fonds de Glasgow, sa pègre et sa corruption ; *Les papiers de Tony Veitch* conclut en présentant toutes les facettes de Glasgow et du libéralisme thatchérien triomphant. L'inspecteur se contente de décrire toutes ces réalités. Elles lui donnent des haut-le-cœur. En plus, il est perclus de doutes et d'états d'âme. Le paysage forcément a une influence sur sa conduite, sur sa mélancolie. Cet inspecteur est aussi un lettré, fin connaisseur de la littérature écossaise. Il sait débiter une histoire. Ainsi « *Glasgow un vendredi soir. La ville où l'on se dévise* »... Et tout est dit ou presque. Il est Écossais jusqu'au dernier bouton de manchette. Il n'a pas, de ce fait, vraiment d'équivalent dans la littérature « polar »



même si, visiblement, il a puisé dans les puits des grands romanciers américains. Il fait penser à Dashiell Hammett matiné de David Goodis - le pessimisme, la mélancolie - et à... Shakespeare. Cette réédition permet de se rendre compte de son influence sur les romanciers d'aujourd'hui à commencer par Peter May. Ce dernier vient de publier *Les fugueurs de Glasgow* qui reprend une des thématiques de McIlvanney, le passage du temps, les illusions perdues, les idéaux de la jeunesse bafoués, oubliés. La même ville sert de paysage pour une ballade dans le temps, des années 60 - ces fameuses sixties - à nos jours autour de la mémoire et du mensonge. Une sorte de plaidoyer pour un travail de mémoire. Peter May sait faire ces propositions, autour d'un cadavre évidemment, et nous les faire partager. ■ **Nicolas Bénéès**

• *La pyramide de glace*, J.-F. Parot, Grands détectives, 10/18 ; *Étranges loyautés*, *Laidlaw*, *Les papiers de Tony Veitch*, William McIlvanney, traduit par Freddy Michalski pour le premier et par Jean Dusay pour les deux derniers, Rivages/Noir ; *Les fugueurs de Glasgow*, Peter May, traduit par Jean-René Dastuge, Rouergue Noir.

Penser le 11 janvier

Gérard Noiriel est de la trempe des grands historiens qu'étaient Marc Bloch, Jean-Pierre Vernant ou Pierre Vidal-Naquet. Quand une question secoue la société, il est du devoir de l'historien de sortir de sa tour d'ivoire scientifique et d'entrer dans le débat. *Qu'est-ce qu'une Nation ?* apporte un nécessaire éclairage sur l'émotion suscitée en France par les attentats de *Charlie Hebdo*, resituant dans une perspective historique les termes qui ont nourri le débat après la mobilisation massive du 11 janvier. Reprenant la question formulée en 1882 par Ernest Renan, l'auteur revient sur l'histoire du concept de Nation, puis montre le glissement progressif qui s'est produit dans le discours – notamment politique – français. La référence à l'idée de République s'est peu à peu substituée à l'évocation de l'idée de

Nation, jugée menaçante au regard des nationalismes du XX^e siècle. Un phénomène illustré selon l'auteur par les mobilisations de janvier et les expressions qui ont fleuri à cette occasion : « *“Je suis Charlie” a été avancé comme un slogan visant à exalter non l'unité nationale, mais les valeurs républicaines. Le “nous, Français” a été remplacé par le “nous, Républicains”* ».

Gérard Noiriel met en garde. Par un usage excessif de ces termes, il y a un risque d'opposer de façon binaire la République, être fictif collectif, à l'ennemi – en l'occurrence l'islamisme radical. Les commentaires unanimement centrés sur la défense de la République créent l'illusion d'un consensus national et d'une

société homogène, en masquant la réalité des clivages et la multiplicité des références identitaires. Cette tendance à la généralisation réduit l'identité des personnes à une seule de leurs composantes. Elle a été à la source du racisme et de l'antisémitisme depuis le XIX^e siècle. Noiriel analyse ainsi de nombreux faits historiques qui nous éclairent, des lois sur la nationalité de 1889 aux glissements récurrents de la droite française à réactiver le discours national sécuritaire à chaque fois que la gauche arrive au pouvoir...



« *Qui sommes-nous vraiment, nous qui avons affiché une telle détermination dans le refus de la violence aveugle et notre foi dans la République le 11 janvier dernier ?* »

Emmanuel Todd entre aussi dans le débat *Charlie* avec passion. Le démographe mobilise la cartographie et la sociologie pour démontrer que les valeurs immergées qui ont poussé des millions de Français dans les rues étaient loin des valeurs libérales et républicaines revendiquées, mais bien plutôt du côté du conservatisme et de la domination. Alors que ses démonstrations sont le plus souvent très stimulantes, il est dommage qu'E. Todd tombe trop souvent dans des jugements péremptifs qui affaiblissent sa thèse. Le but de Todd est, pourtant, salvateur : rendre possible l'avènement d'une véritable République qui ne maltraiterait pas sa jeunesse et ne rejeterait pas à la périphérie géographique et sociale les enfants d'immigrés et les classes populaires. **S. R.**

• *Qui est Charlie ?* Emmanuel Todd, Le Seuil, 2015

Les éclairages et les mises en garde de Gérard Noiriel ne visent pas à clouer au pilori les manifestants du 11 janvier. Il défend une autre tradition républicaine en plaçant pour que la connaissance historique serve à l'émancipation des citoyens. ■ **Stéphane Rio**

• *Qu'est-ce qu'une nation*, Gérard Noiriel, Bayard, 2015.

Le coin de la BD **Le piano bilingue**

Passionné de musique, Abdallah Kamanja vit dans le Beyrouth d'avant-guerre. « *Abdallah poursuivait un rêve... arriver à jouer sur son piano les mélodies qui se bousculaient dans sa tête.* » Sur le clavier d'un piano droit l'intervalle minimal entre deux touches est d'un demi-ton, alors que dans la musique orientale l'intervalle est d'un quart de ton. Après dix ans passés à démonter et à remonter son piano en quête d'une solution mécanique, l'ingénieur mélomane trouve l'astuce : utiliser la pédale de sourdine afin de décaler toutes les cordes d'un quart de ton. Après le pianocktail de Boris Vian, le piano bilingue voit le jour au Liban. Un facteur de pianos autrichien est très intéressé par cet instrument hybride entre Orient et Occident. Et voilà Abdallah parti pour Vienne en compagnie de son ami Victor ! Hélas, l'instrument n'a pas le succès escompté : en 1975 la guerre arrive au Liban, les relations commerciales sont gelées et Abdallah meurt.

Une histoire librement inspirée de la vie d'Abdallah Chahine, arrière-grand-père de Zeina Abirached. À peu près inconnue jusqu'alors, la jeune femme a été révélée par son premier long récit, *Le jeu des hirondelles* (éditions Cambourakis). *Je me souviens Beyrouth et Beyrouth*, *Catharsis* retracent des épisodes de sa jeunesse pendant la guerre civile. Installée en France depuis dix ans, Zeina a réalisé le rêve de son grand-père, ex-fonctionnaire de la République pendant le mandat français. Au fil des ans, l'inspiration a évolué et

Le Piano Oriental apparaît comme un livre apaisé, une réflexion sur le lien entre langues et cultures.

À l'aventure romancée d'Abdallah se mêle l'histoire de la dessinatrice, partagée entre Paris et Beyrouth. En exergue, une citation du poète palestinien Mahmoud Darwich éclaire l'œuvre : « *Qui suis-je ? C'est une question que les autres posent. Moi, je suis ma langue* ». Nouvelle résidente en France, Zeina réalise que certains sentiments, certaines émotions ou certaines formules de politesse n'existent qu'en arabe et d'autres uniquement en français. Ces réflexions sont traduites dans un style plein d'inventivité qui mêle graphisme et dessin. Le jeu des motifs répétés comme les tapis orientaux de l'enfance et la luminosité du noir et blanc créent une atmosphère onirique inspirée de *l'Ascension du Haut-Mal* de David B. Cette source artistique, la dessinatrice la partage avec Marjane Satrapi, l'auteur de *Persépolis*. Toutes deux évoquent en effet le Moyen-Orient, la guerre, la double culture. Mais si le point de vue de Marjane Satrapi est plus politique, plus historique, Zeina Abirached aborde les mêmes thèmes à travers la vie familiale et intime. ■

Stéphanie Marco
• *Le Piano Oriental*, Zeina Abirached, Casterman, 2015.



NOS COLLÈGUES PUBLIENT

► LE DOUTE NÉCESSAIRE

Le jeune séminariste a posé une question. Il est donc condamné par le Conseil des Anciens à un périple à travers les hauts plateaux, à la rencontre de trois ermites installés dans les lieux saints de l'Église chrétienne d'Éthiopie. L'occasion d'une réflexion profonde sur le doute et la foi. L'auteur, grand voyageur, fait partager les beautés des paysages et permet de découvrir des civilisations mal connues où les mythes, les songes, les croyances et autres totems ont un rôle capital. Son écriture flamboyante rend sensible la solitude et le destin hors norme des deux protagonistes. On regrettera que l'auteur n'ait pas plus approfondi la relation entre les deux jeunes gens. **S. Chardon**
• *Éthiopiennes*, Christophe Bagonneau, L'Amourier, 138 p.



Guerre des Boutons ?

Une fausse vraie biographie

Histoire d'un amour est sous-titré *Le roman de Pergaud* pour bien préciser le double objet de ce livre. Un hommage à l'auteur de la *Guerre des Boutons* mort le 8 avril 1915 à Verdun, à 33 ans, et à sa compagne, Delphine, qui prend la parole pour dire ses angoisses comme son amour pour Louis. Elle parle aussi des manuscrits qui restent à publier pour ce prix Goncourt 1910 – c'est *Goupil et Margot* qui fut couronné –, de ses discussions avec les amis de Louis, de ses admirateurs. Dominique Gros a su, avec intelligence, donner vie à cette relation. La voix d'une femme est plus distanciée que celle d'un homme. Parce qu'elle n'accepte pas. Sa révolte est sensible. Elle ouvre une autre compréhension de l'œuvre de Pergaud. Une incitation à (re)lire cet auteur un peu oublié aujourd'hui. **N. B.**
• *Histoire d'un amour*, D. Gros, Le Vent Qui Passe éditions.



FOR THE KIDS

Le temps de vivre

Brunehaut exerce un pouvoir absolu sur son royaume : un appartement au 4^e étage, trois filles et son petit dernier, Jonas. Entre ses quatre enfants et son métier d'infirmière, elle mène une vie trépidante qui la fatigue et stresse sa famille. Jonas a un atout, sa tortue Amalia. Amalia communique sa lenteur à son entourage proche ; à son contact, on perd la notion du temps, on rêve, on oublie les corvées domestiques et on peut même tomber amoureux. Pour que sa mère puisse enfin souffler, Jonas prend le risque d'enfermer Amalia dans sa chambre. Un adorable petit roman qui nous autorise à nous octroyer du temps, à lâcher prise et à ne rien faire si on en a envie. Et qui nous rappelle que nos enfants ont aussi besoin de ce temps ! **C. P.**
• *Rien ne presse Majesté !* Pascal Prévot, Éditions du Rouergue, 76 p.



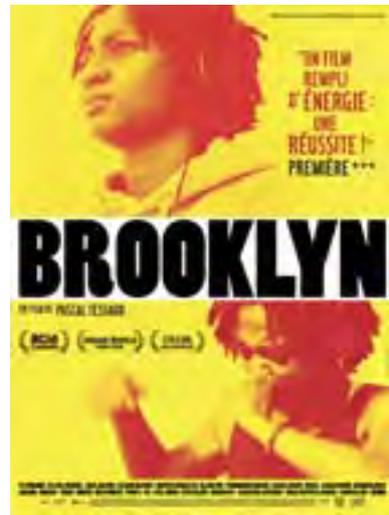
BROOKLYN, UN FILM DE PASCAL TESSAUD (FRANCE)

Énergique, singulier et rafraîchissant

Coralie, une jeune rappeuse de 20 ans qui se produit dans un circuit confidentiel sous le nom de Brooklyn, quitte son pays pour venir s'installer en banlieue parisienne. Elle trouve un logis chez Odette, une retraitée généreuse et bougonne, et un job dans une association musicale de Saint-Denis. Au cours d'une soirée Slam, elle est poussée à se produire sur scène, encouragée par un animateur qui croit en son talent. D'abord hésitante, sa prestation improvisée retient l'attention d'un public de connaisseurs avant de remporter un franc succès. Issa, un jeune rappeur, étoile montante de la ville est séduit par la jeune fille... *Brooklyn*, que Pascal Tessaud a réalisé « à l'arrache » avec très peu

de moyens n'est surtout pas, comme on pourrait le penser à la lecture du résumé, un film de plus sur la banlieue. *Brooklyn* est un film sincère, rafraîchissant, bourré d'énergie, optimiste et sans complaisance. L'interprétation, assurée par des non-professionnels pour la plupart – on note cependant la présence réjouissante de Liliane Rovère –, est magnifique. Monté avec les moyens du bord, *Brooklyn* est pleinement « cinématographique », une œuvre aboutie qui échappe aux stéréotypes. Cette pépite qui débarque sur les écrans doit trouver son public et faire reconnaître sa singularité. ■

Francis Dubois



CINÉMA

Rire d'un constat social



Ses 20 ans sont un atout autant qu'un handicap pour Antoine qui hésite sur la suite à donner à sa vie. En attendant de prendre les décisions qui s'imposent mais qui tardent à se préciser, il décide, un soir d'hiver, d'aller voir la mer. Lorsqu'il se présente au guichet de la gare, le dernier train vient de partir et... il n'avait pas les euros nécessaires à l'achat du billet. Il a devant lui toute une nuit pour réunir la somme.

Cette pochade prend au fur et à mesure du récit une consistance inattendue. *Quand je ne dors pas* fait écho à une actualité qui met les jeunes gens face à des difficultés économiques et les contraint à entrer dans le domaine de la « débrouille » jusqu'à l'illégalité.

Le film garde toute l'apparence de la comédie et laisse à son personnage sa candeur. Il se teinte de gravité et, sans en avoir l'air, devient un vrai constat social, sans être démonstratif. Il procède par touches légères et devient, avec l'efficacité d'une œuvre personnelle, un témoignage sur le monde des jeunes d'aujourd'hui.

Tommy Weber filme avec son charme, sa poésie et sa cruauté, le Paris nocturne de l'errance. À ne pas manquer ! ■ **F. D.**

• *Quand je ne dors pas*, un film de Tommy Weber (France).

RADIO

La Fabrique de l'Histoire

Sur les ondes depuis dix ans, cette vénérable institution met en débat des enjeux d'histoire et de mémoire. L'émission du lundi donne la parole à deux chercheurs, le premier traitant d'un fait d'actualité dans sa dimension historique, le second annonçant le thème de la semaine et les problèmes théoriques qu'il pose. Viennent ensuite : le documentaire (mardi), les archives commentées (mercredi), et enfin le débat (jeudi). Aborder des sujets variés à par-

tir de formes d'étude et de perspectives plurielles, tel est l'objectif de ce programme qui réussit à restituer l'épaisseur scientifique d'une question historique et de ses ressorts actuels. ■

Grégory Bekhtari

• France Culture, du lundi au vendredi de 9 h 06 à 10 heures, animé par Emmanuel Laurentin.

SÉRIE

Liberté et informatique

Les années 80 ont vu naître et se développer l'informatique familiale. S'inspirant de la réalité, la série montre comment quelques informaticiens géniaux ont offert à un large public de nouveaux moyens de communiquer pour un prix abordable. À la barbe des grandes compagnies avides de récupérer leurs inventions. Deux portraits de femmes différentes et complémentaires donnent de l'épaisseur à une série qui ne sombre jamais dans le jargon informatique. ■

C. Pillé

• *Halt and catch fire*, production indépendante, C. Cantwell et C. Rogers, 2014, DVD.



MUSIQUE

• CLASSIQUE

Panorama historico-baroque



Avec *Guerre et paix dans l'Europe du Baroque*, Jordi Savall nous offre un nouveau livre CD dans lequel il évoque

musicalement le Grand Siècle, depuis l'attaque des Ottomans contre les Hongrois en 1613, jusqu'à la Paix d'Utrecht en 1714. En contrepoint d'un ensemble d'événements historiques sont interprétées diverses œuvres baroques : des romances et des prières anonymes, mais aussi des œuvres de Lully, Biber, Charpentier, Schein... Toutes les nations bellicérantes étant présentées, de la France et l'Angleterre jusqu'à l'Empire Ottoman, en passant par l'Espagne et l'Ita-

lie. Savall nous offre un riche panorama de la musique baroque, en même temps qu'un panorama historique du XVII^e siècle. On appréciera le livre accompagnant ce double CD : les textes et les illustrations l'accompagnant éclairent le travail de Savall. Comme toujours chez lui, les interprétations sont flamboyantes et la prise de son d'une grande qualité. ■

Nicolas Morvan

• *Guerre et paix*, chez AliaVox. *La Capella Reial de Catalunya*, *Le Concert des Nations*, *Hesperion XXI*, direction Jordi Savall.

• JAZZ

En automne, les festivals de jazz fleurissent

Le soleil, on le sait, se couche à l'Ouest et la Bretagne est aux premières loges. Penn Ar Jazz, membre du Syndicat des musiques actuelles (SMA) organise pour la 12^e année son *Atlantique Jazz Festival* qui se déploie de Brest à Quimper. Chicago est la ville de référence du jazz et elle se transporte en Bretagne pour fêter les 50 ans de l'AACM, une association qui veut promouvoir la créativité des musicien(ne)s. La scène est en train de changer. Le label « RogueArt », sous l'impulsion de Alexandre Pierrepont, permet de suivre les créations de ces jeunes musicien(ne)s. Une nouvelle version de la conquête de l'Ouest...



29 ans désormais que va exister le festival *Tourcoing Jazz* pour une programmation qui fait la part belle à la fois aux groupes de jazz français et aux nouveaux venus de la scène du jazz comme *Snarky Puppy* ou Hugh Colman, ainsi qu'aux têtes d'affiche comme Manu Katché ou Lee



Konitz, sans oublier le blues de John Mayall ou d'Otis Taylor.

29^e édition aussi pour le *D'Jazz Nevers Festival*. Les musicien(ne)s de jazz français sont ici bien mis en valeur même si les « vedettes » s'appellent Jack DeJohnette (avec Ravi Coltrane), Enrico Rava, John Scofield en compagnie de Joe Lovano. Une programmation prometteuse pleine de surprises et de découvertes.

Jazz au fil de l'Oise fête, lui, son 20^e anniversaire, un bel âge. Stéphane Kérecki viendra, tout comme Henri Texier, de Nevers pour se produire dans les villes du Val-d'Oise qui s'ouvriront aussi aux Big bands de Laurent Mignard et de Michel Pastre pour un hommage conjoint à Duke Ellington et Count Basie. Comme souvent désormais, les musiques dites du monde seront présentes. Il ne faudra pas rater le *Sacre du Tympan* ou Renaud Garcia-Fons ou Avishai Cohen... ■



Nicolas Bénéis

• *Atlantique Jazz Festival*, du 2 au 18/10, rens. 02 29 00 40 01, www.penn-ar-jazz.com; *Tourcoing Jazz Festival*, du 10 au 18/10, www.tourcoing-jazz-festival.com; *D'Jazz Nevers Festival*, du 6 au 14/11 rens. 03 86 57 00 00, www.djazznevers.com; *Jazz au fil de l'Oise*, du 6/11 au 13/12, rens. 01 34 48 45 03, www.jafo95.com.

• MUSIQUES DU MONDE

Pour la 16^e édition du *Festival villes des musiques du monde*, la Seine-Saint-Denis se transforme en « Andalouses » pour une rencontre de cultures. Les musiques andalouses proviennent de plusieurs sources. Elles sont à la fois judéo-espagnole, arabo-andalouse, gitane pour faire la démonstration que le créer ensemble est la seule façon de nourrir les cultures. Sinon, elles disparaîtraient. C'est une leçon d'espoir dans un monde en train de basculer. ■

N. B.

• *Les Andalouses*, bals, concerts, ateliers, repas, croisière musicale... Seine-Saint-Denis, Paris, Andalouses, du 10/10 au 8/11, rens. 01 48 36 34 02, www.villesdesmusiquesdumonde.com.



d.c.a, vous avez dit d.c.a ?

L'US : *Comment les centres d'art permettent-ils l'accès des publics scolaires à l'art contemporain ?*

Les centres d'art contemporain sont des lieux d'exposition et de production d'œuvres significatives de la création contemporaine, qui entretiennent des liens privilégiés avec l'expérimentation et la recherche artistique. Ils ont pour mission d'accueillir tous les publics permettant ainsi la meilleure rencontre possible avec les œuvres exposées. À cette fin, les centres d'art contemporain sont porteurs d'une mission éducative, qui se traduit par la programmation régulière d'actions de sensibilisation et de formation, notamment dans le cadre de la coopération avec le ministère chargé de l'Éducation nationale. Cherchant à favoriser l'expérience sensible et la connaissance des œuvres, ils conçoivent différents types d'actions et outils qui facilitent l'accès aux repères historiques et esthétiques à partir desquels se développe l'art contemporain. Travaillant en étroite collaboration avec les artistes, ils élaborent avec eux des projets artistiques qui peuvent intégrer une dimension éducative. Plus spécifiquement, les centres d'art contemporain développent des liens avec le monde scolaire par la formation des enseignants (rendez-vous, dossiers documentaires, intervention lors de formation, collaboration avec les conseillers pédagogiques en arts visuels). Des séances spécifiques sont proposées aux enseignants du premier et second degré pour chaque exposition. Ces séances d'informations sont organisées afin de cerner les problématiques soulevées par l'artiste et ainsi recontextualiser sa pratique dans le champ de l'art contemporain, et présenter des pistes pédagogiques.

En outre, les équipes des centres d'art contemporain se déplacent dans les écoles, les uni-



versités et les écoles d'art afin de présenter les missions d'un centre d'art contemporain, de proposer des conférences ou des échanges.

L'US : *Qu'est-ce que d.c.a, l'association française de développement des centres d'art ?*

d.c.a est un réseau national qui rassemble 49 centres d'art contemporain répartis sur l'ensemble du territoire français. Actuellement, les centres d'art contemporain membres de d.c.a sont présents dans 18 Régions et 38 départements. Depuis sa création en 1992, d.c.a est l'interlocuteur professionnel fédérateur des centres d'art auprès du ministère de la Culture et de la Communication et contribue à accroître la visibilité des centres d'art, par une série d'actions concrètes et de projets communs : échanges artistiques et professionnels qui prennent la forme de diverses collaborations, coproductions, coéditions, partenariats nationaux et internationaux.

À travers son action, le réseau d.c.a révèle le maillage des centres d'art contemporain sur l'ensemble du territoire et s'applique aujourd'hui à renforcer cet ancrage territorial, qu'il soit urbain, périurbain ou rural. ■

Propos recueillis par Sylvie Chardon

• d.c.a est une association loi 1901 subventionnée par le ministère de la Culture et de la Communication et la Région Île-de-France, www.dca-art.com. Pour vous inscrire à la newsletter de d.c.a : info@dca-art.com.

Quoi de neuf au théâtre ?

Dans les résolutions de rentrée, il pourrait y avoir : aller plus souvent au théâtre et y emmener les élèves. Un des moyens de leur faire découvrir des textes classiques dans des mises en scène qui les marqueront. En outre, ils découvriront que le théâtre est un reflet de la société qui permet de mieux la comprendre et d'en dénoncer les failles.

Quelques pièces correspondent à ces objectifs. Jouées à Paris, elles tournent aussi, pour certaines, en Région. Au Théâtre de la Colline, Stéphane Braunschweig propose une très belle mise en scène des *Géants de la montagne* de Pirandello. Une pièce sur la difficulté de donner sa place à l'art dans une société qui priorise les valeurs matérielles, le sport et le spectacle. Pirandello intéresse aussi Marie-José Malis, qui mettra en scène au Théâtre de la Commune d'Aubervilliers *La volupté de l'honneur* et *On ne sait comment*.

Questionner nos sociétés ? De nombreux théâtres ont choisi des spectacles qui vont dans ce sens. Le théâtre du Rond-Point reprend *Chapitres de la chute, la saga des Lehman Brothers*, qui conte l'ascension et la chute d'une famille de banquiers bien connue, sur fond de spéculation et de crise financière. À la Colline, Christian Schiaretti va

mettre en scène un nouveau texte de Michel Vinaver, *Bettencourt boulevard*. Vinaver troque la plongée dans le monde de l'entreprise qu'il avait faite dans *Par-dessus bord* pour une affaire où se mêlent de façon sordide l'argent, la passion et la politique. Au Théâtre 71 de Malakoff, Anne-Laure Liégeois s'empare, dans *Les époux*, de l'histoire du couple Ceausescu, l'un des plus tyranniques du bloc soviétique. La pièce sera jouée aussi au Théâtre de Bourgogne, dont la saison commencera par un texte de François Begaudeau sur le sens de notre devise nationale et sur ce qu'il en reste aujourd'hui. Au Monfort, à Paris, Cyril Teste met en scène *Nobody*, une pièce de Falk Richter sur les dérives managériales et la déshumanisation du travail. Sans oublier de nombreuses pièces passionnantes dans les petits théâtres, comme *Noire* à la Manufacture des Abbesses où, avec humour et passion, une comédienne, seule en scène, s'interroge sur son identité de « Noire » dans une société de Blancs. Terminons cette liste par Jean Bellorini qui reprend au théâtre Gérard Philipe de Saint-Denis *Tempête sous un crâne*, une adaptation des *Misérables*, avec de jeunes acteurs remarquables, de la musique, de l'émotion, de quoi vous enchanter ainsi que vos élèves. ■ **Micheline Rousselet**

Revenir à Boby !

Caroline Fédi vient de Pézenas. Pour une jeune musicienne et chanteuse professionnelle, la référence à Boby Lapointe s'impose. Elle en revisite les mélodies et joue avec les mots dans un spectacle



plein d'humour et de surprises – *Caroline Trio* – qu'elle promène de ville en ville en s'accompagnant de son accordéon et de deux musiciens aussi talentueux. Elle fait résonner une grande diversité vocale et instrumentale. Aux œuvres de Boby, elle ajoute, dans une tonalité festive et joyeuse, ses propres chansons ainsi que des interprétations d'autres grands artistes comme Brassens, Trenet, Renaud, Les Ogres de Barback. Et même un clin d'œil musical à Jean Ferrat pour les connaisseurs... Toujours chaleureuse et souriante, même en faisant vivre des textes graves dont celui d'Allain Leprest consacré aux SDF, Caroline sait admirablement établir très vite une grande communication avec le public. Elle débute en première partie de Paco Ibanez, de Gilbert Lafaille, a parcouru de nombreux festivals et a réalisé deux albums. **P. L.**

• Elle sera à Paris 15^e, au parc Brassens, dimanche 11/10 à 17 h 15, pour un concert gratuit dans le cadre des « Journées Brassens » ; à Vianne (47) dimanche 18/10 à 12 heures au Festival Georjacléo ; à Montblanc (34) aux Anartistes, samedi 24/10 à 20 h 30. D'autres renseignements sur www.carolinetrio.com.

Tradition et modernité à La Réunion

Le trio René Lacaille èk Marmaille réunit la famille de l'accordéoniste-chanteur et ici guitariste pour une visite dansante de la tradition créole. *Gatir* est le titre de ce nouvel album. Il signifie la



corde qui sert à lier les poissons, les feuilles qu'on ramasse dans les champs pour faire le bouillon ainsi que les gousses de vanille, soit un mot-valise qui ressemble au terme gumbo en usage à la Nouvelle-Orléans. Oriane Lacaille se partage entre ukulélé et percussions, Marco Lacaille entre guitare basse et percussions pour construire une musique originale, à partir de la tradition pour nous faire rentrer dans une forme de la modernité.

Nicolas Bénéès

• *Gatir*, René Lacaille èk Marmaille, L'Autre Distribution, en concert le 29/10 au studio de l'Hermitage, Paris 20^e.

L'actualité culturelle www.snes.edu

Chaque semaine, de nombreux nouveaux articles complètent ces pages sur www.snes.edu/-Culture-.html. Une dizaine de rubriques à suivre pour faire connaître des œuvres rarement évoquées par les grands médias. Particulièrement dans l'actualité théâtrale, plastique, musicale – sans oublier le jazz – et cinématographique (cinq à six films présentés chaque semaine). Des avant-premières, rencontres-débats comme pour la sortie en octobre de *Fatima*, film de Philippe Faucon, librement adapté des deux ouvrages de Fatima Elayoubi *Prière à la lune* et *Enfin je peux marcher seule*, utile en ces temps de rejets xénophobes où tant de gouvernants ont oublié, en Europe, le « devoir de fraternité » inscrit dans la DUDH que leurs États ont signé en 1946. Également accessible la liste de la centaine de lieux culturels et festivals partenaires « Réduc' SNES » (tarif réduit sur réservation et présentation de la carte SNES) dans toute la France... Continuez à nous informer des créations, lieux ou festivals que vous appréciez et que vous souhaiteriez partenaires... Philippe.Laville@snes.edu

« Je suis un citoyen écrivain »

Auteur italien parmi les plus lus dans le monde, Erri de Luca a notamment reçu le prix Femina avec *Montedidio* en 2002. Il est aujourd'hui poursuivi en justice pour avoir soutenu le mouvement No Tav, qui s'oppose à la construction de la ligne à « grande vitesse » Lyon-Turin.

Il vient de sortir cette année deux ouvrages. *Histoire d'Irène* raconte la vie d'une jeune femme vivant sur une île grecque qui passe ses nuits à nager avec les dauphins.

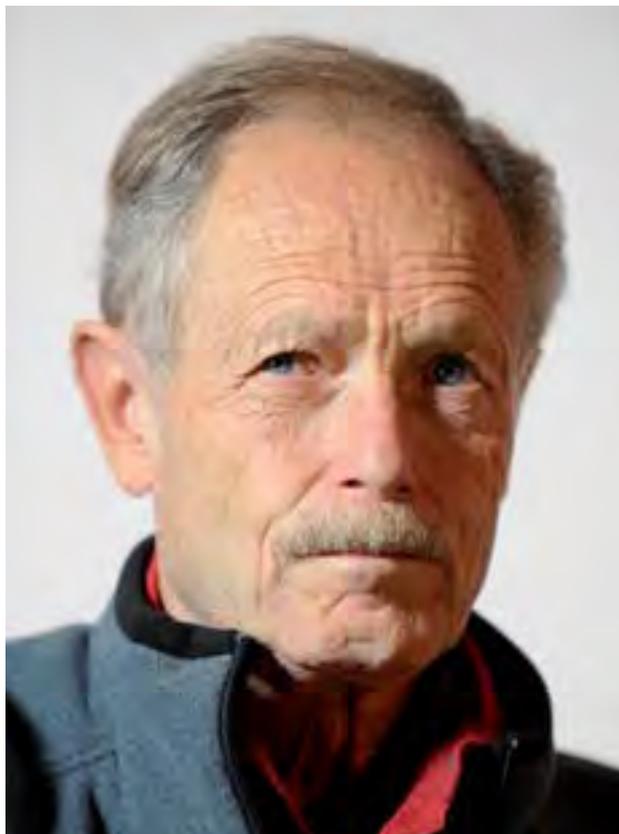
Dans *La parole contraire*, il revient sur les accusations qui sont portées contre lui et il affirme son droit à la « parole contraire ».

L'US : *Histoire d'Irène est une fable dans laquelle la Méditerranée a une place centrale. Quel est votre rapport à cette mer et aux territoires qui l'entourent ?*

Erri de Luca : Je suis un citoyen de la Méditerranée. Je suis né à un croisement de lignes, dans une ville fondée par les Grecs sous le nom de Neapolis, gouvernée pendant des siècles par les Espagnols, mais aussi par les Français, les Normands et les Byzantins, et en dernier par les Américains qui avaient déclaré Naples capitale de l'OTAN dans la Méditerranée. J'ai grandi au bord de la mer où je passais trois mois par an sur l'île d'Ischia. Là seulement, sous la pression du soleil, mes centimètres augmentaient, alors qu'en ville, à l'ombre des ruelles, ma taille ne prenait pas un millimètre. J'avais besoin d'irradiation, comme un petit arbre. Nous de la Méditerranée, nous venons d'un croisement dense de peuples, de lignées, d'un mélange de sangs. J'aimerais connaître, grâce à un prélèvement, non pas mon taux de glycémie et de cholestérol, mais les noms des peuples dont je descends. Quelle part de Phénicien, de Souabe, de Grec, de Slave, de Juif, de Catalan, de Portugais et d'autre humanité de passage circule dans mes artères.

L'US : *Naples, votre ville natale, est aussi très importante dans votre œuvre. Pourquoi ?*

E. de L. : Je dois à ce lieu l'origine de mes sentiments de compassion, de colère, de honte, de justice. Mon système nerveux s'est accordé sur la tension réclamée par cet endroit et par ce temps-là. Toutes les familles avaient des émigrés sur d'autres continents, toutes les familles avaient des deuils d'enfants. Autour de moi, le travail commençait à cinq ans, moi j'avais la chance criante de pouvoir étudier. C'était



« Nous, citoyens de la Méditerranée, nous avons appris à reconnaître comme nos frères tous ceux qui sont venus mourir dans nos vagues en tentant de frapper à nos portes »

une ville du sud, non seulement d'Italie mais du monde. Sa dureté, sa maigre tendresse s'est tatouée intérieurement en moi et moi seul en reconnais le pointillé tracé par les aiguilles. Elle m'a donné sa langue maternelle, son dialecte vif et querelleur, bon pour communiquer au milieu d'une foule.

Aujourd'hui je ne sais pas, mais lorsque j'y suis né, elle avait la plus forte densité de population d'Europe. L'italien est ma deuxième langue, enseignée par mon père qui l'exigeait pour parler avec lui. Je viens donc de Naples, extrait de son couloir de lancement comme la bille du flipper.

Naples n'a pas été une ville mère pour moi, mais une ville cause et je suis un de ses effets qui a roulé loin.

L'US : *Irène est une jeune femme rejetée par les habitants de son île grecque et qui est recueillie par le monde marin. Nous pensons à la tragédie des migrants qui par milliers meurent en Méditerranée.*

E. de L. : Je suis allé souvent à Lampedusa ces dernières années, là où l'Europe avait à son insu la principale porte d'entrée du Sud. J'ai connu les pêcheurs qui sabotaient une loi infâme les condamnant pour immigration clandestine s'ils sauvaient des naufragés, s'exposant aussi à la saisie de leur bateau. Ils sauvaient quand même, parce qu'il n'existe pas de loi ni de fausse légalité capable de supprimer le sentiment de justice. Nous citoyens de la Méditerranée, nous avons appris à reconnaître nos frères, non seulement ceux qui sont nés sur des rivages communs, mais aussi tous ceux qui sont venus mourir dans nos vagues en tentant de frapper à nos portes. Les Latins appellent cette mer *Mare Nostrum*. Aucune autre mer n'a été appelée d'un plus beau nom : la nôtre, à tous.

L'US : *Quel lien faites-vous entre engagement et écriture ?*

E. de L. : Je ne me définis pas comme quelqu'un d'engagé, mais quelqu'un qui prend de temps en temps des engagements impossibles à ignorer. Certaines erreurs me secouent par le col de ma veste et me forcent à répondre. C'est le cas du procès que je suis en train de subir à Turin pour avoir déclaré que la soi-disant ligne à grande vitesse Lyon/Turin doit être sabotée. Il est faux de dire qu'elle est à grande vitesse : elle économiserait moins d'une heure sur la ligne existante, qui

ÉLÉMENTS BIOGRAPHIQUES

Erri de Luca (de son vrai nom Henry de Luca) est né à Naples en 1950 dans une famille d'extraction bourgeoise ruinée par la guerre. Il grandit dans le quartier populaire de Montedidio, jusqu'à ce que, les affaires reprenant, sa famille s'installe dans un quartier résidentiel plus huppé. En 1969, venu à Rome avec son bac en poche, son activisme contre la guerre du Vietnam le pousse à changer de prénom. Il entre alors dans le mouvement de gauche radicale *Lotta Continua* et en devient un des dirigeants jusqu'à la dissolution du groupe, prononcée en 1977. En 1978, il devient ouvrier chez Fiat où il participe à de nombreux mouvements sociaux. Contraint à fuir son pays en raison de la promulgation de lois d'urgence, il trouve refuge en France au début des années 1980 et travaille sur des chantiers en banlieue parisienne. Rentré en Italie, il continue à partager le quotidien des travailleurs, tout en profitant de ses rares plages de loisirs pour devenir un alpiniste chevronné, pour s'engager dans l'action humanitaire (en Tanzanie, puis en Bosnie), mais surtout pour écrire. D'abord pour lui, puis pour les autres. Devenu dès les années 1990 un auteur à succès, Erri de Luca se sent proche aujourd'hui du mouvement altermondialiste.

circule aux deux tiers vide de toute façon. J'ai pris la défense d'une communauté en lutte depuis plus de vingt ans et qui, par sa ténacité et son unité, est parvenue jusqu'ici à gêner, retarder, entraver, donc à saboter cette entreprise inutile et toxique. Je donne cet exemple parce que j'ai agi avant tout en tant que citoyen à leurs côtés et puis en tant qu'écrivain, quelqu'un qui bénéficie d'une petite écoute publique et qui peut donc aider dans la communication. Je ne suis pas un porte-parole, mais une antenne capable de renvoyer leur signal plus loin. En tant qu'écrivain, j'ai besoin de partager physiquement une bonne raison pour la soutenir. Je suis un citoyen écrivain.

L'US : *La parole contraire est une réponse à la justice italienne qui vous poursuit car vous soutenez le mouvement No Tav qui s'oppose à la construction de la ligne à grande vitesse du val de Susse. Pour vous ce qui est en jeu c'est le droit à la « parole contraire ». Pouvez-vous nous l'expliquer ?*

E. de L. : Je suis mis en examen pour instigation à commettre des délits, par un article du code fasciste de 1930 jamais utilisé auparavant pour un écrivain, qui concerne le délit d'opinion contraire. J'ai employé le verbe saboter que je considère noble puisqu'il a été prononcé par de nobles personnalités comme Gandhi et Mandela, avec d'énormes résultats

« J'ai écrit *La parole contraire* pour m'opposer à la volonté de censure, en expliquant mes raisons »

politiques. Je le considère démocratique parce qu'il appartient aux luttes du mouvement ouvrier dont j'ai fait partie pendant vingt ans. Une grève est un sabotage de la production. J'ai pris l'exemple des cisailles, qui ont servi à couper un grillage de clôture d'un chantier, en donnant mon soutien oral à un acte évidemment symbolique. Avec le 21 septembre, débiteront les audiences finales qui se termineront par le jugement. Le délit prévoit une condamnation d'un à cinq ans de prison. J'ai écrit *La parole contraire* pour m'opposer à la volonté de censure, en expliquant mes raisons. Je serais dans la salle même si je n'étais pas l'écrivain inculpé, car c'est là que se décide le degré de liberté d'expression de mon pays.

L'US : *Vos écrits et votre vie sont marqués par le travail ouvrier, l'engagement politique et la lecture des textes sacrés. Quels liens faites-vous entre tout cela ?*

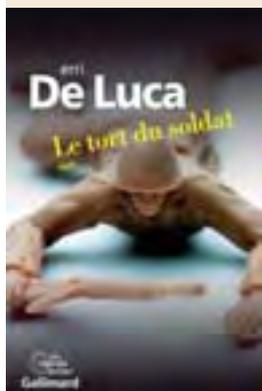
E. de L. : Ces activités se sont entremêlées toutes seules au cours de ma vie. Elles ne viennent pas d'un projet, mais de ce que le temps m'a mis entre les mains. J'ai escaladé bien des prises, j'ai feuilleté bien des pages, en apprenant d'autres langues,

j'ai empoigné bien des outils de travail. Et j'y ai trouvé de quoi vivre et de quoi me réjouir. ■

Entretien réalisé par Stéphane Rio, traduit de l'italien par Danièle Valin



BIBLIOGRAPHIE INDICATIVE



Depuis 1989, l'œuvre d'Erri de Luca est immense. Nous indiquons certains de ses livres traduits en français.

- *Une fois, un jour*, Verdier, 1992
- *En haut à gauche*, Rivages Nouvelles Gallimard, 2012, Collection Folio (n° 5491), 1996
- *Trois chevaux*, Gallimard, 2001, Prix Bataillon
- *Montedidio*, Gallimard, 2002, Prix Femina étranger
- *Œuvre sur l'eau*, Gallimard et Seghers (édition bilingue), 2002 (poésie)
- *Noyau d'olive*, Gallimard, 2004, vingt-six réflexions sur l'Ancien et le Nouveau Testament
- *Sur la trace de Nives*, Gallimard, 2006
- *Au nom de la mère*, Gallimard, 2006
- *Le Poids du papillon*, Gallimard, 2011
- *Aller simple*, Gallimard, 2012 (poésie)
- *Les poissons ne ferment pas les yeux*, Gallimard, 2013
- *Le tort du soldat*, Gallimard, 2014, Prix Jean-Monnet de littérature européenne
- *Histoire d'Irène*, Gallimard, 2015
- *La parole contraire*, Gallimard, 2015



COP 21

Sommet syndical pour le climat

Le sommet syndical organisé par la CSI sur le climat a rassemblé à Paris le 5 septembre plus de 250 dirigeants de toute la planète. Il a lancé un appel aux gouvernements à réintégrer la notion de « transition juste » qui a été supprimée du projet d'accord et à investir dans le potentiel d'emplois et dans l'action liée au climat. La secrétaire générale de la FSU a participé aux travaux de ce sommet.

Finlande

Grève contre l'austérité

Le 18 septembre, les syndicats ont appelé à une grève pour protester contre le projet gouvernemental de remettre en cause des acquis sociaux dans le secteur public comme dans celui du privé : droits de négociation, durée des congés, etc. À cela s'ajoutent des coupes budgétaires dans la santé, l'éducation et la recherche. Succès en termes de mobilisation avec 30 000 manifestants à Helsinki. Du jamais vu depuis 20 ans !

Chiffre

13,4 millions

C'est le nombre d'enfants du Moyen Orient et d'Afrique du Nord non scolarisés en raison des conflits qui secouent ces régions.

Rapport de l'UNICEF de septembre



Renforcer les capacités des enseignants en tant qu'étape indispensable à la réalisation d'une éducation de qualité et à la création de sociétés durables.

FAIT PEU COMMUN AU QUÉBEC, les assemblées générales viennent d'adopter des mandats de grève. C'est le signe de l'exaspération des enseignants.

Québec : vers la grève à l'automne

Au Québec, ce sont des conventions collectives qui encadrent les conditions de travail des personnels de l'Éducation, de la santé, des services sociaux... La convention adoptée il y a cinq ans a expiré le 31 mars. Un processus de négociations a commencé avant même cette échéance, et s'est poursuivi tout le printemps. À la fois pour l'ensemble de la fonction publique, et également secteur par secteur. Un front commun⁽¹⁾ inter-syndical s'est créé, représentant plus de 400 000 agents publics.

Comment naît une grève

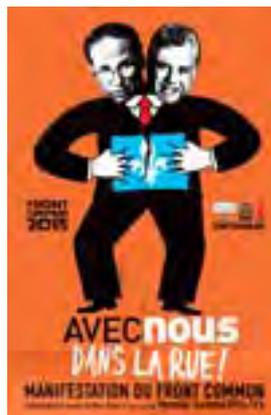
Le gouvernement libéral, un an après son accession au pouvoir, veut imposer aux agents publics le gel des salaires pendant trois ans ! À cela s'ajouterait, pour les enseignants, une kyrielle de régressions : augmentation du nombre d'heures de cours par semaine, augmentation des ratios d'élèves par classe, dégradation de la prise en charge des élèves à besoins particuliers...

Les négociations n'ayant abouti dans aucun secteur, les syndicats ont demandé, conformément aux procédures, une médiation pendant l'été. Celle-ci ayant échoué à son tour, les syndicats viennent de

convoquer des assemblées générales. Dans l'éducation, ces assemblées, réunies le soir, ont regroupé la majorité des enseignants, et viennent de voter, à plus de 90 % des présents, six jours de grève. Un fait exceptionnel. La grève peut maintenant être légalement appelée ; ce sera sans doute le cas en octobre, par le Front Commun. Dès à présent, il organise une grande manifestation nationale à Montréal le samedi 3 octobre, et table sur plusieurs dizaines de milliers de personnes.

Les syndicats québécois, qui font face depuis un an seulement à des mesures d'austérité similaires à celles qui ont produit des ravages ces dernières années en Europe, entendent réagir vite et fort. La hauteur de la mobilisation, à l'automne, sera décisive pour repousser les attaques. ■

Florian Lascroux



(1) Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Syndicat de la Fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ), Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), Confédération des syndicats nationaux (CSN), Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

LES ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ mènent la lutte pour leurs conditions de rémunération. Avec des fortunes diverses pour le moment.

Tunisie : bras de fer pour les salaires

Les enseignants tunisiens du premier et du second degré ont engagé la lutte depuis plusieurs mois, en demandant une promotion de grade pour tous, ainsi qu'une prime spécifique. Dans le premier degré, plusieurs journées de grève ont été massivement suivies (90 %) en avril-mai. Sans résultat. Le SGEBUGTT⁽¹⁾ a alors appelé à boycotter tous les examens de fin d'année, y compris celui permettant l'accès au collège. Les parents d'élèves, tout d'abord partagés par rapport à cette action, ont finalement été rassurés lorsque le ministre a prononcé le passage automatique de tous les élèves dans la classe supérieure.

Dès le 8 septembre, les enseignants du primaire, n'ayant toujours pas obtenu satisfaction, se sont réunis en assemblées dans tout le pays dans une « journée

de colère ». Les 17 et 18 septembre, ces collègues étaient de nouveau en grève.

Lutte victorieuse

Pour les enseignants du second degré, il a fallu une longue lutte, depuis novembre 2014, avec plusieurs journées de grève, le boycott des examens du second trimestre et la menace du boycott du baccalauréat pour que le ministère accepte de signer, le 6 avril dernier, un accord prévoyant des promotions de grades et une prime. Mais début septembre, le texte n'était toujours pas publié au *Journal Officiel*. Le préavis de grève déposé par le SGEBUGTT pour la rentrée, le 6 septembre, a suffi à faire enfin plier le ministère. Pour Nejb Sellami, secrétaire général du SGE⁽²⁾, cette avancée doit maintenant permettre de s'atteler à un autre chantier urgent, la



réforme en profondeur du système éducatif. Programmes, horaires, orientation, tout doit être mis sur la table. Les syndicats et les citoyens le demandent, le ministère s'y est déclaré prêt. ■

F. L.

(1) Syndicat général de l'enseignement de base – Union générale tunisienne du travail.

(2) Syndicat général de l'enseignement secondaire.

ACCUEIL DES MIGRANTS DANS LES ALPES-MARITIMES

Valbonne exemple



© Flickr.fr / Serge Kik

La structure d'hébergement du Centre international de Valbonne (CIV) – collège et lycée international sous l'égide de l'Éducation nationale – accueille depuis la rentrée une quarantaine de mineurs isolés étrangers (MIE) qui sont Afghans, Érythréens, Sud-soudanais, Yéménites pour l'essentiel. On était alors sous le coup de l'émotion de la photo du petit Aylan mort sur une plage en Turquie. Cet accueil est pour l'instant prévu jusqu'en février. Immédiatement, le S1 de l'établissement, en lien avec la section académique de Nice, ont fait part de leurs doléances. Il était en effet urgent d'informer les jeunes scolarisés dans l'établissement de ce qu'il se passait, de vérifier que les associations puissent intervenir et que les pouvoirs publics mettent en place l'accompagnement nécessaire pour ces MIE. Les réponses furent plutôt satisfaisantes et

le proviseur de préciser que tout cela se déroulait dans le cadre d'une convention avec la préfecture. Le S3 et la FSU-PACA sont aussi intervenus auprès du recteur pour en faire en sorte de prévenir toute prise de position nauséabonde et en insistant pour qu'il y ait un accompagnement scolaire. Le S1 a alors pris contact avec RESF qui a précisé que les jeunes passent dans les faits entre trois et cinq jours au CIV, le temps qu'un juge pour enfants procède au placement des mineurs, sachant que 90 % d'entre eux veulent rejoindre le Royaume-Uni. Ils sont hébergés à l'internat et il n'y a pas de scolarisation prévue.

Solidarité enseignante

Aussitôt, l'association culturelle hébergée au CIV, spécialisée dans le cinéma et la radio, s'est proposée pour assurer l'accompagnement culturel de ces jeunes. Mais ce qui est encore plus réconfortant, c'est que plus de cent collègues se sont portés volontaires pour un éventuel accompagnement scolaire et que plus 180 familles se sont déclarées prêtes à héberger ces jeunes pendant le week-end. Par ailleurs, même si officiellement les personnels n'avaient pas pour missions d'informer les élèves de l'établissement, ils l'ont fait et les réactions ont été plutôt positives. La solidarité n'est décidément pas un vain mot ! ■

Aurélia Sarrasin

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Le FN en campagne

Alors que se profilent les élections régionales des 6 et 13 décembre prochains, le parti d'extrême droite est déjà en campagne et espère rafler deux Régions, Nord-Pas-de-Calais-Picardie et PACA où se présentent respectivement Marine Le Pen et sa nièce Marion Maréchal-Le Pen. La petite entreprise familiale pense avoir ses chances et met tout en œuvre pour y arriver jusqu'à débaucher un ancien adjoint d'Estrosi (candidat LR en PACA) et à s'allier avec le bloc identitaire dans le Sud-Est, groupuscule d'inspiration clairement néonazie reconverti dans le régionalisme.

Non, le FN n'a pas changé !

Le discours de Marine Le Pen lors de l'université du FN début septembre à Marseille était dans la droite ligne de ceux de

son père dans le passé. Ce dernier a d'ailleurs fini par lui donner un satisfecit après avoir menacé de perturber la réunion frontiste. Sans surprise, l'héritière Le Pen s'en est prise aux « communautarismes », aux migrant-e-s



© Flickr.fr / Jeanne Menj

(elle déclare ne pas avoir pleuré devant la photo du petit Aylan mort), à « l'islam radical » qu'elle veut mettre à genoux et à banalisé l'idéologie complotiste et raciste du « grand remplacement » chère à l'écrivain d'extrême droite Renaud Camus. Mais le pire est que dans les deux Régions convoitées par le FN, les candidats LR, Xavier Bertrand au Nord et Christian Estrosi au Sud, font campagne sur les mêmes thématiques, avec les mêmes arguments, en espérant l'emporter. ■

Olivier Sillam

Répression syndicale

Procès des 1 000 vaches en appel

Les neuf de la Confédération paysanne restent condamnés mais avec des peines moindres qu'en première instance : les peines de prison avec sursis ont été commuées en amendes avec sursis. La cour d'appel maintient la culpabilité de chacun mais elle ajoute que « les prévenus ont agi comme lanceurs d'alerte en présence d'un phénomène qui ne peut qu'interroger au regard de ses conséquences sur le plan environnemental, social ou encore sociétal. À défaut d'être légitime [...], cette action revêt un caractère symbolique à laquelle la justice ne peut répondre que par une peine symbolique ».

Palestine

10 octobre, journée nationale

Après le vote de deux chambres, « invitant le gouvernement français à reconnaître l'État de Palestine », le Collectif national pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens (CNPJDP) a lancé une carte-pétition.



Le collectif organise, le 10 octobre, une journée nationale d'action pour la reconnaissance de l'État de Palestine : « Le moment venu », c'est maintenant ! À Paris, cette journée se finira par un meeting international suivi d'un concert place de la République.

50 ans

Mehdi Ben Barka

Il y a cinquante ans, deux policiers enlevaient Mehdi Ben Barka devant la brasserie Lipp à Paris. On ne devait plus jamais le revoir. 50 ans plus tard, certaines questions restent sans réponse. Qui sont les assassins de l'opposant marocain ? Où est sa sépulture ? Le trop facile « secret-défense » couvre encore cette disparition et trop peu d'avancées ont été enregistrées, tant du côté français que du côté marocain. À l'occasion de ce 50^e anniversaire, l'Institut Mehdi Ben Barka-Mémoire vivante et le SNES-FSU appellent à un rassemblement le 29 octobre devant la brasserie Lipp. Il y a urgence : il reste encore des témoins vivants, ils doivent parler !

PEU CONNU DU GRAND PUBLIC mais adulé dans certains milieux militants, cet économiste hétérodoxe devenu philosophe prend un malin plaisir à déconstruire le discours néolibéral... et à malmener parfois nos propres impensés.

Un intellectuel incontestablement hors-norme

Ceux qui l'ont déjà entendu le savent. Qu'il parle d'« idiosyncrasie allemande », de *Credit Default Swap* ou de *conatus*, Frédéric Lordon parvient toujours à rendre à son auditoire son propos clair... et même plaisant. C'est là une belle leçon donnée aux « experts » médiatiques qui ne mesurent leur magistère sur les « masses » qu'à l'aune de l'incompréhension et de l'ennui qu'ils suscitent en elles. Drôle de bonhomme, en vérité, que cet intellectuel qui se joue des cloisonnements disciplinaires de mise à l'Université tout autant que des clôtures de genre. Car l'économiste, devenu institutionnellement philosophe depuis peu, non content de s'appuyer sur Spinoza pour repenser les catégories sociologiques héritées du marxisme, a publié en 2011 une pièce traitant – en alexandrins – de la crise financière.

En finir avec les crises

Frédéric Lordon s'est fait connaître au-delà du seul monde universitaire au moment de l'explosion de la crise des *subprimes*. Soit au moment où la convulsion la plus violente que la finance de marché n'ait jamais connue rendait impérieuse la traduction de sa langue à l'usage du plus grand nombre. Cette « *novlangue sans lieu* » constituait en effet un obstacle de taille pour ces milliers d'individus qui s'étaient mis en tête de comprendre d'où venait le mal. Pour Lordon, sortir du capitalisme constitue une visée qui ne peut se contenter de la simple dénonciation de ses méfaits, aussi choquants qu'ils fussent. Elle exige, bien plus, de le penser en profondeur.

Pour éclairer les mécanismes du capitalisme néolibéral, il s'est donc ingénié à en expliciter les mots. Des milliers de militants et de citoyens ont appris en le lisant la signification des mots barbares tels que « titrisation », « CDO » et autre « ABS » (voir sur ce point le glossaire). Ce nécessaire détour permet de saisir à quel point la crise des *subprimes* était tout sauf un accident. À croire Lordon, « *la montée vers les sommets comme la plongée aux abîmes illustrent que, parmi tous ces ressorts qui meuvent la finance, il n'y a aucune force de rappel [...], aucun mécanisme d'autorégulation* ». Dans de très belles pages, l'économiste donne à voir l'euphorie



© Emmanuelle Marchadour

« Parmi tous les ressorts qui meuvent la finance, il n'y a aucune force de rappel, aucun mécanisme d'autorégulation »

que suscite immanquablement la croyance en la hausse indéfinie des cours... jusqu'à l'explosion de la bulle qui met littéralement en miettes ce que l'on croyait encore hier construit en béton armé. En l'espèce, en 2008, ces fameux crédits titrisés, structurés en tranches, qui devaient définitivement conjurer le risque. Ces prétendus produits-miracles n'étaient en réalité rien d'autre que « *d'in vraisemblables capharnaïms de dettes aussi hétéroclites que possible* ». Selon Lordon, en 2007-2008, « *l'illusion des protections de séniorité s'est volatilisée en un instant : les tranches equity et mezzanine ont été réduites en bouillie et [...] le triple-A [...] fut sévèrement attaqué, à la stupéfaction générale des investisseurs* ».

Tirant les leçons du désastre, Lordon propose de rompre avec l'inanité de « l'autorégulation » de la finance de marché. Il convient selon lui de brider les effets leviers, de définir un niveau de rentabilité actionnariale maxi-

male, de détitriser les portefeuilles d'actions et de contrôler drastiquement les activités d'investissement des banques. Il avait conscience en 2009 de la hardiesse de ses propositions, mais, comme il le note judicieusement, la crise des *subprimes* a été « *d'une ampleur qui doit produire un changement dans la façon de penser l'organisation internationale de la finance* ».

Pour une anthropologie de l'action

Lordon l'a rappelé en 2010. S'il a « *le privilège d'apparaître dans l'espace public [...] sur des questions qui sont essentiellement liées à la crise financière [...], le centre de [s]es activités intellectuelles, ce sont [s]es travaux de recherche* ». Ses centres d'intérêt actuels sont à première vue éloignés de la sphère financière. C'est pourtant l'étude des OPA hostiles lancées en 1999 par les banques françaises les unes contre les autres qui a convaincu Lordon que cette guerre n'avait pas tant à voir avec la stricte quête du profit qu'avec des catégories anthropologiques telles que la survie ou le maintien dans l'existence. Ce constat a amené l'économiste à lire d'un œil nouveau l'œuvre de Spinoza, qui a le premier pensé le *conatus*, cet effort propre par lequel chaque chose s'efforce de « *persévérer dans son être* ».

Lordon, élevé au petit-lait du structuralisme, réinterprète le *conatus* pour réintroduire la dimension de l'action des individus au cœur des rapports sociaux. Il part du principe que les individus, en tant qu'élans de puissance, sont déterminés par des affects extérieurs qui orientent leur comportement. Il oppose ce régime de la « *servitude passionnelle* » généralisée à l'idéologie du sujet libre qui forme le sous-bassement anthropologique de l'imaginaire néolibéral.

Cette théorie de « l'intérêt souverain » a permis à Lordon d'enrichir son approche de l'économie politique. Dans son ouvrage de 2010, il développe systématiquement les déterminations conceptuelles contenues dans ce simple constat : dans le système capitaliste, l'employeur parvient à enrôler « *d'autres puissances dans la poursuite de son désir à soi* ». Cette approche lui permet notamment de comprendre les affects joyeux suscités au

« On a inscrit dans les traités européens, non pas les modalités de la délibération, mais ses résultats : c'est une monstruosité radicalement antidémocratique »

Bibliographie sélective



travail (réalisation de soi, reconnaissance...) comme étant les moyens les plus sûrs pour « les dominants de gouverner » leurs subordonnés « en circonscrivant strictement les joies offertes » à ces derniers. Plus fondamentalement, Lordon donne à voir le désir monétaire comme le maître-affect dans un monde capitaliste qui a « organisé la dépendance à l'argent » et privé tous les individus du moyen « de pourvoir par eux-mêmes à leur reproduction matérielle ». Cette assertion risque de froisser les *happy few* qui croyaient pouvoir déroger à la condition de tous...

Exigence intellectuelle

Son engagement intellectuel prévenait depuis longtemps Lordon contre la droite décomplexée, mais également contre ce qu'il appelle « la droite complexée » – comprenez la gauche actuellement au pouvoir. Sa redécouverte d'un Spinoza exhortant le sage à juger les hommes « tels qu'ils sont et non tels qu'il voudrait qu'ils fussent » l'éloigne maintenant de ses amis de la gauche critique. Car Lordon appelle de ses vœux une propédeutique du dégrisement permettant à ceux qui veulent penser l'émancipation « de ne pas se raconter d'histoires », pour reprendre l'expression d'Althusser.

Et, en l'occurrence, pour Lordon, il y a actuellement deux façons de s'en raconter. Dans son dernier livre, il tance ceux qui rêvent de détruire l'État pour faire advenir le règne de l'absolue horizontalité et il se gausse de « toutes [c]es solutions régressives, ce bazar hétéroclite [...] où l'on trouve aussi bien la Terre-mère, les Guaranis et les communautés villageoises d'antan ». À le croire, tout dépassement d'un État accouche d'une autre forme

étatique, et la seule chose que l'on puisse espérer, c'est qu'elle soit moins oppressive. Ce dégrisement n'est pas une invite à se complaire dans le conservatisme le plus satisfait, mais bien le seul moyen de maintenir la perspective du progrès humain comme idéal régulateur.

La seconde histoire que se racontent les intellectuels de gauche touche à la stratégie politique de sortie de crise. Lordon dénonce vertement ces « internationalistes » perdus qui finissent par défendre l'Europe libérale pour la seule raison qu'elle constitue un dépassement du cadre étrié de la Nation. Dans *La malfaçon*, il demande malicieusement à

ses petits camarades de la gauche critique pourquoi « les 170 pays qui ont l'immense infortune de vivre hors de l'UE » s'ensortent finalement mieux que nous... Définitivement dégrisé de l'ivresse « européiste », Lordon rappelle à toutes fins utiles que, « sans analyse réaliste et lucide de ses conditions de possibilité, l'appel générique à une "Europe politique" est voué, tout comme la présente monnaie unique [...], à tourner au cauchemar ». Force est de constater que l'éché grec ne lui a pas complètement donné tort... ■

Pages réalisées par Jean-François Claudon

PETIT GLOSSAIRE DE LA FINANCE DE MARCHÉ

► **AAA, AA, A, BBB...** : système de notation de la qualité des titres de dette. Plus le titre est risqué, plus la note est basse... et plus le rendement est élevé.

► **ABS (Asset Backed Securities)** : titre adossé à des actifs obtenu par titrisation de crédits bancaires ou de créances commerciales (il s'agit donc d'un produit structuré).

► **CDS (Credit Default Swap)** : contrat d'assurance de la valeur d'une créance obligataire, dans lequel « l'assureur » s'engage à dédommager « l'assuré » en cas de défaut du débiteur.

► **Levier** : tout procédé permettant à un opérateur de prendre des positions excédant ses capitaux propres. Le plus commun consiste en la contraction d'emprunts élevés, mais à très court terme, qui permettent

de s'assurer des rendements démultipliés... tant que le marché est à la hausse.

► **Produit structuré** : titre obligataire organisé en tranches portant différentes caractéristiques de risque et de rendement, et dont certaines sont subordonnées aux autres.

► **Subordination** : lien de dépendance entre une tranche d'actif et une autre. En général, la subordination établit un ordre de priorité entre les actifs pour être « servis » en cas de défaut du débiteur (remboursement de la tranche senior, puis *mezzanine* et enfin *equity*).

► **Titrisation** : opération consistant à transformer des crédits bancaires en titres négociables sur des marchés.

Source : *Jusqu'à quand ?*, p. 213-215

Tarifs : • 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés au SNES • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles.

LOCATIONS

Paris 15^e, métro Convention/Vaugirard, coll. loue à l'année 2 pièces, 26 m², 3^e ét., asc. Tél. 02 38 93 38 92

Londres, studio, vacances. Tél. 00 44 20 78 21 55 69 + répondeur

Rome, appt. Tél. 06 75 87 71 53

Paris 10^e, métro Gare de l'Est, loue studio 17 m², 3^e ét., 491 € + charges : 27 €. Libre au 1^{er} octobre. Tél. 01 64 48 87 42

Royan, coll. loue T2, tt confort, calme, t. belle vue, mer, 280 €/sem. Vac. Toussaint. Tél. 02 33 78 05 87

Ile de Ré, loue jolie maison près port, place, marché, pistes cycl. Prox. La Rochelle. Tél. 06 10 71 24 75

(94) Ivry, métro Curie, coll. loue F2, 46 m² + 10 m² balcon avec vue + parking : 880 €/m + ch. Tél. 06 01 16 52 57

Venise/Rome/Florence, centre, part. loue appts. Tél. 04 73 33 55 95

DIVERS

Bordeaux, constituons une équipe de bénévoles Méthode des 3 i (association AEVE) avec enfant de 9 ans. Séance d'1 h 30 par semaine, jeu, interaction, bienveillance. Formation en novembre. Candidater sur www.autisme-espoir.org Pour Matteo/Bordeaux ou 06 85 76 46 90

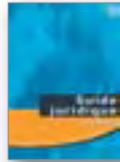
IMMOBILIER

(40) Prox. Dax, vds maison anc. 370 m², tout confort, cuis., wc, 2 s. d. b., 5 chambres, gd parc arboré. 220 U. Tél. 06 25 41 02 47

Port Hyères, vds T2, vue mer, parking, commerces, bus, 315 000 €. Tél. 06 67 72 17 48



N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !



Guide juridique pratique pour les personnels des collèges et des lycées

Ce guide, fruit d'une longue expérience de défense des personnels, répond aux questions les plus fréquentes de toutes les catégories, titulaires ou non, et donne les moyens de recours. Cette seconde édition tient compte des récentes évolutions.

• Régine Paris, 2010, 17 euros.

Collège commun, collègue humain

Ce livre critique sans concession les réformes successives, qui ont alimenté la



crise au lieu de la résoudre. Il formule des propositions nouvelles pour renforcer le rôle éducatif du collège, renouveler les contenus enseignés, utiliser différemment les espaces et le temps, faire évoluer la pédagogie et l'évaluation.

• Denis Paget, éditions Syllepse, Institut de la FSU, Adapt/SNES, 2014, 10 euros.

La biologie, élément d'une culture, Connaître et enseigner le vivant... pas si simple !

Dans l'étude du vivant expliqué ne suffit pas, il faut aussi prendre en compte le sens des connaissances en rapport avec le vécu affectif et social.

• Guy Rumelhard, 168 p., 2012, 13,50 euros.



BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse électronique : @

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

À envoyer aux **Éditions ADAPT** :
46, avenue d'Ivry,
75647 Paris Cedex 13
avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit) ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? oui non

CHANTIER DE RECHERCHES « DISCIPLINES » DE L'INSTITUT DE RECHERCHES DE LA FSU

FAUT-IL DISCIPLINER LES SAVOIRS ?

25 novembre 2015 à Paris

La construction cohérente des savoirs dans la perspective d'une culture commune doit permettre à l'ensemble d'une génération de quitter le système éducatif avec les clés de compréhension du monde. La finalité est l'émancipation de toutes et tous, l'élévation générale du niveau de connaissances et la capacité à comprendre les enjeux pour exercer une citoyenneté responsable.

C'est la nature de ces perspectives qui nous contraint à penser la question des relations entre les savoirs enseignés à l'école dans toute sa complexité et à interroger les conditions nécessaires pour que les liens entre les disciplines contribuent effectivement à une meilleure appropriation de ces savoirs.

Face à l'enjeu fondamental d'un accès plus égalitaire aux savoirs, face aux discours sur la place des disciplines et leur articulation, et aux projets qui prônent l'interdisciplinarité comme solution magique, le chantier de recherches « disciplines » vous propose de participer à un colloque pour débattre de ces questions de fond avec l'intervention de chercheur-es.

INTERVENANT-ES

- **CHRISTIAN ORANGE**, Université libre de Bruxelles
- **MARYSE REBIÈRE**, Université de Bordeaux
- **MARILYN COQUIDÉ**, École normale supérieure de Cachan
- **ISABELLE HARLÉ**, Université de Caen



Inscription gratuite mais obligatoire, sur le site du centre de formation de la FSU : formation.fsu.fr

COLLOQUE



DÉCOUVREZ LE 1^{ER} ÉCOSYSTÈME D'APPRENTISSAGE NUMÉRIQUE COMBINANT DES MOOCS ET DES JEUX PÉDAGOGIQUES !

Conçu pour les enseignants et les élèves de 8 à 16 ans, Alimentarium Academy propose un mode d'apprentissage inédit avec des supports de cours, des vidéos d'experts et des jeux pédagogiques pour apprendre les fondamentaux de l'alimentation et la nutrition de manière active et ludique.

Inscrivez votre classe en ligne et suivez ses progrès en direct!

www.alimentarium.academy

C'est quoi une meilleure assurance pour les enseignants ?



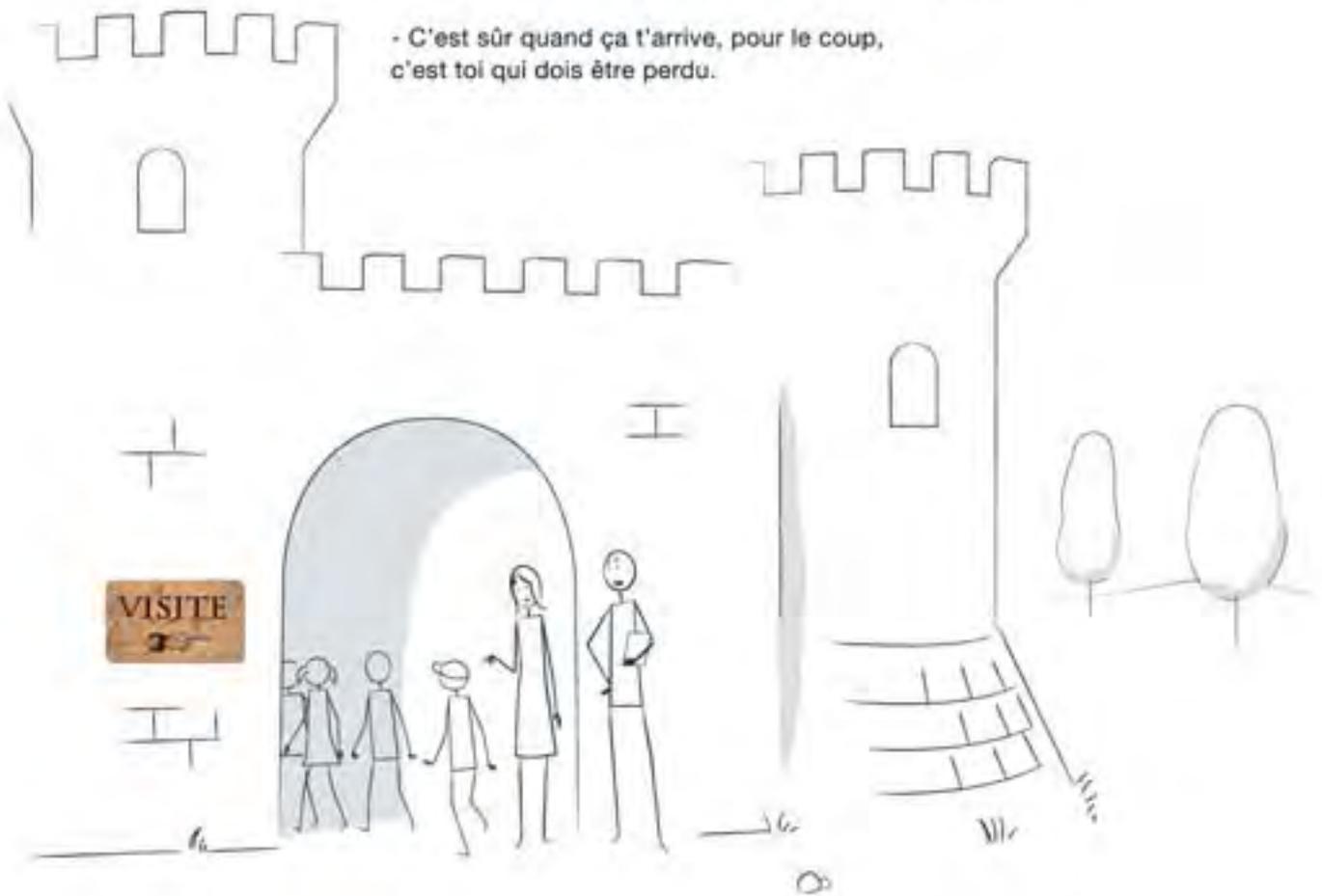
- 32... 33... c'est bon ils sont tous là... Et entiers.

- J'ai un collègue qui en a perdu un une fois...
Ils l'ont retrouvé mais je te dis pas, les parents ont porté plainte.
Là, t'es content d'être à la MAIF.

- Pourquoi ?

- Ben, ils connaissent bien notre quotidien et dans ce genre de cas,
ils t'aident. Aussi bien juridiquement que moralement.

- C'est sûr quand ça t'arrive, pour le coup,
c'est toi qui dois être perdu.



Offre Métiers de l'Éducation : **39 €** par an.

L'offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels. Elle garantit vos responsabilités, vos droits, vos dommages corporels en cas d'agression, d'accident, de mise en cause. Vous bénéficiez en plus du soutien de proximité de notre partenaire, les **Autonomes de Solidarité Laïques**.
Pour plus d'informations : maif.fr/offreeducation. **On a tout à gagner à se faire confiance.**



assureur militant